

---

**CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028  
AVEC LE PETR DU PAYS DES NESTES**

---



## Table des matières

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>ARTICLE 1 : OBJET</b> .....	<b>6</b>
<b>ARTICLE 2 : DUREE</b> .....	<b>6</b>
<b>ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DU PAYS DES NESTES</b> .....	<b>6</b>
<b>ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION</b> .....	<b>9</b>
<b>ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES VIS-A-VIS DU TERRITOIRE</b> .....	<b>18</b>
<b>ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE DU PAYS DES NESTES</b> .....	<b>19</b>
6.1 – LES TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT DES PARTENAIRES .....	19
6.2 – OBJECTIFS STRATEGIQUES PARTAGES ET MESURES OPERATIONNELLES.....	26
<b>ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT</b> .....	<b>26</b>
<b>ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT</b> .....	<b>27</b>
<b>ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT</b> .....	<b>27</b>
<b>ARTICLE 10 : GOUVERNANCE</b> .....	<b>28</b>
<b>ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DES NESTES</b> .....	<b>29</b>
<b>ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE</b> .....	<b>30</b>
12.1- Le PROGRAMME OPERATIONNEL ANNUEL, OUTIL DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU CONTRAT .....	30
12.2 – Le PROGRAMME PLURIANNUEL PREVISIONNEL DE PROJETS ET D'INVESTISSEMENTS 2022-2028, OUTIL DE SUIVI PLURIANNUEL INDICATIF DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE .....	31
<b>ARTICLE 13 : MODALITES D'EVALUATION</b> .....	<b>31</b>
<b>ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION</b> .....	<b>32</b>
<b>ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS</b> .....	<b>32</b>
<b>LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE LANNEMEZAN</b> .....	<b>33</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>34</b>
ANNEXE 1 : OBJECTIFS STRATEGIQUES ET FICHES MESURES .....	35
Fiche mesure 1 : Mailler le territoire de services et d'équipements de proximité et de loisirs .....	35
Fiche mesure 2 : Favoriser des espaces publics qualitatifs.....	36
Fiche mesure 3 : Proposer une offre d'habitats adaptés et performants énergétiquement .....	37
Fiche mesure 4 : Soutenir les actions culturelles et la valorisation des patrimoines .....	38
Fiche mesure 5 : Encourager les initiatives citoyennes et la création d'écosystèmes d'innovation rurales pour favoriser la transition écologique .....	39
Fiche mesure 6 : Accompagner le développement économique du territoire .....	40
Fiche mesure 7 : Accompagner l'évolution du secteur touristique.....	41
Fiche mesure 8 : Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire .....	42
Fiche mesure 9 : Valoriser les produits durables de la forêt : bois-énergie, bois construction, ressources alimentaires, chimie verte.....	43
Fiche mesure 10 : Développer la mobilité douce.....	45
Fiche mesure 11 : Renforcer la production d'énergie renouvelable .....	46
Fiche mesure 12 : Préserver les milieux naturels, gérer la ressource en eau, et s'adapter au changement climatique .....	47
ANNEXE 2 : LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE.....	49
1) Situation, composition et histoire .....	49
2) Physionomie, ressources et risques.....	51
3) Caractéristiques de la population .....	55
4) Economie et emplois.....	58
5) Parc des logements.....	62
6) Accessibilité, mobilité, équipements .....	64
7) Actions Culturelles et implication citoyenne .....	68
8) Consommation et production d'énergie .....	69
ANNEXE 3 : CARTE DES COMMUNES DU PETR DU PAYS DES NESTES .....	71
ANNEXE 4 : LISTE DES COMMUNES DU PETR DU PAYS DES NESTES.....	72

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays des Nestes, représenté par Maryse BEYRIE sa Présidente,

Le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées représenté par Michel PELIEU son Président,

Le Conseil Régional Occitanie représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

La Communauté de communes Neste Barousse (CCNB), représentée par Yoan RUMEAU, son Président

La Communauté de communes du Plateau de Lannemezan (CCPL), représentée par Bernard PLANO, son Président

La Communauté de communes Aure Louron (CCAL), représentée par Philippe CARRERE, son Président

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil Syndical n° xxx du PETR en date du 3 juillet 2023

Vu la délibération du Conseil Départemental Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées n° xxx en date du 21 juillet,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCNB n° xxx en date du xxx

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCPL n° xxx en date du xxx

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCAL n° xxx en date du xxx

Vu les délibérations de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 25 mars 2021 (2021/AP-MARS/14) et du 16 décembre 2021 (2021/AP-DEC/07)

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional n° xxx en date du 7 juillet 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie

Il est convenu ce qui suit :

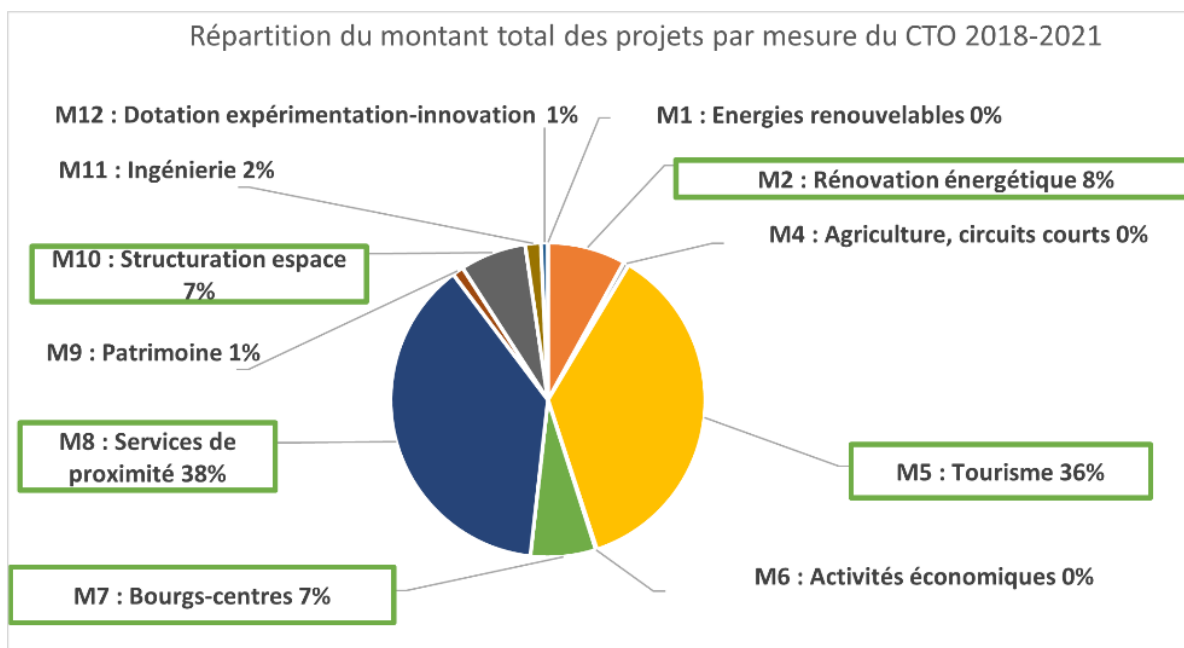
## **PREAMBULE**

---

Sur la période 2018-2021, la première génération des politiques territoriales de la Région Occitanie a permis de structurer des Territoires de Projet sur l'ensemble de la région à travers 56 Contrats Territoriaux Occitanie. Ces contrats ont à ce jour, permis de programmer plus de 5 000 projets, représentant un investissement global de 3 milliards d'euros sur les territoires, avec une participation de la Région à hauteur de plus de 500 millions d'euros, dans des domaines aussi divers et essentiels que le cadre de vie, la transition écologique et énergétique, les grands équipements de centralité, les services, les infrastructures de développement économique, la culture et la valorisation du patrimoine, le sport, le tourisme, ...

**Sur le PETR du Pays des Nestes**, le Contrat Territorial Occitanie 2018-2021 a permis de programmer 143 dossiers pour un montant total de projets de 52 400 611 €HT et un soutien financier de la Région Occitanie à hauteur de 7 389 132 €, du Département des Hautes-Pyrénées à hauteur de 3 797 422 € et de l'Etat à hauteur de 7 001 603 €.

Les collectivités du Pays des Nestes ont fortement investies sur la précédente période (71% de communes et 10% de communautés de commune), notamment sur le tourisme (36% du montant des projets), les services de proximité (38%), la structuration de l'espace (7%), la rénovation énergétique (8%) et les opérations liées au Bourgs-Centres Occitanie (7%).



Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT.

Face à ces enjeux sociaux, environnementaux et économiques, le PACTE VERT Occitanie repose sur trois grands piliers :

1. La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
2. Le rééquilibrage territorial ;
3. L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le SRADDET Occitanie 2040 adopté par le Conseil Régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 Septembre 2022, et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : **faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.**

**Le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées**, garant de la solidarité et de la cohésion territoriale, s'est toujours engagé dans une politique d'appui et de développement des territoires fondée sur une logique partenariale contractuelle.

Fort de deux bilans positifs réalisés en 2017 et 2021 dans le cadre de ses nouvelles modalités d'intervention, il réaffirme sa volonté de maintenir ses politiques volontaristes de développement local afin que les territoires puissent continuer à améliorer leurs équipements publics et mettre en œuvre leurs initiatives structurantes et innovantes.

Ainsi, il contribuera à la dynamique et à l'attractivité des territoires en soutenant les démarches partenariales avec une réelle valeur ajoutée au bénéfice du rayonnement de l'ensemble du département, contribuant :

- à la création d'emplois, de richesses, et d'activité,
- au maintien, développement ou création d'activités ou de services à la population,
- à l'amélioration du cadre de vie et de l'accessibilité des services au public,
- au renforcement des fonctions de centralité,

Et en cohérence avec l'ensemble des stratégies de développement territorial mises en œuvre à l'échelle départementale :

- le Projet de Territoire 2020-2030 qui constitue la ligne directrice du développement des Hautes-Pyrénées pour les années à venir,
- le Carnet de Route du Tourisme dans les Hautes-Pyrénées,
- les différents schémas départementaux et/ou stratégies en cours (schéma Autonomie, schéma de services aux familles, schéma de Développement Social SOLID'ACTION, schéma des services à la population en Hautes-Pyrénées, plan Très Haut Débit, stratégie de développement des énergies renouvelables, Pacte Jeunesse, schéma mobilité...),

Les Contrats Territoriaux Occitanie (CTO) ont ainsi pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement impulsées, par le PACTE VERT.

## **ARTICLE 1 : OBJET**

---

Le Contrat Territorial Occitanie (CTO) constitue le cadre privilégié de Dialogue stratégique et de gestion avec les territoires pour la mise en œuvre opérationnelle du PACTE VERT.

Il organise le partenariat entre les différents cosignataires et constitue la « feuille de route stratégique » partagée. Les signataires du contrat sont : le PETR du Pays des Nestes, les EPCI, le Département des Hautes-Pyrénées et la Région pour la période 2022-2028, afin de réussir les transformations et transitions nécessaires pour répondre à l'urgence climatique.

Les intercommunalités, du PETR du Pays des Nestes sont cosignataires du présent Contrat Territorial Occitanie, dans la continuité du partenariat dans les domaines du développement économique et de la mobilité qui s'est conforté et amplifié pour répondre à la crise COVID, notamment avec la dynamique L'OCCAL.

Véritable contrat d'objectifs, ce contrat établit les objectifs stratégiques partagés 2022-2028 par l'ensemble des cosignataires, pour :

- Promouvoir un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, garant du rééquilibrage territorial et favorisant l'adaptation et la résilience du territoire face aux impacts du changement climatique.
- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire ainsi que dans les bassins de vie qui le constituent,
- Mobiliser dans le cadre d'un contrat unique avec chaque territoire, l'ensemble des dispositifs et moyens d'action de la Région et des partenaires.

Il contribue dans cette perspective à :

- Encourager les dynamiques innovantes, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional.
- Soutenir le maintien et la création d'une offre de services de qualité dans les petites villes/ bourgs centres qui ont vocation à remplir une fonction essentielle de résistance démographique et de vitalité de leurs bassins de vie respectifs.

## **ARTICLE 2 : DUREE**

---

Le présent contrat est conclu pour une période qui prend effet à compter de sa date d'approbation par l'ensemble des partenaires et s'achèvera le 31 décembre 2028.

## **ARTICLE 3 : PROJET DU TERRITOIRE DU PAYS DES NESTES**

---

1. **Présentation synthétique et stratégique** mettant en évidence les spécificités, vocations et ambitions économiques, sociales, culturelles majeures, ainsi que dans le domaine de la transition écologique et énergétique.

L'actualisation du diagnostic du territoire (voir en annexe), a permis de dégager les principaux atouts/faiblesses et opportunités/menaces desquels découle la stratégie du territoire.

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un <b>territoire au carrefour de grands axes</b>, bien équipé en infrastructures</li> <li>- Un <b>environnement naturel</b> d'une richesse remarquable et une présence de nombreuses ressources naturelles (eau, bois, chaux, marbre...)</li> <li>- Une production d'énergies renouvelables importante au travers de <b>l'hydroélectricité</b></li> <li>- Une <b>attractivité touristique</b> conséquente et variée sur deux saisons, corrélée à une capacité d'hébergement importante et à une diversité d'équipements de loisirs et sportifs</li> <li>- Une <b>activité agricole et agropastorale</b> encore présente, des productions alimentaires diversifiées et de qualité</li> <li>- Un <b>pôle industriel reconnu et des réserves foncières</b> pour l'installation de nouvelles activités</li> <li>- Un <b>patrimoine</b> important, vecteur identitaire</li> <li>- Des <b>opérateurs culturels</b> qui se diversifient et qui contribuent à l'attractivité du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Une concentration des flux touristiques</b> sur certains sites à grande notoriété</li> <li>- Une <b>pression foncière très importante</b> dans les zones touristiques qui pose un problème d'accès au logement des résidents permanents et des saisonniers</li> <li>- Des <b>équipements peu performants</b> d'un point de vue énergétique et <b>un accès inégal</b> sur le territoire</li> <li>- Des <b>équipements de loisirs et culturel</b>, vecteur d'attractivité pour la jeunesse, inégalement répartis sur le territoire,</li> <li>- Un manque de services et d'équipement liées au <b>vieillissement de la population</b> pour favoriser l'autonomie et l'accompagnement dans le parcours de vie</li> <li>- Une <b>offre de santé</b> libérale inégalement répartie (zone piémont)</li> <li>- Les autres sources <b>d'énergies renouvelables peu développées</b> (photovoltaïque, biomasse...)</li> <li>- <b>Un nombre d'exploitations agricoles en forte diminution</b>, couplé à une déprise sur les zones agro-pastorales et à une insuffisance d'outils de transformation permettant de capter la valeur-ajoutée</li> <li>- Des <b>contraintes d'exploitation du bois importantes</b> en montagne entraînant une sous-exploitation de la forêt et un manque d'entreprises liées à la forêt</li> <li>- Une connaissance et <b>une mise en valeur du patrimoine inégales</b> sur le territoire</li> <li>- Une <b>offre de mobilité</b> alternative aux véhicules individuels peu développée</li> </ul>
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les <b>projets de mobilité décarbonée</b> (voie verte, modernisation et ouverture de ligne SNCF, covoiturage)</li> <li>- La <b>diversification touristique</b> (cyclotourisme, activités de pleine nature, tourisme culturel, patrimonial et slow tourisme...)</li> <li>- La <b>relocalisation de l'activité industrielle</b></li> <li>- L'attrait des consommateurs pour la <b>production alimentaire locale et les produits bios</b></li> <li>- La <b>valorisation des ressources locales</b> (filrière bois, ...) dans la construction et la production d'énergie renouvelable</li> <li>- Un <b>tissu associatif important</b> sur l'ensemble du territoire et des initiatives citoyennes moteur de transitions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Une baisse de la population</b> sur une partie du territoire due au solde naturel négatif et aux difficultés d'accès au logement</li> <li>- <b>Un étalement urbain</b> (dégradation des paysages, liaisons aux réseaux qui est un poids économique pour les collectivités) et des entrées et cœurs de bourg banalisés</li> <li>- La <b>déprise agricole</b> sur les zones intermédiaires de montagne et la <b>non-transmission des exploitations</b></li> <li>- <b>L'impact des activités touristiques</b> sur les ressources et la qualité paysagère du territoire.</li> <li>- La <b>saturation des centres d'accueil</b> de personnes âgées et l'isolement accru de personnes âgées</li> <li>- <b>L'impact du changement climatique</b></li> </ul>

### SRATEGIE DU TERRITOIRE

Au regard du diagnostic stratégique annexé et de l'analyse AFOM ci-dessus, le PETR du Pays des Nestes a décidé **d'agir pour renforcer l'attractivité du territoire et sa résilience économique**, au travers de 3 ambitions :

## Ambition 1 : La cohésion sociale et le renforcement démographique

Pour offrir les conditions de maintien mais aussi d'accueil de populations permanentes, le PETR du Pays des Nestes et les collectivités du territoire entendent poursuivre leurs engagements pour :

- Des équipements et services de proximité pour tout un chacun
- Une offre d'habitats pour les permanents et les saisonniers afin de leur permettre de vivre proche de leur travail et donc de limiter les déplacements
- Un cadre de vie agréable, préservé et convivial
- La cohésion sociale et l'enrichissement culturel pour que la ruralité prenne tout sa place dans la création et la diffusion artistique, dans le bien vivre ensemble et les transitions sociales.

## Ambition 2 : La solidité et la résilience de l'économie

Pour que les populations puissent vivre en Pays des Nestes, le territoire doit offrir des conditions économiques propices à la création de valeur ajoutée et à la consolidation des emplois. Pour cela, le PETR du Pays des Nestes et les collectivités du territoire entendent poursuivre la redynamisation du secteur industriel du Plateau de Lannemezan, conforter l'offre d'artisanats et de commerces de proximité pour des villages vivants, enrayer la perte d'exploitations agricoles par un soutien fort à l'installation agricole et la valorisation des produits issus des fermes du territoire et enfin déployer une filière bois énergie / bois construction pour valoriser durablement cette richesse.

## Ambition 3 : L'intégration de la transition écologique

Face à l'urgence climatique, le PETR du Pays des Nestes et les collectivités du territoire doivent amorcer les transitions nécessaires pour s'adapter aux mutations en cours et participer aux efforts de limitation des incidences environnementales. Intégrer la transition écologique dans les projets portés par les collectivités est désormais indispensables. Pour cela, le territoire souhaite travailler sur les transports en promouvant la mobilité douce, la limitation de la consommation énergétique couplée à un développement des énergies renouvelables et enfin la préservation de la biodiversité pour limiter autant que possible l'impact du changement climatique sur les écosystèmes.

### 2. Présentation des Bourgs-Centres du territoire, et de leur insertion/contribution au projet de territoire

Le PETR du Pays des Nestes compte **9 contrats Bourgs-Centres** avec la Région : Arreau, Capvern, Galan, La-Barthe-de-Neste, Lannemezan, Loures-Barousse/Mauléon-Barousse, Saint-Lary-Soulan, Saint-Laurent-de-Neste, Vielle-Aure.

Les communes de Loudenvielle et Bordères-Louron s'étaient portées candidates ensemble pour être reconnues bourg-centres mais n'ont pas à ce jour écrit leur contrat.

Le territoire compte également **3 contrats Petites villes de demain** avec l'Etat :

- Lannemezan,
- Saint-Laurent de Neste/Loures-Barousse,
- Arreau/Saint-Lary-Soulan.





### **Des orientations stratégiques partagées par les 9 Bourgs-Centres**

- Maintenir et développer les équipements et services
- Améliorer l'espace public
- Renforcer la vitalité économique et commerciale des communes
- Renforcer l'offre d'habitats pour les populations permanentes notamment dans les secteurs touristiques
- Faire rayonner la culture locale et la valorisation du patrimoine
- Gérer et valoriser les ressources naturelles
- Déployer une offre de mobilité active
- Soutenir les dynamiques citoyennes permettant de contribuer aux transitions
- Ancrer les communes dans la transition écologique

## **ARTICLE 4 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA REGION**

La Région Occitanie s'emploie depuis sa création, à travers un travail collectif impliquant acteurs publics, privés et citoyens, à imaginer et à faire vivre un nouveau modèle de société, capable de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux, économiques, démocratiques, qui chaque jour s'imposent avec plus de force.

En décembre 2019, à la lumière de consultations, d'échanges et d'actions, la Région a adopté la feuille de route « Occitanie 2040 » fixant les grands objectifs à atteindre, accompagnés d'un certain nombre de mesures nouvelles, pour faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Peu de temps après l'adoption de cette nouvelle trajectoire, la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 a conduit la Région à élaborer une réponse exceptionnelle pour protéger les habitants, les entreprises et les emplois, tout en préparant l'avenir.

En complément de ses Plans d'urgence et de relance pour l'emploi et dans la lignée de sa feuille de route « Occitanie 2040 », la Région a engagé la construction d'un grand Plan de transformation et de développement – **PACTE VERT pour l'Occitanie**, adopté en Assemblée Plénière du 19/11/2020.

Il s'inscrit en cohérence avec le « Green Deal » de l'Union Européenne, ancré dans un objectif bas carbone et un nécessaire rééquilibrage territorial. Il participe également à la seconde priorité européenne « Une Europe adaptée à l'ère numérique ».

**Ce Plan de transformation et de développement s'appuie sur la prise de conscience collective de la nécessité de modifier nos modes de vie, de produire, de consommer, de travailler, de nous déplacer, et d'habiter la planète.**

### **Trois grands engagements fondent ainsi les orientations régionales :**

#### **1. La Région accompagne le changement de nos modes de vie**

La construction d'un modèle plus juste et durable passe inévitablement par des changements profonds dans nos modes de vie.

L'une des activités essentielles concernées est l'alimentation. Privilégier une agriculture durable et respectueuse des ressources, porteuse d'activités et d'emplois dans nos territoires, favoriser les produits locaux, bios, doit permettre à tout un chacun d'avoir accès à une nourriture de qualité et aux exploitants de vivre de leur travail.

Ces objectifs entrent en résonance avec la Stratégie régionale pour la Biodiversité, qui vise à replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie et ainsi garantir la bonne santé des écosystèmes et la résilience de nos territoires face aux conséquences du changement climatique.

Le territoire d'Occitanie est fortement soumis aux effets du changement climatique et tout particulièrement en ce qui concerne la ressource en eau, que ce soit dans ses périodes d'excès comme dans ses périodes de manque, qui se font de plus en plus intenses et fréquentes. C'est pourquoi la Région met en œuvre une stratégie et des politiques d'intervention favorisant une **approche globale et anticipative de l'enjeu eau**, conciliant la gestion durable et partagée de la ressource, la préservation des milieux aquatiques, et la prévention du risque d'inondation.

**Les patrimoines et la biodiversité doivent ainsi être au cœur des projets d'aménagement qui doivent désormais nécessairement prendre en compte des enjeux de renaturation de nos Centres-Villes.**

L'eau constitue dans notre région une ressource précieuse. Elle est le support de milieux aquatiques riches et diversifiés, qui sont essentiels pour la qualité de vie de notre population et l'attractivité de nos territoires. Elle est indispensable à notre alimentation en eau potable. Et elle permet le maintien et le développement de nombreuses activités économiques : agriculture, tourisme, usages récréatifs tels que baignade, pêche etc.

Mais ce patrimoine est menacé :

- les consommations en eau sont importantes, et dépassent parfois les ressources disponibles, obligeant à la prise de mesures de restriction,
- les sources de pollution sont nombreuses, parfois récurrentes, elles peuvent mettre en péril certaines activités et certains usages,
- nos milieux aquatiques ont subi d'importantes dégradations, parfois irréversibles à l'échelle humaine,
- et toutes ces pressions pourraient s'accroître du fait de la pression démographique sur nos territoires, et du fait du changement climatique qui pourrait conduire à une baisse des ressources et une augmentation des besoins (les difficultés rencontrées lors des sécheresses de plus en plus fréquentes que nous connaissons le montre bien).

A cela s'ajoutent les phénomènes d'inondations qui sont récurrents, qui peuvent être dramatiques, et qui là encore pourraient s'accroître avec le changement climatique.

Les domaines de la gestion des ressources en eau, des milieux aquatiques et des risques ne relèvent pas d'une compétence obligatoire des Régions. Pour autant, la Région Occitanie a choisi de mettre en œuvre une politique ambitieuse dans ces domaines, au travers d'un Plan d'intervention régional pour l'Eau voté en 2018 et de son Pacte Vert – Green New Deal Occitanie voté en 2020.

Ainsi, le Plan d'Intervention régional pour l'eau voté en juin 2018 vise à agir conjointement sur :

- la gestion durable de la ressource en eau ;
- la prévention et la réduction des risques d'inondation ;
- la préservation et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

La mise en œuvre de ces 3 axes a été réaffirmée et renforcée dans le Pacte vert – Green New Deal Occitanie voté en novembre 2020, ainsi que dans le cadre du Plan régional d'adaptation au changement climatique approuvé par l'Assemblée plénière de décembre 2020 pour mieux protéger les populations, les biens et la nature et plus globalement, afin de renforcer la résilience de nos territoires au changement climatique.

Nb : ces Plans s'inscrivent pleinement dans les grands objectifs du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) Occitanie 2040, approuvé en septembre 2022.

La crise sanitaire a révélé avec une ampleur inédite l'impératif de maintenir l'emploi tout en travaillant autrement : repenser l'articulation entre sa vie professionnelle et sa vie privée, les potentialités et les limites des outils informatiques, le partage des équipements, etc.

Dès lors, la Région accompagne les entreprises et les collectifs dans leurs expérimentations et leurs évolutions, et prévoit d'achever d'ici 2024 la couverture de tout le territoire en offre Internet de très haut débit.

Les entreprises, les demandeurs d'emplois ont besoin de solutions opérationnelles et accessibles, avec une mobilisation de partenaires large, et sur l'ensemble des départements. C'est le sens du **Pacte pour l'Embauche** qui vise à lever, d'une part, tous les freins externes à l'embauche en accompagnant les habitants d'Occitanie en recherche ou en reprise d'emploi, mais aussi leur parcours professionnel, et d'autre part, les freins internes à l'entreprise en accompagnant les entreprises d'Occitanie qui rencontrent des difficultés de recrutement.

Plus que jamais, les actions de solidarité, la réduction des inégalités sociales et la recherche d'un projet sociétal inclusif sont au cœur du vivre ensemble en Occitanie. Pour cela, le Plan de transformation et de développement porte de nombreuses propositions d'actions destinées à enrichir la vie sociale.

Ainsi, conformément à la Stratégie culturelle Occitanie 22-28 : La culture partout et pour tous" votée à l'AP du 16 décembre 2021, le plan de transformation et de développement promeut l'égalité d'accès à la culture, l'aménagement culturel équilibré du territoire, la création artistique en Occitanie et le soutien aux industries créatives et la valorisation de l'économie culturelle et patrimoniale à l'international."

En lien avec le Projet Sportif Territorial adopté par la Conférence Régionale du Sport et le Pacte Vert régional, ce plan favorise aussi le développement sur l'ensemble du territoire de toutes les pratiques sportives pour toutes et tous, à tous les âges de la vie, dans un objectif d'inclusion des publics les plus éloignés, d'égalité femme-homme et de lutte contre toute forme de violences ou discriminations. Pour cela, il prévoit notamment un accompagnement différencié des clubs selon leur niveau de pratique, leur implication dans la formation des jeunes du territoire ou leur capacité à organiser des manifestations vertueuses de dimension suprarégionale. Les projets de construction ou de modernisation d'équipements sportifs répondant à une demande sociale de plus en plus diversifiée, ainsi qu'à des objectifs élevés en matière de qualité d'usage, d'impact environnemental et d'équilibres financier et territorial, feront naturellement l'objet d'une attention particulière dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun en vigueur. L'EPS et le sport scolaire contribuent également à promouvoir auprès des élèves des valeurs de respect, de partage, d'éducation et d'humanisme ; tout en contribuant à lutter contre une sédentarité toujours plus croissante. Ils jouent ainsi un rôle déterminant dans l'accès des jeunes à la pratique sportive et donne sens au "vivre ensemble" et à l'apprentissage de la vie associative. A ce titre et au travers de sa compétence « lycées », la Région finance la création ou la modernisation d'équipements nécessaires à leurs pratiques. La Région offrira enfin son expertise dans le domaine de la mise en tourisme aux sites en capacité d'accueillir des délégations nationales ou internationales pour des stages de préparation sportive.

De profonds changements modifient également le lien avec nos territoires, en particulier concernant la question du logement. Nos concitoyens rencontrent souvent des difficultés pour se loger décemment et peuvent être confrontés à des situations de précarité énergétique.

En réponse, le Plan de transformation et de développement prévoit d'accélérer l'action régionale sur la rénovation énergétique des logements, le développement et la promotion de matériaux de construction non polluants, biosourcés et recyclables.

Enfin, avec 9 tonnes de CO2 par habitant et par an, le poids écologique de notre vie quotidienne – transport, logement et consommation – est bien trop élevé pour imaginer atteindre les objectifs d'émission plébiscités par les scientifiques (2 tonnes eq CO2). Les actions sur l'alimentation et le logement constituent des leviers importants de réduction de notre empreinte carbone. Au-delà de ces actions, le secteur essentiel sur lequel nous devons également agir est celui des transports. En effet, selon l'ADEME, les transports représentent 31% de l'empreinte carbone des Français. Les véhicules particuliers sont responsables de plus de la moitié de cet impact suivis des poids lourds.

L'organisation territoriale de l'Occitanie avec notamment une concentration de l'activité et un étalement urbain particulièrement importants ainsi que la dynamique démographique conduisent mécaniquement à un accroissement des kilomètres parcourus par les habitants (au global et en moyenne par an). Dès lors, les mesures très offensives décidées par la Région en faveur des solutions de mobilités collectives et/ou décarbonées constituent une priorité d'intervention au titre de sa compétence d'autorité organisatrice des mobilités régionales ainsi que dans le cadre des politiques publiques inscrites au sein des contrats territoriaux.

Comme elle s'y était engagée auprès des communes et intercommunalités lors du débat relatif à la compétence mobilité dans le cadre de la loi d'Orientation des Mobilités, la Région met en œuvre une stratégie très volontariste en matière de solutions de mobilités. Les transports réguliers ferroviaires et routiers constituent l'armature du réseau liO mais ils ne peuvent répondre à tous les besoins dans tous les territoires. C'est la raison pour laquelle, la Région déploie de nouveaux dispositifs en faveur de solutions plus souples et adaptées aux besoins spécifiques des usagers. Les écochèques destinés notamment aux ménages les plus précaires permettent d'accompagner l'acquisition de véhicules propres (voitures électriques et vélos à assistance électrique).

La Région Occitanie propose également depuis 2020 un « Bonus Forfait Mobilité Durable » qui consiste en une subvention appliquée à l'achat d'un VAE ou d'un vélo classique pour les bénéficiaires du « Forfait Mobilités Durables ». *S'ajoutent deux dispositifs plus récents : le « **Bonus Vélo adapté PMR** » permettant aux personnes en situation de handicap d'acquérir un "vélo adapté" répondant à leurs besoins spécifiques ainsi qu'une « **aide à l'acquisition d'un vélo pliant** » pour les titulaires d'un abonnement annuel train liO.* Le plan régional vélo et intermodalités permet de soutenir la réalisation des infrastructures cyclables et les pôles d'échanges multimodaux. Enfin, la Région vient de signer au titre du Plan Régional du covoiturage un partenariat avec les principales plateformes dans lequel une aide financière encourage ce mode de transport en alternative à l'autosolisme.

**La Région entend poursuivre son engagement en faveur des mobilités en élargissant ses dispositifs d'intervention auprès des territoires et ce de façon plus accentuée dans ceux qui ne disposent pas des ressources suffisantes pour faire face aux besoins d'investissements.**

Les produits touristiques (hébergements ou activités) devront aussi prendre en compte des critères socio-environnementaux comme la gestion de l'eau, le respect de la nature et des habitants de ces territoires touristiques.

La transformation vers un modèle vertueux fera l'objet d'un processus continu, engageant tous les acteurs du territoire. Le rôle de la Région est de concerter avec l'ensemble des partenaires et citoyens afin de rendre les actions cohérentes et de créer des dynamiques collectives.

La Région mène une politique volontariste depuis 2015 dans les Contrats de Ville afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, d'assurer une plus forte équité territoriale et de rompre l'isolement social et économique des quartiers défavorisés.

En 2019, la Région a réaffirmé son engagement dans les Contrats de Ville jusqu'à fin 2022, s'est engagée plus fortement en signant les conventions de Renouvellement Urbain du Nouveau Programme National Urbain (NPNRU), et en créant des aides spécifiques.

La Région compte 105 quartiers prioritaires répartis sur 48 communes dont 32 quartiers ont été identifiés comme particulièrement sensibles par l'Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain.

Par sa nature transversale, la Politique de la ville croise de nombreuses stratégies et priorités régionales : emploi, formation professionnelle, développement économique, logement, culture et patrimoine, sport, jeunesse, lutte contre les discriminations, santé, aménagement...

L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre des politiques contractuelles (CTO et BC) et appuiera davantage les opérations de création d'entreprise et avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat féminin.

## **2. Construire ensemble un nouvel avenir sobre et vertueux**

Le plan de transformation et de développement a pour ambition de proposer un nouveau modèle de production économique et des relations nouvelles entre les entreprises, les salariés et l'environnement dans lequel l'activité se développe.

En effet, il convient de créer un modèle plus économe en ressources, plus vertueux localement et fondé sur des valeurs telles que le respect, la confiance et l'écoute.

Face aux enjeux d'indépendance et d'autonomie stratégique que la crise sanitaire a révélé, le Plan de transformation et de développement prévoit en premier lieu, le déploiement de politiques accélérant la formation dans les métiers de demain, en lien avec des thématiques telles que l'économie circulaire, le numérique et la santé.

**La santé** constitue aujourd'hui l'une des premières préoccupations des Français.es. En Occitanie, la santé est d'autant plus stratégique que :

- les besoins en matière de soins sanitaires et sociaux, s'accroissent sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population régionale, de la précarité et du vieillissement de celle-ci ;
- le territoire est vaste avec de nombreuses communes rurales, dont en zone de montagne, des territoires diversifiés connaissant pour certains des variations démographiques saisonnières significatives ou encore des taux de précarité élevés ;
- des inégalités dans l'accès aux soins de proximité dits de « premier recours » (médecin généraliste, pharmacie, infirmier.e, masseur-kinésithérapeute...), qui risquent d'induire durablement un sentiment de « fracture sanitaire » ;
- des inégalités sociales et socio-territoriales particulièrement marquées ; alors que l'espérance de vie ou l'état de santé moyen de la population s'améliore d'année en année, les écarts de santé continuent de s'agrandir entre les différents groupes sociaux pour la mortalité, la morbidité, les déterminants et les comportements de santé.

Pour une Occitanie durable, favorisant la santé – le bien-être de toutes et tous, l'enjeu pour la Région est de préserver et d'améliorer la SANTÉ au sens large des populations en :

- Développant la prévention et l'éducation à la santé,
- Renforçant l'accès au système de santé dans tous les territoires et pour toutes et tous,
- Attirant et formant vers les métiers des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux,
- Développant des partenariats, facilitant les mises en réseaux d'acteurs et collaborations, pour accélérer l'appropriation des enjeux et donc la transformation.

**En matière de formation sanitaires et sociales** : la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a confié aux Régions d'importantes compétences en

matière de structuration, de programmation et de financement des formations sanitaires et sociales. Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social.

Dans le cadre de l'**élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales**, des **concertations territoriales** associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre **janvier et mars 2023**.

A ce jour la Région Occitanie compte 41 organismes gestionnaires agréés, qui se répartissent sur 41 villes dans lesquelles au moins une formation paramédicale est dispensée et 38 villes dans lesquelles au moins une formation en travail social est dispensée.

Après avoir créé 1512 places de formations paramédicales supplémentaires en 2021, la Région Occitanie poursuit son engagement pour répondre aux besoins croissants du secteur, en finançant la **création de 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires pour la rentrée 2022**. L'objectif est de former les professionnels de santé de demain en nombre suffisant pour répondre aux besoins des populations.

**Au total, en 2022, la Région Occitanie consacrera plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.**

Le numérique doit par ailleurs être un levier pour l'accès à la formation et aux nouvelles organisations de travail. Le déploiement des campus connectés ou de tiers-lieux dans les lycées, permettra aux jeunes de s'acculturer aux pratiques du numérique et de l'entreprise, d'accéder à des formations à distance et de travailler en réseau.

Dans un second temps, il conviendra d'accompagner les entreprises et les collectivités de la Région Occitanie dans la transition écologique et sociale.

Il conviendra pour cela, de tenir compte des impacts environnementaux de toute activité. Réduire les chaînes d'approvisionnement (circuits courts), anticiper la gestion des déchets industriels et des chantiers de BTP, relocaliser et conforter les industries locales pour pérenniser les savoir-faire et l'emploi au niveau local constituent les priorités du PACTE VERT.

L'économie circulaire doit être un axe majeur de toute activité de production et de transformation.

Dans cette perspective, la Région soutiendra fortement la Recherche et le Développement (R&D) ainsi que l'innovation, notamment sur les nouvelles filières vertes, qu'il s'agisse de l'hydrogène, de l'éolien en mer, des circuits courts ou de cluster vélo.

Il conviendra de sensibiliser davantage les acteurs, aux notions d'écoconception, d'économie de fonctionnalité et de coopération (EFC), et d'écologie industrielle territoriale (EIT).

Le soutien à l'aménagement économique s'inscrira également dans l'exigence d'un aménagement vertueux et économe en foncier.

Le développement des mobilités vertes sera également un levier indispensable pour l'atteinte des objectifs de réduction de pollution, notamment en zone dense.

En effet, le secteur des transports représente 39% de la consommation énergétique régionale. Il convient donc de proposer des solutions innovantes vers une décarbonation

du secteur des transports en soutenant fortement le développement du ferroviaire et de la mobilité douce.

Enfin, l'Occitanie est également une grande région ouverte sur le bassin méditerranéen avec 220 kilomètres de rivages, 1,3 million d'habitants permanents (21% de la population régionale sur moins de 2% du territoire), 20 stations balnéaires qui accueillent 8 millions de touristes chaque année, une trentaine de ports de plaisance (30000 anneaux), 3 ports de commerce (Sète, Port-la-Nouvelle et Port-Vendres), 5200 km<sup>2</sup> d'aires marines protégées dont un parc naturel marin de 4000 km<sup>2</sup>.

Dans un contexte de changement climatique, de développement économique basé sur l'exploitation des ressources naturelles et de concurrence accrue avec les autres bassins littoraux méditerranéens, la politique régionale pour la mer et le littoral accompagne la préservation et la restauration des espaces littoraux et maritimes, leurs résiliences face aux risques littoraux, le développement d'une économie bleue durable (filiales d'aujourd'hui : nautisme, halieutique... et de demain : énergie marine renouvelable, biotechnologie...), créatrice de richesses et d'emplois non délocalisables. La Région accompagne également la modernisation et le développement équilibré des stations du littoral et des ports de plaisance. Cette valorisation des atouts économiques, touristiques, sportifs et du patrimoine naturel et culturel de la mer et du littoral est une richesse pour l'attractivité de l'Occitanie et le bien-être de ses habitants.

Cette ambition maritime de la Région, qui s'est traduite dès 2013 avec la création du Parlement de la Mer, a été renforcée par la signature en 2017 du Plan littoral 21 pour une durée de 10 ans, porté par la Région avec l'Etat et la Caisse des Dépôts, véritable catalyseur de projets.

### **3. Proximité et rééquilibrage territorial, la Région conçoit autrement ses politiques publiques**

La refondation de notre vie démocratique, portée par le Plan de transformation et de développement régional, vise une action publique mieux partagée, plus proche des citoyens et stimulée par l'intelligence collective.

Seule la prise en compte des particularités locales au niveau des territoires de vie, sur la base de l'écoute et d'un dialogue de confiance, permettra une mutation viable, durable et efficace de l'action publique.

Il s'agit de repenser les contrats territoriaux en les ouvrant à tous les acteurs du territoire, élus, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens, ..., afin que la Région puisse assurer un rôle d'incubateur à l'émergence de politiques publiques et de projets innovants.

Le Plan de transformation et de développement se mettra en place dans cet esprit de dialogue entre la Région et ses habitants, à partir de cette même méthode démocratique, en associant des citoyen.ne.s à la décision ou à l'évaluation de nos politiques et en mettant en place des budgets participatifs.

Cela se traduira notamment, au sein de chaque territoire de projet, par l'installation d'un « Comité Participatif Citoyen Local » représentatif de la diversité des acteurs locaux. Ce COPACIL sera constitué à l'initiative du territoire de contractualisation et réuni autant que nécessaire, pour accompagner l'élaboration et le suivi du Contrat Territorial.

La Région souhaite renforcer le réseau des Maisons de ma Région, pour favoriser l'accès à des services de qualité dans les territoires et proposer un guichet d'entrée pour les citoyens, les usagers et les élus locaux.

La Région engage une priorisation de ses dispositifs de soutien à l'accueil d'activités économiques (Zones d'Activités Economiques, pépinières, hôtels d'entreprises, tiers lieux...) sous le prisme du rééquilibrage territorial et des enjeux de sobriété foncière.

Par ailleurs, une démarche de co-construction de feuilles de route Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) ou Schéma Locaux ESRI a été entreprise dans les Villes Universitaires d'Équilibre (VUE) :

La Région Occitanie compte 18 VUE proposant de l'enseignement supérieur et de la recherche dans des villes moyennes en dehors de Toulouse et Montpellier.

Le soutien à ces VUE est une priorité politique forte, le développement de l'offre de formation de proximité constituant un élément clé de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Pour rappel, en Occitanie, les VUE comptent 50% d'étudiants boursiers contre 35% en moyenne dans les métropoles.

La Région a ainsi souhaité lancer, en partenariat avec les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et les collectivités locales, une démarche pour construire une stratégie de développement de l'ESRI dans les VUE.

L'objectif pour la Région est d'accompagner les territoires dans l'élaboration d'une feuille de route partenariale partagée entre tous les acteurs de l'ESRI : coordinations territoriales, Région Occitanie, Région académique Occitanie, communautés scientifiques régionales et organismes de formations (universités, écoles, lycées, IFSI...), étudiants, collectivités territoriales, en concertation avec les acteurs de l'économie locale (chambres consulaires, entreprises...), de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes du territoire (Crous, Missions Locales, CIO...).

Il s'agit, pour chaque territoire, d'élaborer un projet stratégique ESRI partagé par tous les acteurs locaux pour les 5-6 années à venir, en cohérence avec les stratégies régionales, et prioritairement avec la Stratégie Régionale Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (SRESRI 2022-2028).

Cette démarche doit se concrétiser pour les 18 VUE, d'ici juin 2023, par un livrable composé notamment d'un diagnostic, d'axes d'orientations et de pistes d'actions, et d'une mutualisation des moyens.

La montagne représente une part importante de l'Occitanie : les territoires situés en zone massif (Massif central et Pyrénées) couvrent 55% de la superficie de la Région, soit 2055 communes (ou 1 habitant sur 5) réparties sur 12 des 13 départements. Ces territoires sont particulièrement marqués par l'enjeu de l'adaptation au changement climatique et font face dans ces conditions à de nombreux défis dans le secteur forestier, dans ceux de l'agriculture, de l'élevage et de l'agropastoralisme, dans la conciliation des différents usages de l'eau, dans la diversification des activités touristiques, notamment des stations de moyenne montagne, tout en veillant à une bonne qualité d'accès aux services à la population et aux entreprises, et à la préservation des écosystèmes naturels des territoires de hauts plateaux et de montagne.

La Région place sa politique en faveur de la montagne dans le cadre d'une démarche cohérente et ambitieuse, transversale aux deux massifs, qui répond aux spécificités de ces territoires, tant au niveau économique, social, du tourisme, que de l'accès à l'éducation et aux services publics, la santé ou la mobilité.

C'est selon cette approche que le Plan « Montagnes d'Occitanie-Terres de vie », a été élaboré en 2018 par la Région en partenariat avec l'Etat et la Banque des Territoires. Ce Plan propose 40 mesures qui s'inscrivent pleinement dans ce nouveau modèle de développement, plus juste et plus durable, conciliant emploi et écologie et s'appuyant sur le potentiel remarquable que représentent la richesse des paysages, des ressources naturelles, les savoir-faire et les spécificités locales. Il ménage une large place à l'innovation et à l'expérimentation. La Région a également installé depuis janvier 2018 un Parlement de la Montagne, instance de concertation unique en France, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la montagne.



La Région est par ailleurs partie prenante des politiques contractuelles des massifs et signataire des Contrats Plan Interrégionaux Etat-Régions (CPIER) pour les Pyrénées et le Massif central. Elle intervient dans ce cadre en mobilisant les dispositifs et moyens financiers régionaux, en cohérence avec les orientations du Plan Montagnes d'Occitanie et les fonds européens dédiés aux massifs.

La Région compte 8 Parcs naturels régionaux, 1 en cours de création et 2 en émergence. Ces Parcs couvrent environ 25% du territoire régional, rassemblent près de 879 communes et constituent par la diversité de leurs situations géographiques (en zones littorale, montagnarde ou de plaine) une excellente représentation des territoires ruraux de la Région.

Dans un contexte où les questions écologiques et sociales sont de plus en plus prégnantes, les PNR s'affirment comme des territoires d'excellence, exemplaires, destinés à ouvrir des perspectives et participer pleinement à la cohérence dans la gestion, l'accompagnement et le développement solidaire des territoires.

La Région soutient la mise en œuvre des Chartes des Parcs dont elle est signataire et qui traduisent des politiques spécifiques et adaptées à chacun des territoires de Parc.

**Du fait du lien étroit qui les unit, la Région Occitanie entend confirmer les parcs naturels régionaux dans leur rôle de pionniers, de relais et d'acteurs des politiques régionales en cohérence avec les grands enjeux du PACTE VERT.**

### **Le SRADDET – Occitanie 2040**

*Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires*

Après 5 ans de concertation, le **Sraddet Occitanie 2040 a été adopté par le Conseil régional le 30 juin 2022, puis approuvé par le Préfet le 14 septembre 2022.** Le Sraddet repose sur deux axes qui guident l'action régionale en matière d'aménagement du territoire : **rééquilibrage territorial et un nouveau modèle de développement plus vertueux.**

Pour favoriser et faciliter la déclinaison du Sraddet dans les territoires, les territoires sont invités à bien associer la Région dans le cadre des procédures d'élaboration ou de révision des Schémas de cohérence territoriale (ou à défaut, des Plans locaux d'urbanisme).

La Région a engagé la **modification de son Schéma en février 2023.** En effet, la Loi Climat et Résilience confie aux Régions la territorialisation du Zéro artificialisation nette, avec pour objectif l'atteinte de ce ZAN à l'échelle régionale à l'horizon 2050, et la division par deux, dans un premier temps, de la consommation d'espaces d'ici 2031.

**La sobriété foncière constitue un défi majeur en Occitanie** compte tenu de notre attractivité démographique et économique. C'est la raison pour laquelle le Sraddet en vigueur porte déjà l'objectif de « réussir le ZAN à l'échelle régionale ». Les efforts de sobriété foncière doivent concerner l'habitat, mais aussi l'aménagement économique et les projets d'équipements et de services publics.

Les premières orientations régionales relatives à la modification « ZAN » du Sraddet sont les suivantes :

- **Une vraie territorialisation** prenant en compte l'enjeu de rééquilibrage régional ainsi que l'ensemble des spécificités locales : efforts passés, dynamiques démographiques et économiques, potentiel de renouvellement urbain, enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles, forestiers... Il ne s'agit ainsi en aucun cas d'appliquer le -50% de manière uniforme et systématique à l'échelle de chaque SCoT. Il ne s'agit pas non plus de bloquer le développement des territoires ruraux qui jouent un rôle majeur dans la dynamique régionale. Enfin, cette territorialisation sera conduite de façon à être compatible avec nos priorités en termes de création d'emplois et de relocalisation industrielle.

- **Une large concertation**, à l'échelle des quatre espaces de dialogues inscrits dans le Sraddet (les étoiles toulousaines, le ruban méditerranéen, le Massif Central et les Pyrénées) , réunissant à la fois les SCoT, les EPCI et les territoires de contractualisation pour une **construction d'une territorialisation adaptée**. Ces travaux s'appuieront sur les propositions de la Conférence régionale des SCoT, à laquelle la Région participe activement et associeront bien entendu les Départements et les différentes associations de collectivités mobilisées.
- **Des solutions opérationnelles** : la Région accompagnera les territoires dans la mise en œuvre du ZAN : dispositif de reconquête des friches, Foncière commerce artisanat (Foccal), Foncière agricole, Opérateur ERC (Operco), aide à la requalification/densification des zones d'activités...

## **ARTICLE 5 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES VIS-A-VIS DU TERRITOIRE**

L'ambition du présent contrat est de faire en sorte que les projets émergents répondent aux besoins du territoire des Nestes et tiennent compte de ses spécificités. En conséquence, le Département portera une attention particulière aux projets innovants et structurants en cohérence avec ses orientations stratégiques d'aménagement et de développement définies dans le préambule, et notamment dans les domaines :

- De l'agro-alimentaire et de l'alimentation : en cohérence avec les objectifs et actions du Plan Alimentaire Territorial porté par le Département, le développement des circuits courts, la valorisation des produits locaux, le développement de filières territorialisées,
- De l'offre de services de santé : développement de la télémédecine, regroupements de professionnels (exemples : maisons de santé pluri professionnelle, pôles santé...), accueil de médecins,
- De l'offre d'hébergements : pour les personnes âgées (structuration de l'offre en établissement, habitat regroupé, habitat intergénérationnel), pour les populations les plus fragiles,
- Des services de proximité : développement de lieux d'accueil mutualisés (exemple : les Maisons de Services Au Public), maintien des commerces de proximité...,
- Des espaces publics et du cadre de vie : rénovation des bâtiments publics, valorisation patrimoniale, mise en valeur des espaces publics, logements, accessibilité, préservation du cadre de vie...,
- Du tourisme tel que présenté dans le Carnet de Route du Tourisme pour les Hautes-Pyrénées
- De la petite enfance, enfance et jeunesse : développement de bouquets de services éducatifs (scolaires, périscolaires, transports, restauration, modes de garde, activités de loisirs), accessibilité aux informations jeunesse et aux dispositifs dédiés...,
- Des équipements culturels et sportifs et sites patrimoniaux : création et modernisation des équipements...,
- Des usages et de l'accès au numérique pour tous pour accompagner le maillage du territoire : espaces de télétravail, tiers-lieux, points d'accueil numérique...,
- Des mobilités : amélioration du réseau routier et de la sécurité, développement des liaisons et mobilités douces, pôles multimodaux...,
- De la transition écologique et énergétique : rénovation énergétique des bâtiments publics, conseils et accompagnement aux projets de rénovation des ménages et autres,

développement de tout type d'énergie renouvelable au travers des outils départementaux existants...

- De l'eau et des milieux aquatiques : préservation et valorisation des cours d'eau, préservation et gestion de la ressource en eau, qualité de l'eau et des milieux, sécurisation des approvisionnements.../...

**ARTICLE 6 : TRAJECTOIRES D'ENGAGEMENT A L'HORIZON 2028 ET ENJEUX DE TRANSFORMATION ET DE TRANSITION DU TERRITOIRE DU PAYS DES NESTES**

**6.1 – Les trajectoires d'engagement des partenaires**

Le Contrat Territorial Occitanie organise un cadre privilégié de **Dialogue stratégique** et de gestion avec les territoires pour impulser un nouveau modèle de développement plus sobre et vertueux, préservant toutes les ressources, et porteurs de justice sociale et territoriale, conformément au Pacte Vert Occitanie.

Afin de réussir cette transformation, les partenaires conviennent de coordonner leurs interventions afin de respecter les trajectoires d'engagement à l'horizon 2028 correspondant à chacune des dimensions territoriales du Pacte Vert suivants :

⇒ **S'adapter au changement climatique**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNÉES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Plan d'adaptation au changement climatique de la Région, Cahier régional Occitanie sur le changement climatique CROCC.</b></p> <p>Objectifs :</p> <p>1 Anticiper pour s'adapter, en construisant une stratégie basée sur la connaissance des impacts</p> <p>2 Aménager et Réparer dans la perspective du changement climatique</p> <p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p><u>Biens communs</u> : pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la région en protégeant les ressources naturelles et en développant l'agriculture biologique ; en engageant des acteurs dans une stratégie de gestion de l'eau et en élaborant des projets de territoires misant sur l'innovation ; en mettant en place des actions de protection de la qualité de l'air notamment sur le littoral ; en protégeant, préservant et en mettant en valeur le patrimoine culturel et paysager,...</p> <p><u>Volet littoral / Résilience</u> : faire du littoral une vitrine de la résilience en prenant en compte l'érosion du trait de côte, notamment via des stratégies de recomposition spatiale ; en réduisant l'étalement urbain sur le littoral et le rétro-littoral ; en diminuant l'impact écologique des activités humaines et en adaptant les usages du littoral face aux changements climatiques; en favorisant les coopérations territoriales pour une meilleure gestion intégrée du littoral et de la mer à diverses échelles.</p> <p><u>Eau et risques</u> : concilier accueil et adaptation du territoire régional aux risques présents et futurs via un aménagement adapté, le développement de la résilience des milieux ou la diffusion d'une culture du risque, mais aussi en sécurisant les territoires face aux risques d'inondation, et en adaptant l'accueil de la population à la disponibilité de la ressource en eau dans une approche multiusages.</p>	<p><b>Objectif stratégique 3 « Un territoire engagé dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique »</b></p> <p>- <b>Mesure Opérationnelle 10</b> : Développer la mobilité douce</p> <p>- <b>Mesure Opérationnelle 11</b> : Renforcer la production d'énergie renouvelable</p> <p>- <b>Mesure Opérationnelle 12</b> : Préserver les milieux naturels, gérer la ressource en eau et s'adapter au changement climatique</p>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie de développement des énergies renouvelables (SEM HaPy Energies, cadastre solaire, bois énergie, actions sur le patrimoine du Département tels que les collèges) ;</li> <li>- Guichet Unique Rénovation Energétique (Rénov'Occitanie) Hautes-Pyrénées ;</li> <li>- Politiques en faveur des collectivités pour la rénovation énergétique de leur patrimoine (FAR) ;</li> <li>- Politiques en faveur de la gestion de l'eau : projet de territoire Adour-Amont, gestion et mises aux normes d'ouvrages, accompagnement des travaux et études sur les infrastructures en matière d'eau potable et assainissement</li> <li>- Accompagnement des organismes agricoles aux actions en faveur du changement des pratiques agricoles.</li> </ul>	
<b><u>STRATEGIES DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</u></b>	
<p><b>Mobilité :</b> Le <b>programme AVELO2</b> du PETR du Pays des Nestes pour développer le vélo du quotidien au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du schéma directeur vélo et le diagnostic de mobilité active</li> <li>- De l'émergence de service vélos</li> <li>- De l'animation et la promotion du vélo du quotidien</li> </ul> <p>Etude de faisabilité portée par le PETR du Pays des Nestes pour la <b>création d'une voie de roulement</b> sur l'ancienne voie ferrée reliant la commune de Lannemezan à celle d'Arreau.</p> <p>Participation au <b>programme national AcoTE</b> pour les Communautés de Communes du Plateau de Lannemezan et Neste Barousse afin de massifier le covoiturage du quotidien</p> <p><b>Inondations :</b> Le <b>programme d'actions de prévention des inondations</b> (PAPI) Nestes, outil de planification d'actions, qui s'articule autour de 4 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les conséquences dommageables des inondations sur les personnes et les biens,</li> <li>- Faire émerger des stratégies locales, cohérentes et partagées de gestion des inondations,</li> <li>- Renforcer les capacités des maîtres d'ouvrages face aux enjeux exposés,</li> <li>- Optimiser et rationaliser les moyens mis en œuvre.</li> </ul> <p>L'animation du <b>Site Natura 2000</b> pour le lit mineur de la Neste, de Vignec à Montréjeau qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.</p>	

⇒ **Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et le foncier, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions**

<b>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b>	<b>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE</b>
<b><u>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</u></b>	
<p style="text-align: center;"><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p>Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1 Diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des trames</li> <li>2 Prise en compte de la biodiversité dans le cadre des projets d'aménagement plantation arbres, extinction (lutte contre pollution lumineuse), nature en ville</li> <li>3 Déploiement des Solutions d'adaptation fondées sur la Nature</li> <li>4 gestion durable de la ressource en eau, tant sur des aspects qualitatifs que quantitatifs</li> <li>5 prévention et la réduction des risques d'inondation</li> <li>6 préservation et restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.</li> </ol>	<p><b>Objectif stratégique 3 « Un territoire engagé dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 12 :</b> Préserver les milieux naturels, gérer la</li> </ul>

<p><b>Biodiversité</b> : préserver et restaurer la biodiversité et les fonctions écologiques pour <b>atteindre la non-perte nette de biodiversité</b> en mettant en œuvre les objectifs de la Stratégie régionale de biodiversité. Préserver et restaurer les continuités écologiques, avec une attention particulière envers les continuités et réservoirs écologiques terre-lagunes-mer, et en intégrant la trame noire. Préserver les sols vivants notamment par des pratiques agricoles et forestières durables ou par la désartificialisation ou la renaturation des espaces.</p> <p><b>Milieux aquatiques</b> : préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides notamment en développant la connaissance de ces milieux et en sensibilisant les citoyens à leur protection ; Promouvoir un développement urbain en adéquation avec les capacités de restauration et de fonctionnalité hydromorphologique des cours d'eau et des milieux aquatiques dégradés ; Concilier la préservation des milieux avec les besoins en eau des populations, des activités et de l'agriculture ; Réduire l'usage des perturbateurs endocriniens ; Assurer une coordination entre les différents acteurs et renforcer l'articulation des gestions des milieux aquatiques terrestres, lagunaires et maritimes.</p> <p><b>Foncier</b> : <b>Réussir la zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à l'horizon 2040</b> en développant un urbanisme plus durable via la réduction du rythme de consommation des sols, la densification ou le recyclage du foncier, l'encouragement à la renaturation des espaces artificialisés ; Préserver les productions agricoles du territoire régional ; Porter une attention particulière aux espaces littoraux, fragiles et exposés ; Faciliter la mise en œuvre de la séquence Eviter-Réduire-Compenser</p>	<p>ressource en eau et s'adapter au changement climatique</p> <p><b>Objectif Stratégique 2 : Un territoire qui agit pour une économie résiliente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 8</b> : Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire</li> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 9</b> : Valoriser les produits durables de la forêt</li> </ul>
<b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politiques de prévention en matière de déchets et de gestion des espaces naturels (Fonds Départemental pour l'Environnement) ;</li> <li>- Politiques d'accompagnement technique des structures compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et DE prévention des inondations (GEMAPI) ;</li> <li>- Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Adour Amont ;</li> <li>- Accompagnement des politiques agricoles et mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial (PAT) départemental.</li> </ul>	
<b>STRATEGIES DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b>	
<p>La mise en œuvre de la <b>compétence GEMAPI</b> qui comprend les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'aménagement du bassin ou d'une fraction du bassin hydrographique,</li> <li>- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès</li> <li>- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines,</li> <li>- La défense contre les inondations</li> </ul> <p>Le <b>Site Natura 2000</b> pour le lit mineur de la Neste, de Vignec à Montréjeau qui vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés, à forts enjeux de conservation en Europe.</p> <p>Le <b>projet Alimentaire de territoire du PETR du Pays des Nestes</b> pour promouvoir, valoriser et soutenir une agriculture responsable et durable.</p> <p>La <b>charte forestière du PETR du Pays des Nestes</b> dont la vocation est de définir et mettre en action une stratégie visant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts à l'échelle du territoire.</p> <p>L'élaboration en cours <b>d'un PLU intercommunal</b> sur les 3 communautés des communes du territoire</p>	

⇒ **Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p align="center"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p> <p><b>Région à énergie Positive (REPOS), Plan Régional Hydrogène Vert, et Plan Régional d'action en faveur de l'économie circulaire.</b> Objectifs :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. A 2050, réduction de 40% des consommations d'énergie et multiplication par trois la production d'énergie renouvelable</li> <li>2. Décarbonation des usages notamment mobilité et industriel par le vecteur hydrogène renouvelable</li> <li>3. Déconnection entre croissance économique et consommation de matières premières</li> <li>4. Zéro déchet éliminé sans valorisation en 2050 (-50% en 2031 par rapport à 2010)</li> </ol> <p><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Consommation du bâti : baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040</li> <li>- Consommation transports : baisser de 40% la consommation d'énergie finale des transports de personnes et de marchandises d'ici 2040</li> <li>- Productions d'ENR : multiplier par 2,6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040</li> <li>- Déchets : réduire la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables.</li> </ul>	<p><b>Objectif Stratégique 2 : Un territoire qui agit pour une économie résiliente</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 6 :</b> Accompagner le développement économique du territoire et encourager les nouvelles formes d'économie</li> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 7 :</b> Accompagner l'évolution du secteur touristique vers plus de durabilité et de sobriété</li> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 8 :</b> Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire</li> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 9 :</b> Valoriser les produits durables de la forêt</li> </ul>
<p align="center"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stratégie de développement des énergies renouvelables (SEM HaPy Energies, cadastre solaire, bois énergie, Guichet Unique Rénovation Energétique) ;</li> <li>- Schéma vélo départemental (en cours) ;</li> <li>- Politiques de prévention en matière de déchets ;</li> <li>- Plan départemental de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges.</li> </ul>	
<p align="center"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p> <p>Le <b>projet Alimentaire de territoire du PETR du Pays des Nestes</b> pour promouvoir, valoriser et soutenir une agriculture responsable et durable.</p> <p>La <b>charte forestière du PETR du Pays des Nestes</b> dont la vocation est de définir et mettre en action une stratégie visant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts à l'échelle du territoire.</p> <p>Le dispositif <b>Territoire d'industrie</b> qui a pour objectif de soutenir et accroître le développement industriel sur les territoires sélectionnés en faisant converger des fonds issus de différents partenaires et qui s'articule autour de 4 grandes priorités : Attirer, Recruter, Innover et Simplifier.</p> <p>Elaboration d'une <b>charte des énergies renouvelables</b> sur la Communauté de commune du Plateau de Lannemezan</p>	<p><b>Objectif stratégique 3 « Un territoire engagé dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 10 :</b> Développer la mobilité douce</li> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 11 :</b> Renforcer la production d'énergie renouvelable</li> </ul>

⇒ **Améliorer la santé et le bien-être des habitants**

STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES	HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE
<p align="center"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p>	<p><b>Objectif Stratégique 1 :</b></p>

<p><b>Stratégie « Occitanie, pour une culture partout et pour tous »</b></p> <p><b>Stratégie Occitanie en première ligne pour le sport</b></p> <p><b>Plan santé et bien-être, GIP « Ma Santé – Ma Région » :</b>          Les Régions ont la charge de la définition et de la mise en œuvre des politiques de formations pour les secteurs sanitaire, médico-social et social qui visent notamment à augmenter les places de formations paramédicales et sociales pour répondre aux besoins de la population. 1512 places de formations paramédicales supplémentaires ont été créées en 2021, et 1 611 places en formations paramédicales et sociales supplémentaires ont été créées en 2022. Dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma des formations sanitaires et sociales, des concertations territoriales associant les acteurs de la Santé seront proposées dans chaque département, entre janvier et mars 2023.          A noter qu'en 2022, la Région Occitanie a consacré plus de 95 M€ au fonctionnement des organismes de formations paramédicales et sociales, soit une augmentation de 11% pour accompagner l'ouverture des places supplémentaires.</p> <p><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADDET – Occitanie 2040</b></p> <p><u>Santé</u> : penser l'aménagement du territoire au regard des enjeux de santé des populations en encourageant la prise en compte de la santé dans le cadre de la planification locale et de l'aménagement opérationnel via notamment des études d'impact en santé, en améliorant la qualité de l'air en devenant Région à énergie positive. Une attention particulière sera portée à la qualité de l'air dans les territoires urbains à forte croissance démographique.</p>	<p><b>Un territoire d'accueil qui organise son espace et favorise la cohésion sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 1 :</b> Mailler le territoire de services et d'équipements de proximité et de loisirs pour tous, économes en énergie</li> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 2 :</b> Favoriser des espaces publics qualitatifs, conviviaux et inclusifs, intégrant les enjeux écologiques</li> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 3 :</b> Proposer une offre d'habitats adaptés et performants énergétiquement</li> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 4 :</b> Soutenir les actions culturelles et la valorisation des patrimoines, vecteur de cohésion sociale et d'identité</li> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 5 :</b> Encourager les initiatives citoyennes et les nouveaux modèles hybrides contribuant aux transitions</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan Très Haut débit ;</li> <li>- Schéma des services à la population ;</li> <li>- HaPy Santé Projet de Territoire.</li> <li>- Pacte jeunesse.</li> <li>- Schéma départemental de lecture publique.</li> <li>- Politiques sportives et culturelles,</li> <li>- Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;</li> <li>- Schéma de développement social SOLID'ACTION 65.</li> </ul>	
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p> <p>Le <b>soutien au secteur culturel</b> au travers de l'élaboration d'un agenda culturel quadrimestriel et d'une lettre d'information hebdomadaire à l'échelle du PETR du Pays des Nestes</p> <p>Le <b>projet Alimentaire de territoire du PETR du Pays des Nestes</b> pour promouvoir, valoriser et soutenir une agriculture responsable et durable.</p> <p>L'accompagnement des projets visant le renforcement <b>des équipements et services de proximité</b> dont les maisons de santé pluridisciplinaires et les habitats inclusifs</p> <p>Les <b>Convention territoriale globale (CTG)</b> signé sur les 3 communautés de communes du territoire avec la CAF afin de construire un projet social dans les domaines de la petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.</p>	

⇒ **Préserver et développer des emplois de qualité**

<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b></p>	<p><b>Objectif Stratégique 2 : Un territoire qui agit pour une économie résiliente</b></p>
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p> <p style="text-align: center;">Stratégie régionale Emploi-Croissance 2022-2028, Pacte pour l'Embauche</p>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politiques d'accompagnement de l'agriculture, développement des filières territorialisées, Projet de Territoire, Plan Alimentaire Territorial ;</li> <li>- Dispositif HaPy Actifs ;</li> <li>- Accompagnement des services de proximité (Initiatives Pyrénées) ;</li> <li>- Carnet de Route du Tourisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 6</b> : Accompagner le développement économique du territoire et encourager les nouvelles formes d'économie</li> </ul>
<b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b>	
<p>Le <b>programme Avenir Montagne Ingénierie</b> dont l'objectif est d'accompagner les territoires de montagnes dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique.</p> <p>Le <b>projet Alimentaire de territoire du PETR du Pays des Nestes</b> pour promouvoir, valoriser et soutenir une agriculture responsable et durable.</p> <p>La <b>charte forestière du PETR du Pays des Nestes</b> dont la vocation est de définir et mettre en action une stratégie visant la gestion durable et multifonctionnelle des forêts à l'échelle du territoire.</p> <p>Le dispositif <b>Territoire d'industrie</b> qui a pour objectif de soutenir et accroître le développement industriel sur les territoires sélectionnés en faisant converger des fonds issus de différents partenaires et qui s'articule autour de 4 grandes priorités : Attirer, Recruter, Innover et Simplifier.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 7</b> : Accompagner l'évolution du secteur touristique vers plus de durabilité et de sobriété</li> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 8</b> : Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire</li> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 9</b> : Renforcer l'usage du bois local via la filière bois énergie et construction</li> </ul>

⇒ **Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables**

<b>STRATEGIES DE REFERENCE DE LA REGION, DU DEPARTEMENT, DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b>	<b>HORIZON 2028 POUR LE TERRITOIRE</b>
<b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DE LA REGION</b>	
<p>Etats généraux du Rail et de l'intermodalité, Plan Rail et plan Vélo, Stratégie régionale Emploi-Croissance</p> <p><b>Schéma régional d'aménagement durable et d'égalité des territoires SRADET – Occitanie 2040</b></p> <p><b>Rééquilibrage</b>= maîtriser la croissance des métropoles, et valoriser le potentiel de développement de tous les territoires</p> <p><b>Objectifs thématiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mobilité</b> : garantir l'accès à des mobilités du quotidien pour tous les usagers en assurant l'équité territoriale, en facilitant les modes innovants de transports collectifs, en développant des modes de mobilité active, en développant la coopération entre les autorités organisatrices, en limitant la consommation énergétique finale liée aux transports et, enfin, en augmentant la part modale du fret ferroviaire, maritime et fluvial.</li> <li>- <b>Services</b> : favoriser l'accès aux services de qualité en harmonisant et mutualisant l'offre de services entre les différents territoires, en favorisant la préservation des commerces en centres-villes et cœurs de village, en développant de nouveaux services dans les bourgs-centres, les petites villes, les villes moyennes et les quartiers prioritaires de la ville, en assurant l'égalité territoriale dans l'accès à la formation, et en prenant en compte les besoins spécifiques des différentes catégories de résidents ou d'usagers du territoire ;</li> <li>- <b>Habitat</b> : développer un habitat adapté aux besoins et à la diversité sociale en encourageant une production plus importante de logements (notamment sociaux) en privilégiant la densification et la rénovation du parc existant, en diversifiant l'offre de logements pour répondre aux parcours de vie des habitants, en luttant contre la précarité énergétique des ménages, en prenant en compte la santé et la qualité de l'air dans les projets d'habitat, en prenant en compte les spécificités liées aux dynamiques des territoires littoraux et de montagne (mutation des stations).</li> <li>- <b>Métropoles</b> : limiter les effets négatifs d'une trop grande concentration dans les métropoles via, notamment, la coordination des politiques d'accueil, l'amélioration de l'équilibre population/emploi ou la mise en place de systèmes performants de mobilité.</li> </ul>	<p><b>Un territoire d'accueil qui organise son espace et favorise la cohésion sociale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 1</b> : Mailler le territoire de services et d'équipements de proximité et de loisirs pour tous, économes en énergie</li> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 2</b> : Favoriser des espaces publics qualitatifs, conviviaux et inclusifs, intégrant les enjeux écologiques</li> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 3</b> : Proposer une offre d'habitats adaptés et performants énergétiquement</li> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 4</b> : Soutenir les actions culturelles et la valorisation des patrimoines, vecteur de cohésion sociale et d'identité</li> </ul>



<p>Consolider les moteurs métropolitains en renforçant les fonctions métropolitaines et le positionnement à l'international, et en développant le dialogue intermétropoles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Territoires d'équilibre / centralités</b> : développer les nouvelles attractivités par la promotion d'un maillage en territoires d'équilibres et centralités locales et par le renforcement de l'équilibre population-emploi en facilitant l'implantation d'activités dans les petites et moyennes villes, ainsi, que dans les bourgs-centres.</li> <li>- <b>Coopérations</b> : renforcer les synergies territoriales en développant les liens entre territoires</li> </ul> <p><b>- Volet montagne et ruralité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Offre territoriale</b> : garantir dans les massifs et les territoires de faibles densités un socle de services et l'accès aux ressources extérieures</li> <li>- <b>Complémentarité</b> : inciter aux coopérations entre territoires et avec les espaces métropolitains</li> <li>- <b>Economie rurale et de montagne</b> : accompagner la transition et le développement des économies dans les territoires ruraux et de montagne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 5</b> : Encourager la création d'écosystèmes d'innovation rurales pour favoriser la transition écologique</li> </ul> <p><b>Objectif stratégique 3</b>  <b>« Un territoire engagé dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Mesure Opérationnelle 10</b> : Développer la mobilité douce</li> </ul>
<p><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU DEPARTEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma vélo départemental (en cours) ;</li> <li>- Schéma des services à la population.</li> </ul>	
<p style="text-align: center;"><b>STRATEGIE(S) DE REFERENCE DU TERRITOIRE ET DES COLLECTIVITES LOCALES CONCERNEES</b></p> <p>Le <b>soutien au secteur culturel</b> au travers de l'élaboration d'un agenda culturel quadrimestriel et d'une lettre d'information hebdomadaire</p> <p>Le <b>projet Alimentaire de territoire du PETR du Pays des Nestes</b> pour promouvoir, valoriser et soutenir une agriculture responsable et durable</p> <p>Le <b>programme AVELO2</b> pour développer le vélo du quotidien au travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du schéma directeur vélo et le diagnostic de mobilité active</li> <li>- De l'émergence de service vélos</li> <li>- De l'animation et la promotion du vélo du quotidien</li> </ul> <p>Etude de faisabilité pour la <b>création d'une voie de roulement</b> sur l'ancienne voie ferré reliant la commune de Lannemezan à celle d'Arreau.</p> <p>Participation au <b>programme national AcoTE</b> pour les Communautés de Communes du Plateau de Lannemezan et Neste Barousse afin de massifier le covoiturage du quotidien</p> <p>L'accompagnement des projets visant le renforcement <b>des équipements et services de proximité</b> dont les maisons de santé pluridisciplinaires et les habitats inclusifs</p>	

## 6.2 - Objectifs stratégiques partagés et Mesures opérationnelles

<p><b>Objectif Stratégique 1 :</b>  <b>Un territoire d'accueil qui organise son espace et favorise la cohésion sociale</b></p>	<p><b>Mesure Opérationnelle 1 :</b> Mailler le territoire de services et d'équipements de proximité et de loisirs pour tous, économes en énergie</p>
	<p><b>Mesure Opérationnelle 2 :</b> Favoriser des espaces publics qualitatifs, conviviaux et inclusifs, intégrant les enjeux écologiques</p>
	<p><b>Mesure Opérationnelle 3 :</b> Proposer une offre d'habitats adaptés et performants énergétiquement</p>
	<p><b>Mesure Opérationnelle 4 :</b> Soutenir les actions culturelles et la valorisation des patrimoines, vecteur de cohésion sociale et d'identité</p>
	<p><b>Mesure Opérationnelle 5 :</b> Encourager les initiatives citoyennes et la création d'écosystèmes d'innovation rurales pour favoriser la transition écologique</p>
<p><b>Objectif Stratégique 2 :</b>  <b>Un territoire qui agit pour une économie résiliente</b></p>	<p><b>Mesure Opérationnelle 6 :</b> Accompagner le développement économique du territoire et encourager les nouvelles formes d'économie</p>
	<p><b>Mesure Opérationnelle 7 :</b> Accompagner l'évolution du secteur touristique vers plus de durabilité et de sobriété</p>
	<p><b>Mesure Opérationnelle 8 :</b> Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire</p>
	<p><b>Mesure Opérationnelle 9 :</b> Valoriser les produits durables de la forêt</p>
<p><b>Objectif Stratégique 3 :</b>  <b>Un territoire engagé dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique</b></p>	<p><b>Mesure Opérationnelle 10 :</b> Développer la mobilité douce</p>
	<p><b>Mesure Opérationnelle 11 :</b> Renforcer la production d'énergie renouvelable</p>
	<p><b>Mesure Opérationnelle 12 :</b> Préserver les milieux naturels, gérer la ressource en eau et s'adapter au changement climatique</p>

Pour chaque mesure opérationnelle, une fiche-mesure annexée au présent contrat projette les enjeux partagés et fixe une feuille de route territoriale sur-mesure pour la période 2022-2028 permettant d'y répondre. Cette feuille de route identifie en particulier les projets structurants prioritaires qui en découlent.

### ARTICLE 7 : INTERVENTION DU DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Le Conseil Départemental mobilisera l'ensemble de ses dispositifs d'intervention en vigueur sur la base de la stratégie définie en préambule, au travers de ses crédits sectoriels ou de ses crédits spécifiquement dédiés au développement des territoires, dans la limite des engagements inscrits à son budget annuel et selon les calendriers de ses dispositifs en vigueur.

Les crédits consacrés aux politiques territoriales relèvent de l'appel à projets pour le Développement Territorial lancé deux fois par an depuis 2022. Privilégiant les projets d'intérêt communautaire, il s'adresse aux acteurs locaux tels que les EPCI, les communes, les PETR, les associations et autres porteurs de projets assurant le portage d'une démarche ou d'un projet structurant pour le territoire. Les projets sont examinés par un comité de sélection composé d'élus du Conseil Départemental et qui apprécie notamment :

- Leur caractère structurant,

- Leur articulation avec d'autres stratégies territoriales de développement à l'échelle départementale,
- Leur contribution à la dynamique et à l'attractivité territoriale,
- Leur accessibilité au plus grand nombre,
- Leur viabilité et leur maturité,
- Leur dimension environnementale, paysagère et architecturale,
- Leur dimension sociale (clause d'insertion) qui pourra justifier d'une bonification d'aide.

## **ARTICLE 8 : INTERVENTION DE LA REGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

---

Le contrat Territorial Occitanie 2022-2028 mobilise **l'ensemble des politiques et dispositifs d'intervention de la Région sur la base de ses compétences d'intervention et des axes prioritaires définis dans le prochain CPER et les nouveaux programmes de Fonds Européens.**

Par ailleurs, cette nouvelle génération de politique territoriale mobilise aussi l'ensemble des opérateurs régionaux :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie
- AGEPEY : Agence des Pyrénées
- ....

La Région recherchera à optimiser l'incitativité et la différenciation de son intervention, pour renforcer l'impact de l'action régionale en faveur du rééquilibrage territorial, et de la promotion d'un nouveau modèle de développement plus sobre, plus vertueux et plus juste.

Au titre de la solidarité territoriale, une attention particulière sera portée aux projets situés dans des Communes de Montagne, des Communes Bourgs centres ou dans des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la ville.

D'autre part, les actions concourant à la préservation de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique (actions sur les continuités écologiques notamment : trames vertes, bleues et noires), du projet territorial de l'énergie et aux enjeux de conciliation seront particulièrement encouragées.

La Région apportera une attention particulière, dans le cadre de ce contrat, d'une part, à **l'innovation et à l'expérimentation territoriale**, et d'autre part, à la démarche « **Territoire d'innovation pour un aménagement durable** » inscrite au PACTE VERT pour développer une offre de services nouvelle en accompagnant en ingénierie et financièrement des projets d'expérimentations sur l'habitat durable, l'urbanisme transitoire, l'intermodalité et le développement de la nature en ville.

## **ARTICLE 9 : INTERVENTION DES FONDS EUROPEENS DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT**

---

**Le territoire du PETR du Pays des Nestes est particulièrement concerné par :**

- **Le programme LEADER 2023-2027 porté par le GAL Coteaux-Nestes**, retenu à la commission permanente du 9 février 2023

- **L'Objectif Stratégique 5 du programme régional Occitanie FEDER-FSE + 2021-2027**, le PETR ayant été retenu comme territoire « Approches Territoriales Intégrées (ATI) à la CP du 16 décembre 2022.
- Le POCTEFA 2021-2027, programme européen de coopération transfrontalière entre la France, l'Espagne et l'Andorre qui comportera un volet territorial (aires fonctionnelles).

En tant qu'autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER/FSE+ Occitanie 2021-2027 et en tant qu'autorité de gestion régionale du FEADER 2023-2027, la Région veillera à la mobilisation des fonds européens en cofinancement des projets prioritaires retenus dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels découlant du présent contrat.

La sollicitation déjà effective ou à prévoir d'un cofinancement européen FEDER, FSE+ ou FEADER sera systématiquement mentionnée dans les Programmes Opérationnels Prévisionnels. Cette indication ne se substitue cependant pas au dépôt d'un dossier de demande de subvention par le porteur de projet selon les modalités spécifiques à chaque programme européen.

Enfin, le présent Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 constitue la Démarche Territoriale Intégrée de référence pour la mise en œuvre des fonds européens :

- **Au titre du Groupe d'Action Locale (GAL) LEADER Coteaux-Nestes**, dont la structure porteuse est le PETR du Pays des Nestes,
- **Au titre de l'Objectif Stratégique 5 (OS5) du FEDER 2021-2027** à travers la mise en œuvre de l'ATI

## **ARTICLE 10 : GOUVERNANCE**

---

L'élaboration du Projet de Territoire, du Contrat Cadre, du Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 et des Programmes Opérationnels annuels, ainsi que leur mise en œuvre, reposeront sur une forte implication de l'ensemble des acteurs, et notamment sur la mobilisation de **4 instances de gouvernance** :

1. Un **Comité Territorial de Pilotage stratégique et de suivi** est créé à l'échelle du territoire du Pays des Nestes. Sur le PETR, il est dénommé « Comité de Pilotage Politiques Contractuelles »

Ce comité, réuni à l'initiative du Territoire, a pour missions :

- D'approuver le Contrat Cadre avant validation par les instances délibérantes de chaque cosignataire,
- D'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires cofinanceurs dans chaque Programme Opérationnel annuel,
- D'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation, qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation par voie d'avenant,
- D'ajuster si nécessaire le contrat cadre, notamment dans son article 6.1 relatif aux Trajectoires d'Engagement,
- De fixer, de manière annuelle, la feuille de route partenariale en matière d'ingénierie territoriale sur le territoire,
- De procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat et à la tenue du document de suivi « Programme Pluriannuel de Projets et d'Investissements 2022-2028 »

Ce comité est composé des représentants des cosignataires du contrat, des services de l'Etat.

2. **Une Conférence des Maires**, organisée par le territoire de projet, réunie à l'initiative du territoire, au moins une fois par an, lors du processus d'élaboration du Programme Opérationnel Prévisionnel, pour prendre en compte les besoins de chaque commune.
3. **Un Comité Participatif Citoyen Local**, représentatif de la diversité des habitants et acteurs du territoire, sera institué selon des modalités propres à chaque territoire, dans le respect de la parité.  
Lorsqu'il existe, le Conseil de Développement pourra constituer ce Comité. Ses membres devront être tenus informés des projets de Programmes Opérationnels Prévisionnels afin de pouvoir formuler, à l'attention du Comité de Pilotage, des observations, avis et propositions.  
L'organisation d'espaces d'information citoyenne et de débats participatifs sera encouragée. A travers leur participation, il s'agit de contribuer à la réappropriation par les habitants des enjeux et de l'avenir de leur territoire.
4. **Un Comité des Financeurs** qui pourra être organisé à l'initiative du Département des Hautes-Pyrénées, réunissant l'Etat, la Région, le Département et les territoires pour réaliser le bilan des programmations et permettre une concertation sur les projets demandant une lecture partagée.

Enfin, et en lien avec le Volet Territorial du prochain CPER 2021-2027, il est prévu un processus de convergence et de complémentarité entre le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) et le Contrat Territorial Occitanie (CTO) qui précisera, au travers d'un **Pacte Territorial Occitanie**, la gouvernance partagée sur le territoire ainsi que, les modalités de programmation coordonnées des opérations.

#### **ARTICLE 11 : RENFORCEMENT ET COORDINATION DE L'INGENIERIE TERRITORIALE SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DES NESTES**

---

La qualité de l'ingénierie territoriale est un facteur décisif de la réussite de l'ambition du présent contrat et de la capacité de transformation, d'innovation et d'expérimentation du territoire.

Le renforcement de l'ingénierie territoriale repose sur :

- Le développement et la montée en compétence des ressources d'ingénierie internes du territoire,
- L'identification et la mobilisation coordonnée de l'offre d'ingénierie disponibles sur le territoire à l'initiative des partenaires du présent contrat et de leurs opérateurs, de l'Etat ou de tout autre opérateur.

#### **Pour tous les territoires :**

L'ensemble des partenaires s'engagent à privilégier la coordination de leurs moyens d'ingénierie dans le cadre d'un nouveau partenariat technique, stratégique et opérationnel animé dans le cadre du présent contrat.

#### **Pour les territoires ruraux :**

La Région Occitanie s'engage à soutenir l'ingénierie territoriale interne du territoire, y compris l'animation et les actions du Conseil de Développement ou du Comité Participatif Citoyen Local, selon les modalités d'intervention de son dispositif spécifique d'intervention.

Le territoire devra démontrer comment l'ingénierie ainsi mobilisée, est mise au service du déploiement sur le territoire des politiques et priorités régionales, en articulation avec

l'ingénierie externe disponible. A ce titre, une participation active du territoire dans le Réseau Régional des Développeurs Territoriaux Occitanie est attendue.

## **ARTICLE 12 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE ET DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE**

---

### **12.1- Le Programme opérationnel annuel, outil de mise en œuvre opérationnelle du contrat**

Au début de chaque année, et en articulation avec l'élaboration et l'adoption des budgets communaux et intercommunaux, la mise en œuvre opérationnelle du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 se traduira par l'élaboration d'un Programme Opérationnel Annuel.

Ce Programme Opérationnel recense l'ensemble des projets d'investissement du territoire de projet, des intercommunalités et des communes du territoire et de leurs groupements ou opérateurs, qui souhaitent solliciter le soutien des partenaires du Contrat durant l'exercice concerné.

Pour cela **les projets devront être qualifiés** par l'ensemble des partenaires dans le cadre du dialogue territorial, afin de s'assurer que le projet répond aux conditions cumulatives suivantes :

- Contribuer significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contrevenir à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantir la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Ce Programme Opérationnel devra être validé par le Comité de Pilotage, au plus tard à la fin du premier semestre. Pour cela :

- Le projet de P.O doit être transmis, par le territoire, dans sa première version fin janvier,
- Il fera l'objet d'un dialogue de gestion dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre, pour une validation au plus tard à la fin du premier semestre.

Le **Programme Opérationnel Annuel** pourra faire l'objet d'avenant en cours d'année si nécessaire.

L'inscription d'un projet dans le Programme Opérationnel ne vaut pas demande de subvention.

- Tout projet inscrit dans le Programme Opérationnel Annuel doit faire l'objet du dépôt d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention concerné.

La qualification d'un projet, dans le Programme Opérationnel ne vaut pas promesse de subvention mais signifie l'intérêt des partenaires sur le projet.

- Le plan de financement prévisionnel indiqué pour chaque projet dans le Programme Opérationnel correspond à la sollicitation du porteur de projet et est strictement indicatif.
- L'aide et son montant définitif accordé ne peuvent être confirmés qu'après instruction technique, administrative et financière du dossier.

En fin d'année, le Programme Opérationnel est clôturé.

- L'inscription des projets pour lesquels l'aide des partenaires, signifiée par le dépôt d'un dossier de demande de subvention dûment complété, n'a pas été sollicitée est annulée.

- Ces projets peuvent, le cas échéant, être proposés à nouveau dans le cadre d'un Programme Opérationnel ultérieur.

!/ Afin de disposer d'une vision prospective et d'une approche globale de l'aménagement du territoire, les projets d'investissement communaux, intercommunaux ou territoriaux doivent être proposés dans le projet de Programme Opérationnel Annuel, établi par le territoire, en vue d'échanges entre les partenaires financiers.

Ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

## **12.2 – Le Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements 2022-2028, outil de suivi pluriannuel indicatif du Contrat Territorial Occitanie**

En parallèle à l'adoption du présent Contrat, les partenaires conviennent de tenir à jour en continu un « **Programme Pluriannuel Prévisionnel de Projets et d'Investissements** » non contractuel, pré-identifiant la liste indicative et prévisionnelle des projets d'investissement sur le territoire pour la période 2022-2028.

Ce document évolutif constitue un outil de suivi en temps réel du contrat et de ses perspectives à venir et recense notamment :

- Les grands équipements pour le développement de l'activité et l'offre de services nécessaires pour les différents bassins de vie du territoire sur la durée du Contrat.
- Les types de projets d'intérêt local devant être menés sur la période 2022-2028.
- Les projets de renouvellement urbain et les projets résultant des Contrats Bourgs-Centres Occitanie 2022-2028 qui sont parties intégrantes du présent contrat.
- Les projets immobiliers et fonciers structurants portés par la Région et/ou dont elle est maître d'ouvrage (lycées, CREPS et sport, Culture, Economie...).

### **ARTICLE 13 : MODALITES D'ÉVALUATION**

Dans le cadre du contrat territorial, une approche qualitative sera recherchée pour valider et mettre en œuvre prioritairement des actions en cohérence avec le PACTE VERT. Une politique et des outils d'évaluation devront être mis en place par le territoire de projet en partenariat avec la Région.

L'évaluation des politiques publiques mises en œuvre au travers du présent Contrat territorial comporte plusieurs enjeux :

- Permettre aux citoyens d'en apprécier la valeur en rendant les effets des politiques publiques plus visibles et plus lisibles ;
- Contribuer au débat démocratique, notamment autour des rapports d'évaluation, et à la participation citoyenne ;
- Produire des éléments de diagnostic permettant aux financeurs, le cas échéant, de réorienter leurs stratégies.

Une évaluation ciblée des principaux projets financés au titre du présent Contrat pourra utilement être effectuée, au travers notamment d'une sélection d'indicateurs définis dans le PACTE VERT.

#### **ARTICLE 14 : MODALITES DE PUBLICITE ET D'INFORMATION**

---

Mention sera faite par le PETR du Pays des Nestes de la référence au présent Contrat pour toute opération tant intellectuelle que matérielle conduite à ce titre.

En particulier, les logotypes des partenaires co-financeurs, conformes à leurs chartes graphiques respectives, doit figurer sur tous les documents, matériels ou réalisations financées dans le cadre du présent contrat.

#### **ARTICLE 15 : CONDITIONS DE MODIFICATIONS**

---

Le présent contrat peut faire l'objet de modifications par voie d'avenant sous réserve d'un accord entre les parties signataires.



Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**La Présidente du PETR du Pays des Nestes**

Maryse BEYRIE

**La Présidente du Conseil Régional  
Occitanie**

Carole DELGA

**Le Président du Conseil Départemental**

Michel PELIEU

**Le Président de la Communauté de  
Communes du Plateau de Lannemezan**

Bernard PLANO

**Le Président de la Communauté de  
Communes Neste-Barousse**

Yoan RUMEAU

**Le Président de la Communauté de  
Communes des Vallées d'Aure et du Louron**

Philippe CARRERE

**1/ Objectifs stratégiques et fiches mesures**

**2/ Le diagnostic du territoire**

**3/ Carte des communes du PETR du Pays des Nestes**

**4/ Liste des communes du PETR du Pays des Nestes**

## **Annexe 1 : Objectifs stratégiques et fiches mesures**

*L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du CTO du PETR du Pays des Nestes sur l'accompagnement financier du projet.*

*Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :*

- *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
- *Inscription dans un programme opérationnel annuel (cf. article 12) ;*
- *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

### **Objectif stratégique 1 : Un territoire d'accueil qui organise son espace et favorise la cohésion sociale**

#### **Fiche mesure 1 : Mailler le territoire de services et d'équipements de proximité et de loisirs**

##### **Présentation de la mesure n° 1**

##### **en lien avec l'objectif stratégique 1**

##### **- Contexte général :**

Le Pays des Nestes est relativement bien couvert en équipements et services mais l'accès à ceux-ci est impacté par le caractère rural du territoire et leur inégale répartition.

Le vieillissement de la population est un enjeu fort (la part des 75 ans et plus vivant seuls à leur domicile est de 41,7%, soit 1740 personnes), tout comme le maintien de sa jeunesse (indice de jeunesse du territoire de 48,3, celui de la Région est de 77,7).

Le territoire compte 602 places d'EHPAD mais aucune place en établissements pour personnes âgées autonomes. Il est donc primordial de développer les équipements et services pour répondre au défi du vieillissement.

Par ailleurs, l'offre de soin est inégale sur le territoire, entre des secteurs peu dotés en médecins généralistes (zone piémont) et d'autres secteurs éloignés géographiquement d'une médecine spécialisée (zone montagne).

Concernant les équipements sportifs et culturels, vecteur d'attractivité pour les populations les plus jeunes, la répartition est inégale entre les zones touristiques, bien pourvues, et les zones de piémont moins bien dotées.

##### **- Objectifs et contenu de la mesure :**

- Développer les équipements et services spécifiques pour faire face au vieillissement de la population (résidence autonomie)
- Développer les équipements liés à l'accueil des plus jeunes
- Renforcer et rééquilibrer l'offre de soins (attractivité professionnelle de santé libéraux sur le piémont – lien CPTS Nestes Pyrénées)
- Consolider l'offre d'équipements sportifs et de loisirs, notamment pour le public jeune
- Augmenter la performance énergétique et l'accessibilité des bâtiments publics
- Renforcer les équipements nécessaires à la transition écologique du territoire (bornes électriques, gestion des déchets...)

##### **- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**


- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.



##### **- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- *Création de logements inclusifs pour séniors, Bize*
- *Installation d'une micro-crèche, Loures-Barousse*
- *Création d'un city-stade, Saint-Laurent-de-Neste*
- *Rénovation de la crèche Zébulon Adervielle-Pouchergues*
- *Confortement de l'offre sportive par la création d'un tennis et d'un padel couverts, Saint-Lary-Soulan*
- *Réfection chaufferie du gymnase et école, Arreau*
- *Aménagement d'une zone de loisirs au CM10, Lannemezan,*
- *Création d'une MAM, Hèches*
- *Rénovation énergétique Salle Volinski, Capvern*

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Création d'un Centre de Santé en partenariat avec l'ADMR, Galan</i></li> </ul> <p><b>- Dont Projets inscrits au CPER :</b></p> <p><b>- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022-2028</li> </ul>
<p><b>-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation</b> quantitative et surtout qualitative</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers programmés et répartition par communauté de communes</li> <li>- Nombre de dossiers incluant un objectif de performance énergétique</li> </ul>
<p><b>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme LEADER GAL Coteaux-Nestes – fiche action 2</li> <li>- Programme Régional Occitanie FEDER FSE + 2021-2027 et notamment la priorité 5 (ATI)</li> <li>- CRTE du PETR du Pays des Nestes</li> </ul>
<p><b>Caractéristiques particulières de la fiche mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En lien avec la politique Bourg-Centre Occitanie</li> </ul>

<p><b>Objectif stratégique 1 : Un territoire d'accueil qui organise son espace et favorise la cohésion sociale</b></p>
<p><b>Fiche mesure 2 : Favoriser des <u>espaces publics</u> qualitatifs</b></p>
<p><b>Présentation de la mesure n° 2</b></p> <p><b>en lien avec l'objectif stratégique 1</b></p> <p><b>- Contexte général :</b> Avec ses 146 communes, le Pays des Nestes est composé de nombreux villages authentiques et de quelques communes de centralités, qui confèrent tout le charme à cette zone rurale. Maintenir ces cœurs des bourgs agréables, conviviaux, sobres et esthétiques est indispensable pour garder l'attractivité de la zone.</p> <p><b>- Objectifs et contenu de la mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aménager qualitativement et durablement les places et entrées de bourgs</li> <li>○ Créer des espaces végétalisés et jardins</li> <li>○ Sécuriser les cheminements piétons et cyclables permettant de réduire l'utilisation de la voiture individuelle</li> <li>○ Réaliser des opérations de réhabilitation de façades</li> <li>○ Renouveler et optimiser l'éclairage public pour limiter la dépense énergétique</li> </ul> <p><b>- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ S'adapter au changement climatique,</li> <li>✓ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,</li> <li>✓ Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,</li> <li>✓ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,</li> <li><input type="checkbox"/> Préserver et développer des emplois de qualité,</li> <li><input type="checkbox"/> Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.</li> </ul> <div style="text-align: right;">  </div> <p><b>- Exemples de projets concernés par cette mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Aménagement pré commun, Ancizan</i></li> <li>○ <i>Rénovation de la place du viviers, Sarrancolin</i></li> <li>○ <i>Traitement des entrées d'Arreau, Arreau</i></li> <li>○ <i>Aménagement espaces et cheminement publics, Mauléon-Barousse</i></li> <li>○ <i>Aménagement place Maison du Savoir, Saint-Laurent-de-Neste</i></li> <li>○ <i>Aménagement espace public du pôle de service (école, gymnase, MSP, pôle jeunesse...), Loures-Barousse</i></li> <li>○ <i>Aménagement des plantades, Capvern</i></li> <li>○ <i>Création d'un chemin sécurisé entre l'école et le citystade, Galan</i></li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Embellissement et sécurité place du village, Montoussé</i></li> </ul> <p><b>- Dont Projets inscrits au CPER :</b></p> <p><b>- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022-2028</li> </ul>
<p><b>-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation</b> quantitative et surtout qualitative</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers programmés et répartition par communauté de communes</li> <li>- Nombre de dossiers incluant un objectif de performance énergétique/sobriété</li> </ul>
<p><b>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CRTE du PETR du Pays des Nestes</li> </ul>
<p><b>Caractéristiques particulières de la fiche mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En lien avec la politique Bourg-Centre Occitanie</li> </ul>

<p><b>Objectif stratégique 1 : Un territoire d'accueil qui organise son espace et favorise la cohésion sociale</b></p>
<p><b>Fiche mesure 3 : Proposer une offre d'<u>habitats</u> adaptés et performants énergétiquement</b></p>
<p><b>Présentation de la mesure n° 3</b></p> <p><b>en lien avec l'objectif stratégique 1</b></p> <p><b>-Contexte général :</b> Le Pays des Nestes compte 32 374 logements en 2019, dont près de la moitié sur le territoire de la CCAL, avec deux profils distincts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les territoires du piémont (CCNB et CCPL), qui comptent une majorité de logements individuels et de résidences principales, et une part importante de logements vacants.</li> <li>- Le territoire des vallées (CCAL), qui compte à l'inverse une majorité de logements collectifs et de résidences secondaires (5 fois plus qu'au niveau régional), et peu de logements vacants</li> </ul> <p>Les habitants permanents et saisonniers de la CCAL ont beaucoup de difficultés à se loger sur le territoire et trouvent à se loger sur le territoire de la CCPL notamment, entraînant des déplacements quotidiens domicile-travail importants. Par ailleurs, la consommation de chauffage résidentiel par habitant sur le Pays des Nestes est près de deux fois plus élevée qu'au niveau régional ; la part des ménages en précarité énergétique logement est également bien plus marquée que la moyenne occitane. Le renforcement de l'accès et de la performance énergétique est donc un enjeu fort.</p> <p><b>-Objectifs et contenu de la mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Rénover et créer des logements communaux performants énergétiquement,</li> <li>○ Développer des programmes d'accession à la propriété</li> <li>○ Encourager de nouvelles formes d'habitats (partagés, inclusifs ...)</li> </ul> <p><b>- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ S'adapter au changement climatique,</li> <li>✓ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,</li> <li><input type="checkbox"/> Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,</li> <li>✓ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,</li> <li><input type="checkbox"/> Préserver et développer des emplois de qualité,</li> <li>✓ Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.</li> </ul> <p><b>- Exemples de projets concernés par cette mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Rénovation 45 logements communaux, Beyrède-Jumet-Camous</i></li> <li>○ <i>Création de deux logements + réseau de chaleur, Cadéac</i></li> <li>○ <i>Rénovation du presbytère en deux logements, Ardengost</i></li> <li>○ <i>Acquisition et rénovation d'une maison en logement communal et mairie, Troubat</i></li> <li>○ <i>Rénovation énergétique de 4 logements, Tuzaguet</i></li> <li>○ <i>Réhabilitation de 2 logements communaux, Nestier</i></li> </ul>



<ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Rénovation énergétique de deux logements communaux, Houeydets</i></li> <li>○ <i>Réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en appartement, Mazouau</i></li> <li>○ <i>Isolation des logements communaux, Galez</i></li> </ul> <p><b>- Dont Projets inscrits au CPER :</b></p> <p><b>- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022-2028</li> </ul>
<p><b>-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation</b> quantitative et surtout qualitative</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers programmés répartition par communauté de communes</li> <li>- Nombre de dossiers incluant des objectifs de performance énergétique</li> </ul>
<p><b>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme Régional Occitanie FEDER FSE + 2021-2027 (priorité 2) CRTE du PETR du Pays des Nestes</li> </ul>
<p><b>Caractéristiques particulières de la fiche mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En lien avec la politique Bourg-Centre Occitanie</li> </ul>

<p><b>Objectif stratégique 1 : Un territoire d'accueil qui organise son espace et favorise la cohésion sociale</b></p>
<p><b>Fiche mesure 4 : Soutenir les actions culturelles et la valorisation des patrimoines</b></p>
<p><b>Présentation de la mesure n° 4</b></p> <p><b>en lien avec l'objectif stratégique 1</b></p> <p><b>-Contexte général :</b> Le Pays des Nestes s'appuie sur un patrimoine riche, aussi bien matériel qu'immatériel. La connaissance, la mise en valeur et la protection de ce patrimoine est un enjeu fort de transmission et d'attractivité sur le territoire. Par ailleurs, l'accès à la culture en zone rurale est indispensable au maintien des populations permanentes et à l'attractivité des visiteurs. Qu'elle soit traditionnelle ou plus contemporaine, la programmation culturelle dans des lieux accessibles et répartis sur le territoire est un enjeu fort sur le territoire.</p> <p><b>-Objectifs et contenu de la mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accompagner la consolidation et la création de lieux de diffusion culturelle</li> <li>○ Soutenir la programmation culturelle et les résidences de territoire</li> <li>○ Connaître et mettre en valeur les patrimoines</li> <li>○ Veiller à une bonne répartition de l'offre culturelle</li> </ul> <p><b>- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> S'adapter au changement climatique,</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Améliorer la santé et le bien-être des habitants,</li> <li><input type="checkbox"/> Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,</li> <li><input type="checkbox"/> Préserver et développer des emplois de qualité,</li> <li><input type="checkbox"/> Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.</li> </ul> <p><b>- Exemples de projets concernés par cette mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Exposition sur l'église Saint-Exupère et mise en valeur du trésor et du retable de l'église, Arreau</i></li> <li>○ <i>Création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine - Pays d'Art et d'Histoire, CCAL</i></li> <li>○ <i>Rénovation de la chapelle, Gouaux</i></li> <li>○ <i>Rénovation église Saint-Roch, Loures-Barousse</i></li> <li>○ <i>Festival Film Free Ride, Capvern</i></li> <li>○ <i>Guide conférencier mutualisé, PETR du Pays des Nestes</i></li> </ul> <p><b>- Dont Projets inscrits au CPER :</b></p> <p><b>- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :</b> 2022-2028</p>



<p><b>-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation</b> quantitative et surtout qualitative</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers programmés et par communauté de communes</li> <li>- Nombre de publics concernés</li> </ul>
<p><b>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme Régional Occitanie FEDER FSE + 2021-2027 et notamment la priorité 5 (ATI)</li> <li>- CRTE du PETR du Pays des Nestes</li> </ul>
<p><b>Caractéristiques particulières de la fiche mesure :</b></p>

<p><b>Objectif stratégique 1 : Un territoire d'accueil qui organise son espace et favorise la cohésion sociale</b></p>
<p><b>Fiche mesure 5 : Encourager les initiatives citoyennes et la création d'<u>écosystèmes d'innovation rurales</u> pour favoriser la transition écologique</b></p>
<p><b>Présentation de la mesure n° 5</b></p> <p><b>en lien avec l'objectif stratégique 1</b></p> <p><b>-Contexte général :</b> Face à l'urgence climatique, les territoires doivent s'inscrire dans une démarche de transition sociale, économique, écologique, énergétique et numérique. Dans ces transitions, les zones rurales ont un rôle essentiel à jouer au regard de leurs capacités de productions agricoles, leurs réservoirs de biodiversité, leurs cadre de vie préservé, le maintien d'un lien social de proximité et de solidarité dans les villages. Les zones rurales ont une capacité d'innovation importante et de nouvelles manières de produire, d'entreprendre, de vivre et de faire ensemble éclosent, permettant un décloisonnement et plus de synergies interprofessionnelles, intergénérationnelles et au sein de collectifs de citoyens. Pour accompagner ces mutations et la création de ces nouveaux « écosystèmes d'innovation rurales », le Pays des Nestes souhaite pouvoir accompagner ces projets, qu'ils soient publics ou privés.</p> <p><b>-Objectifs et contenu de la mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soutenir les projets hybrides mêlant plusieurs fonctionnalités au sein d'un même lieu pour construire des écosystèmes d'innovation : habitats, projets économiques, services de proximité, vivre ensemble, actions culturelles, accès au numérique</li> <li>○ Créer des logements innovants adaptés aux besoins des populations et visant plus de mixité sociale (habitats inclusifs, habitats partagés, habitats séniors, habitats saisonniers...)</li> <li>○ Soutenir les démarches de coopération (associatives, coopératives ou publiques) œuvrant pour la transition écologique et l'économie circulaire (diminution et prévention des déchets, réemploi, recyclage, consommation locale, résilience économique, ...)</li> <li>○ Accompagner les nouvelles formes collectives d'entrepreneuriat agricole et alimentaire pour renforcer la capacité de production du territoire et répondre au défi du renouvellement de la population agricole (coopérative d'activité et d'emploi, espace test agricole...)</li> <li>○ Renforcer les espaces de dialogue entre la sphère publique et les citoyens</li> </ul> <p><b>- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> S'adapter au changement climatique,</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Améliorer la santé et le bien-être des habitants,</li> <li><input type="checkbox"/> Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Préserver et développer des emplois de qualité,</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.</li> </ul> <p><b>- Exemples de projets concernés par cette mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>Tiers-Lieux la Soulane : modernisation et structuration, Jézeau</i></li> <li>○ <i>Création d'une coopérative d'activité et d'emploi alimentaire et d'un espace test agricole, Ferm'en coop</i></li> <li>○ <i>Rénovation cottage Marguerite en logements et activité économique, Gouaux</i></li> </ul>



<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Requalification de la friche du Préventorium en quartier durable (type Ecoquartier), Guchen</li> <li>○ Réhabilitation de l'ancienne maison de retraite (friche) à Anères en lieu à usages multiples (logements, espace de coworking, lieu culturel), Anères</li> <li>○ Création d'un tiers-lieux, Bertren</li> <li>○ Commerces et logements (achat et rénovation Boulangerie), Capvern</li> <li>○ Création d'un Bistrot de Pays /Restaurant Epicerie / logements, Mauvezin</li> </ul> <p><b>- Dont Projets inscrits au CPER :</b></p> <p><b>- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022-2028</li> </ul>
<p><b>-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers programmés et par communauté de communes</li> <li>- Nombre de dossiers par thématique liée à la transition</li> </ul>
<p><b>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme Régional Occitanie FEDER FSE + 2021-2027 et notamment la priorité 5 (ATI)</li> <li>- CRTE du PETR du Pays des Nestes</li> </ul>
<p><b>Caractéristiques particulières de la fiche mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Projet de fiche dotation innovation et expérimentation</b></li> </ul>

<p><b>Objectif Stratégique 2 : Un territoire qui agit pour une économie résiliente</b></p>
<p><b>Fiche mesure 6 : Accompagner le <u>développement économique</u> du territoire</b></p>
<p><b>Présentation de la mesure n° 6</b></p> <p><b>en lien avec l'objectif stratégique 2</b></p> <p><b>-Contexte général :</b></p> <p>Le profil des emplois locaux du Pays des Nestes est marqué par une prédominance des services principalement non marchands. Toutefois, en détaillant, apparaissent des spécificités territoriales avec une prédominance des services marchands sur la CCAL, une industrie plus présente sur la CCPL et un secteur agricole plus marqué sur la CCNB. Concernant l'industrie, jadis réputée pour ses activités d'électrometallurgie et d'électrochimie, la vallée des Nestes a conservé une forte empreinte industrielle jusqu'aux années 1990, notamment entre Lannemezan et Beyrède. Après avoir connu une longue phase de désindustrialisation, une nouvelle dynamique industrielle voit le jour. Au regard des enjeux de relocalisation économique, de soutien à l'emploi local, et de création de valeur ajoutée, le Pays des Nestes entend soutenir les projets de développement économique.</p> <p><b>-Objectifs et contenu de la mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accompagner la création et le déploiement des zones d'activités économiques</li> <li>○ Renforcer les commerces de proximité dans les centres bourgs</li> <li>○ Accompagner la tissu d'entreprises artisanales et la reconversion du plateau industriel de Lannemezan</li> <li>○ Favoriser l'émergence de nouveau mode d'entreprendre et de travail (économie social et solidaire, économie circulaire, télétravail, tiers-lieux...)</li> </ul> <p><b>- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> S'adapter au changement climatique,</li> <li><input type="checkbox"/> Améliorer la santé et le bien-être des habitants,</li> <li><input type="checkbox"/> Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,</li> <li>✓ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,</li> <li>✓ Préserver et développer des emplois de qualité,</li> <li>✓ Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive</li> </ul>





<p><b>- Exemples de projets concernés par cette mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <i>CM10 : Réhabilitation d'une friche industrielle à Lannemezan, CCPL</i></li> <li>○ <i>Aménagement des zones activités de Salechan et Pic Pyrénées Innovation, CCNB</i></li> <li>○ <i>Transformation d'une bâtisse en auberge à Soulan, Saint-Lary-Soulan</i></li> <li>○ <i>Rénovation d'un bâtiment communal en vue de la création d'un restaurant gastronomique, Tramezaygues</i></li> <li>○ <i>Favoriser l'installation d'un restaurant/bar dans le centre-bourg, Loures-Barousse</i></li> <li>○ <i>Acquisition et réhabilitation de locaux vacants et de terrain foncier en centre-bourg, Saint-Laurent-de-Neste</i></li> <li>○ <i>Aménagement ancien bâtiment en bar de village, Clarens</i></li> <li>○ <i>Création d'un bâtiment incluant un local au service du développement d'activités de commerce ou artisanat de proximité, La Barthe de Neste</i></li> </ul> <p><b>- Dont Projets inscrits au CPER :</b></p> <p><b>- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2022-2028</li> </ul>
<p><b>-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation</b> quantitative et surtout qualitative</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de dossiers programmés et par communauté de communes</li> <li>- Nombre d'entreprises concernées</li> </ul>
<p><b>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme Régional Occitanie FEDER FSE + 2021-2027 et notamment la priorité 5 (ATI)</li> <li>- CRTE du PETR du Pays des Nestes</li> <li>- Territoire d'industrie Comminges-Nestes</li> </ul>
<p><b>Caractéristiques particulières de la fiche mesure :</b></p>

<p><b>Objectif Stratégique 2 : Un territoire qui agit pour une économie résiliente</b></p>
<p><b>Fiche mesure 7 : Accompagner l'évolution du <u>secteur touristique</u></b></p>
<p><b>Présentation de la mesure n° 6</b></p> <p><b>en lien avec l'objectif stratégique 2</b></p> <p><b>-Contexte général :</b></p> <p>Le Pays des Nestes est un territoire fortement touristique, notamment au sud, avec ses 5 stations de ski, le Parc National des Pyrénées, les réserves naturelles et régionales, les itinéraires cyclotouristiques et cyclosporifs. Au regard du changement climatique et des mutations des attentes clients, le Pays des Nestes a cerné le potentiel et l'importance de la relocalisation d'un tourisme résilient. Avec aussi, la nécessité de penser le secteur touristique comme un axe intégré aux enjeux d'un maillage territorial global : mobilité, développement durable, valorisation patrimoniale....</p> <p>La dynamique du changement est déjà amorcée par les socio-professionnels locaux et les acteurs publics qui sont aujourd'hui mobilisés. Toutefois, il convient de poursuivre ces changements pour conserver cette activité économique structurante pour le territoire, diversifier les sites d'accueil pour éviter la concentration des flux et élargir l'offre d'activités vers plus d'authenticité, de sobriété et de respect des milieux.</p> <p><b>-Objectifs et contenu de la mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accompagner la diversification touristique en s'appuyant notamment sur la valorisation du patrimoine culturel et l'itinérance (rando, vélo, trail, trek...),</li> <li>○ Poursuivre la montée en qualité et la performance énergétique des hébergements touristiques (club des ambassadeurs...)</li> <li>○ Consolider l'offre de thermalisme et thermoludisme</li> <li>○ Revaloriser le tourisme social et solidaire pour renforcer l'accès au plus grand nombre</li> <li>○ Consolider une offre de tourisme au nord du Pays des Nestes pour un meilleur équilibre territorial</li> </ul>

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- o Aménagement de l'espace débutants pour un tourisme 4 saisons hiver/été, Aragnouet
- o Création d'une via ferrata à Camous ; CCAL
- o Réhabilitation de l'auberge des IV Véziaux à Payolle, Commission syndicale des IV Véziaux
- o Réaménagement de l'aire de camping-car et rénovation des sanitaires du camping, Loures-Barousse
- o Développement touristique 4 saisons des sites de Nistos et Gargas Nestploria Nistos et Aventignan, CCNB
- o Création d'un espace multiservices et plateforme intermodale à visée touristique, Saléchan
- o Modernisation et équipement des thermes, Capvern
- o Création d'un camping écologique sur un terrain communal, Castillon
- o Création et diffusion des outils de promotion mutualisés par les OT du PETR du Pays des Nestes

**- Dont Projets inscrits au CPER :**

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

- 2022-2028

**- Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de dossiers programmés
- Nombre de sites accompagnés et répartition territoriale

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- Programme Régional Occitanie FEDER FSE + 2021-2027 et notamment la priorité 5 (ATI)
- CRTE du PETR du Pays des Nestes
- Plan avenir montagnes en Pays des Nestes
- LEADER GAL Coteaux-Nestes 2023-2027

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

**Objectif Stratégique 2 : Un territoire qui agit pour une économie résiliente**

**Fiche mesure 8 : Renforcer l'autonomie alimentaire du territoire**

**Présentation de la mesure n° 8**

**en lien avec l'objectif stratégique 2**

**-Contexte général :**

Le Pays des Nestes est résolument agricole avec ses 867 exploitations (y compris exploitants agricoles hors cadres habituels : retraités, pluriactifs avec atelier agricole marginal, etc.) et ses 27 292ha de surface agricole utile. Toutefois, comme à l'échelle nationale, la population agricole poursuit sa forte diminution avec 25% en d'exploitants agricoles en moins sur la période 2010-2020. La SAU quant à elle se maintient (seulement 220 ha de baisse sur la même période). Les exploitations se sont donc agrandies, tant en surface qu'en cheptel.

Concernant la production en bio, seuls 1389ha sont utilisés en bio (5,1%), ce qui est trois fois moins qu'au niveau régional (15,5%).

Le territoire est dominé par des producteurs primaires n'assurant pas la transformation et la commercialisation de leurs produits : éleveurs naisseurs, commercialisation des céréales en coopératives, etc.

L'enjeu de renforcer le secteur agricole est essentiel sur le territoire pour viser plus de résilience, de capacité à nourrir les populations et à entretenir le milieu.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- S'emparer de la question du renouvellement agricole en oeuvrant à l'installation agricole (espace test agricole, gestion foncière ...)
- Soutenir la création d'outils de transformation permettant de capter la valeur ajoutée sur le territoire et de renforcer la consommation locale
- Sensibiliser à la production et la consommation locale

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**



- ✓ S'adapter au changement climatique,
- ✓ Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ✓ Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- ✓ Préserver et développer des emplois de qualité,
- ✓ Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- *Création d'un magasin de producteurs sur Lannemezan, CCPL/privé*
- *Festival De haies et d'ailes "Pour une agriculture de l'amour", Fréchendets*
- *Création d'une entreprise alimentaire de venaison à Lannemezan*
- *Atelier de découpe multi-viande (anciens abattoirs) à Lannemezan*
- *Résilience alimentaire : cycle de sensibilisation, CCPL*
- *Création d'espaces tests agricoles, PETR du Pays des Nestes*

**- Dont Projets inscrits au CPER :**

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

- 2022-2028

**-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de dossiers programmés, et par communauté de communes
- Nombre d'agriculteurs concernés

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- CRTE du PETR du Pays des Nestes
- LEADER GAL Coteaux-Nestes 2023-2027
- Projet Alimentaire de territoire du Pays des Nestes

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

**Objectif Stratégique 2 : Un territoire qui agit pour une économie résiliente**

**Fiche mesure 9 : Valoriser les produits durables de la forêt : bois-énergie, bois construction, ressources alimentaires, chimie verte...**

**Présentation de la mesure n° 9**

**en lien avec l'objectif stratégique N°2**

**-Contexte général :**

Le PETR du Pays des Nestes est engagé dans l'animation d'une charte forestière depuis 2014. La forêt compose 60% du territoire et est une ressource naturelle mobilisable localement. Les essences les plus présentes sur le territoire sont le sapin et le hêtre. La majorité des peuplements forestiers se trouvent sur les communes situées en zone montagne, la station écologique du sapin et du hêtre se situant entre 800 et 2000m.

La pérennité de la forêt repose sur l'équilibre entre la pousse de la végétation et les prélèvements, qu'ils soient anthropiques ou naturels. Sur ce point, les évolutions des populations d'animaux sauvages, notamment cervidés, peuvent entraîner des modifications profondes dans les peuplements forestiers : sous-bois, régénération des arbres, etc. Aujourd'hui, les forêts du Pays des Nestes manquent de régénération naturelle des arbres, du fait d'un équilibre agro-sylvocynégétique défavorable.

Le territoire dispose de récolteur et de transformateur du bois (exploitant forestier, scieur, charpentier, menuisier...) qui peuvent être en mesure d'utiliser le bois local et de le transformer localement.

A l'échelle des Pyrénées, la marque de certification « Bois des Pyrénées » garantit une traçabilité des bois, de la récolte à l'utilisation finale, et permet de cibler du bois local dans les marchés publics. La nouvelle réglementation thermique 2020 impose d'utiliser plus de bois dans la construction.

Le Pays des Nestes a donc pour objectif de favoriser les circuits courts en promouvant les constructions, rénovations et aménagements utilisant les essences locales de bois (80 km autour du projet) et en développant des systèmes constructifs innovants. Afin d'assurer le maintien en bon état de conservation de ces forêts, le Pays des Nestes, porteur d'un projet alimentaire de territoire, a également pour objectif de favoriser la valorisation des ressources alimentaires naturelles et durables issues de la forêt : viande de venaison, récolte de petits fruits, de légumes feuilles, de sève, de champignons, etc. Actuellement, la chimie de l'arbre est fortement étudiée et présente de forts potentiels d'innovations, tant dans les domaines pharmaceutiques, cosmétiques et agro-alimentaires que dans les matériaux biosourcés et renouvelables.

#### **- Objectifs et contenu de la mesure :**

- Favoriser la coopération entre les entreprises à l'échelle des Pyrénées par la marque de certification « Bois des Pyrénées » pour la construction publique en bois local.
- Stocker du carbone dans les projets de bâtiments et répondre aux exigences de la RE2020.
- Valoriser les essences locales et les peuplements forestiers grâce à des techniques innovantes de séchage et de travail du bois.
- Utiliser des matériaux locaux dans l'ameublement pour valoriser les essences locales
- Valoriser les artisans par la communication autour des projets utilisant le bois local et s'appuyer sur le contrat de filière porté par FiBois.
- Favoriser les retombées économiques sur le territoire en utilisant l'indice ART (Analyse des retombées économiques locales) des Communes Forestières.
- Encourager la mise en place de projet pédagogique autour de l'utilisation du bois local.
- Accompagner les projets de valorisation des produits alimentaires de la forêt, notamment cynégétiques.
- Encourager le développement de la chimie verte sur le Pays des Nestes

#### **- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- ✓ S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ✓ Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- ✓ Préserver et développer des emplois de qualité,
- ✓ Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive



#### **- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- *Construction du SDIS à Cadéac*
- *Transformation d'une grange foraine en centre d'interprétation à la base de Frédencon, St Lary Soulan.*
- *Projet d'un lotissement de 12 logements à Capvern les Bains*
- *Utilisation de Bois des Pyrénées pour l'ossature bois du projet de Bize.*
- *Projet d'atelier de découpe de viande de venaison à Lannemezan*

#### **- Dont Projets inscrits au CPER :**

#### **- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

- 2022-2028

#### **Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de m3 de bois local utilisé sur le territoire
- Nombre de m3 de CO2 stocké par l'utilisation du bois local par projet et répartition par communauté de commune
- Nombre de carcasses de gibier valorisées en alimentation humaine

#### **Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- Programme Régional Occitanie FEDER FSE + 2021-2027 et notamment la priorité 5 (ATI)
- CRTE du PETR du Pays des Nestes

- Charte forestière Territoriale du Pays des Nestes
- PETR Comminges Pyrénées

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**

- **Projet de fiche dotation Innovation et expérimentation**

**Objectif Stratégique 3 : Un territoire engagé dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique**

**Fiche mesure 10 : Développer la mobilité douce**

**Présentation de la mesure n° 10**

**en lien avec l'objectif stratégique N°2**

**-Contexte général :**

Avec un taux de motorisation de 91%, le Pays des Nestes est résolument tourné vers la voiture individuelle. 70% des actifs travaillent dans une autre commune que leur résidence et l'offre scolaire (RPI, collèges, lycée...) entraîne également de nombreux déplacements du quotidien. La part des transports en commun est largement inférieure à la moyenne régionale. La part du vélo dans les déplacements domicile travail représente 0,9% (2,7% au niveau régional). Le territoire bénéficie de très peu d'aménagements cyclables sécurisés (7km de linéaires d'aménagements cyclables sécurisés), et la pratique du vélo y est surtout lié à la pratique sportive (Tour de France, grands cols, VTT de montagne).

Le Pays des Nestes porte plusieurs projets pour développer la mobilité douce sur le territoire (Voie Verte, Avélo2) et souhaite œuvrer à son développement pour diminuer l'usage de la voiture dans les déplacements du quotidien.

**-Objectifs et contenu de la mesure :**

- o Développer les aménagements cyclables sécurisés
- o Renforcer les équipements nécessaires à la pratique du vélo
- o Soutenir les actions de sensibilisation à l'utilisation du vélo

**- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :**

- ✓ S'adapter au changement climatique,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- ✓ Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- ✓ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive



**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- o Services autour de la pratique du vélo, Arreau
- o Remplacement d'une navette polluante par train électrique, Saint-Lary-Soulan
- o Continuités voie verte Aure Louron, CCAL
- o Aménagement d'une voie de roulement cyclable entre Lannemezan et Arreau
- o Création d'une aire de covoiturage à Lannemezan, CCPL
- o Flottes de vélos Libre service, Communes PVD
- o TIL culturel, CCAL, CCPL, CCNB
- o Création de services de transport touristiques durables, PETR du Pays des Nestes

**- Dont Projets inscrits au CPER :**

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

- 2022-2028

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de projets et répartition par communauté de communes
- Nombre de km d'aménagements cyclables créés

#### Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

- Programme Régional Occitanie FEDER FSE + 2021-2027 et notamment la priorité 5 (ATI)
- CRTE du PETR du Pays des Nestes
- programme AVELO 2

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

### Objectif Stratégique 3 : Un territoire engagé dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique

#### Fiche mesure 11 : Renforcer la production d'énergie renouvelable

##### Présentation de la mesure n° 11

##### en lien avec l'objectif stratégique N°2

##### -Contexte général :

Si la part des EnR dans la production d'énergie du Pays des Nestes est plus importante qu'au niveau régional, cela s'explique essentiellement par la présence des usines hydroélectriques sur la partie montagne. La seconde source d'énergie renouvelable du territoire est liée au bois-énergie. La part du solaire photovoltaïque est quant à elle bien inférieure à la moyenne régionale. Des projets sont en cours pour développer une filière de production d'hydrogène vert.

Au regard de la transition énergétique amorcée, le territoire du Pays des Nestes doit poursuivre son engagement et diversifier les sources de production d'énergie renouvelable, notamment, solaire, bois-énergie et hydrogène.

Il apparaît donc nécessaire de fédérer des entreprises autour de cet enjeu pour expérimenter des solutions locales, soutenir les démarches citoyennes renforçant l'autonomie énergétique et trouver des solutions adaptées aux contraintes locales (protections environnementales, patrimoine architectural...).

##### -Objectifs et contenu de la mesure :

- o Bâtir des stratégies de déploiement des EnR sur le territoire (ex : charte ENR de la CCPL)
- o Soutenir et intensifier la production locale d'énergies renouvelables en vue de renforcer l'autonomie énergétique du territoire, ainsi que leur utilisation (notamment dans le cas de solution de mobilité fonctionnant à l'hydrogène renouvelable)
- o Fédérer des entreprises et des collectifs de citoyens pour expérimenter des solutions innovantes locales (ex : projet PERLA porté par la CCPL)
- o Valoriser l'exemplarité locale en matière de transition énergétique

##### - Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :

- o S'adapter au changement climatique,
- o Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- o Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- o Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- o Préserver et développer des emplois de qualité,
- o Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive



##### - Exemples de projets concernés par cette mesure :

- o Remplacement d'une pico centrale par photovoltaïque sur une cabane pastorale, Aulon
- o Projets photovoltaïques flottants, CCNB
- o Installation de panneau solaire (école, parking gare), Loures-Barousse
- o Projet installation champ panneaux photovoltaïques, Espèche
- o Installation d'une serre agriphotovoltaïque à Lannemezan
- o Elaboration d'une charte EnR, CCPL
- o Implantation de projets de production/ distribution d'hydrogène renouvelable sur le territoire en fonction du développement de la filière autour du territoire
- o Acquisition d'un bus hydrogène pour les transports urbains
- o Déploiement de véhicules hydrogène (sous réserve d'obtention de financements nationaux ou européens)

<p><b>- Dont Projets inscrits au CPER :</b></p> <p><b>- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2022-2028</li> </ul>
<p><b>Indicateurs de suivi et mode d'évaluation</b> quantitative et surtout qualitative</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projet et répartition par communauté de communes</li> <li>- Nombre de KWH produits</li> </ul>
<p><b>Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme Régional Occitanie FEDER FSE + 2021-2027 (priorité 2)</li> <li>- CRTE du PETR du Pays des Nestes</li> </ul>
<p><b>Caractéristiques particulières de la fiche mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Projet de fiche dotation innovation expérimentation</b></li> </ul>

<p><b>Objectif Stratégique 3 : Un territoire engagé dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique</b></p>
<p><b>Fiche mesure 12 : Préserver les milieux naturels, gérer la ressource en eau, et s'adapter au changement climatique</b></p>
<p><b>Présentation de la mesure n° 12</b></p> <p><b>en lien avec l'objectif stratégique N°2</b></p> <p><b>-Contexte général :</b> Le Pays des Nestes est reconnu pour la richesse de son patrimoine naturel qui compte de nombreuses zones ou sites protégés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Parc National des Pyrénées</li> <li>- La réserve naturelle nationale du Néouvielle</li> <li>- Les réserves naturelles régionales d'Aulon et du Montious</li> <li>- Le projet de Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées</li> <li>- La Réserve Internationale de Ciel Etoilé : 1ère réserve européenne pour la préservation d'un ciel étoilé de qualité</li> <li>- De nombreuses sites Natura 2000</li> </ul> <p>Ces espaces sont essentiels à la protection des espèces et de la biodiversité, impactés par le changement climatique. Par ailleurs la Neste et ses affluents sont au cœur d'un système essentiel au territoire, et plus largement au Hautes-Pyrénées et au Gers. En effet, ils conditionnent l'irrigation des rivières de Gascogne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ensemble hydrographique appelé « système Neste » permet de répondre à une demande en eau d'irrigation durant la saison estivale très importante en aval (Pays des Coteaux et département du Gers).</li> <li>- Le territoire est donc caractérisé par des liens d'usage, créés tant par le système hydrographique (le canal et les retenues), que par les échanges entre acteurs locaux pour la bonne gestion de l'eau (irrigation, alimentation en eau potable...).</li> </ul> <p>En 2019, les 3 EPCI qui composent le PETR du Pays des Nestes lui ont transféré la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) qui a notamment pour but d'améliorer la protection de la population contre les inondations. Pour cela, des études et des travaux de prévention et de protection au bord de rivières et aussi des actions fondées sur la nature (restauration de la biodiversité) sont réalisées ou en cours avec la prise en compte du changement climatique.</p> <p><b>-Objectifs et contenu de la mesure :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soutenir les projets renforçant la protection de la biodiversité</li> <li>○ Intégrer la protection de la biodiversité et les risques inondation dans les projets d'aménagement</li> </ul> <p><b>- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ S'adapter au changement climatique,</li> <li><input type="checkbox"/> Améliorer la santé et le bien-être des habitants,</li> </ul>



- ✓ Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- ☐ Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,
- ✓ Préserver et développer des emplois de qualité,
- ☐ Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive

**- Exemples de projets concernés par cette mesure :**

- *Etude pour développer la qualité paysagère ainsi qu'une meilleure gestion de la biodiversité, Arreau*
- *Renaturation d'une zone humide, Aulon*

**- Dont Projets inscrits au CPER :**

**- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 :**

- 2022-2028

**Indicateurs de suivi et mode d'évaluation** quantitative et surtout qualitative

- Nombre de projets et répartition par communauté de communes
- Surfaces concernées

**Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens**

- Programme Régional Occitanie FEDER FSE + 2021-2027 (priorité 2)
- CRTE du PETR du Pays des Nestes
- Compétence GEMAPI portée par le PETR du Pays des Nestes (PPG, PAPI...)

**Caractéristiques particulières de la fiche mesure :**



## Annexe 2 : Le diagnostic du territoire

### 1) Situation, composition et histoire

#### Localisation

Le Pays des Nestes est situé au sud-ouest de la Région Occitanie, dans la partie sud-est du département des Hautes-Pyrénées.

D'une superficie de 1 400 km<sup>2</sup>, il comprend le plateau de Lannemezan, les Baronnies, la Barousse, la vallée de la Neste, la vallée du Nistos, la vallée d'Aure et la vallée du Louron.

Bordé à l'est par le département de la Haute-Garonne, c'est un territoire transfrontalier le long de la chaîne des Pyrénées.

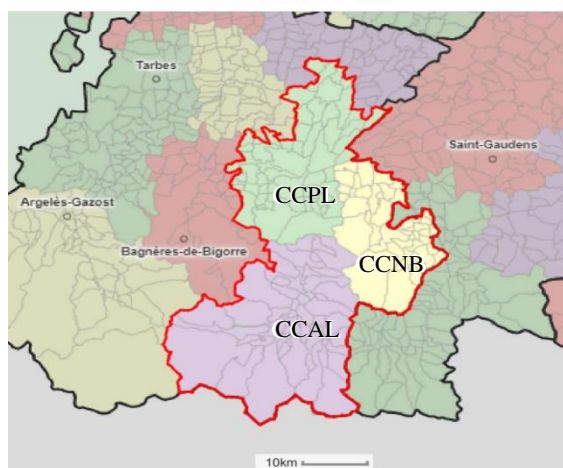
Cette position géographique permet d'accéder au Sobrarbe, Province de Huesca en Espagne, grâce au tunnel d'Aragnouet-Bielsa situé au fond de la vallée d'Aure, haut lieu de passages qui a toujours joué un rôle majeur dans les échanges transfrontaliers.



#### Zonage Massif Pyrénées



Situation géographique  
PETR du Pays des Nestes



#### Composition administrative

La structure du Pays des Nestes est née de la volonté des acteurs locaux à travailler ensemble autour d'un projet fédérateur pour répondre aux enjeux du territoire et aux besoins des habitants. Il a vu le jour en 2004 avec le statut de syndicat mixte. En 2014, la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) lui permet d'évoluer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays des Nestes.

#### Le PETR du Pays des Nestes regroupe **146 communes** et **3 Communautés de Communes** :

- Communauté de Communes des Vallées d'Aure et du Louron (CCAL)
- Communauté de Communes Neste-Barousse (CCNB)
- Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan (CCPL)

Le PETR du Pays des Nestes est l'animateur et gestionnaire des politiques contractuelles du territoire :

- Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 avec la Région.
- Contrat de Relance et Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026 avec l'Etat.
- Approche Territoriale Intégrée Priorité 5 du Programme Régional FEDER-FSE+ 2021-2027
- Programme LEADER 2023-2027 en lien avec le PETR du Pays des Coteaux dans le cadre du Groupe d'Action Locale (GAL) Coteaux-Nestes.

D'autres contrats sont gérés en direct par les communes ou communautés de communes :

- 9 contrats Bourgs-Centres avec la Région : Arreau, Capvern, Galan, La-Barthe-de-Neste, Lannemezan, Loures-Barousse/Mauléon-Barousse, Saint-Lary-Soulan, Saint-Laurent-de-Neste, Vielle-Aure.
- 3 contrats Petites villes de demain avec l'Etat : Lannemezan, Saint-Laurent de Neste/Loures-Barousse, Arreau/Saint-Lary-Soulan.

#### Histoire du territoire

Le territoire est marqué par **une occupation humaine ancienne dès la préhistoire** avec de nombreux sites de plein air et grottes, dès l'Acheuléen (au-delà de 100 000 ans : Uglas et Gargas) et au paléolithique supérieur (Gargas, Lortet, Labastide...). Le plateau de Lannemezan et les collines du piémont conservent des sites funéraires remarquables (tumulus et grottes sépulcrales) de la fin du Néolithique (entre 3700 et 1400 avant notre ère) à Avezac et Lannemezan, notamment documentés par des fouilles dès le XIXe siècle et encore récemment (Arsenal/CM10 en 2016). L'oppidum de Montsérié et d'autres sites contemporains attestent d'une exploitation des ressources locales et d'une mise en valeur de l'espace durant la Protohistoire.

**Le territoire est romanisé dès le 1er siècle avant notre ère**, autour de la Cité de Convènes (Convenae) dont Lugdunum (à l'emplacement actuel de Saint-Bertrand de Comminges) était le chef-lieu. Il conserve des caractères et des héritages culturels des périodes plus anciennes (toponymie, divinités, feux de solstice, transhumance ...) et connaît une christianisation précoce.

**Au Moyen-Age**, le comté d'Aure (puis la baronnie de La Barthe) est un territoire stratégique qui permet le contrôle d'un passage vers la péninsule ibérique. La famille d'Aure et celle de La Barthe alternent les alliances avec la Bigorre et le

Comminges et conservent des liens privilégiés avec l'Aragon. Elle contrôle aussi le plateau de Lannemezan (bastide de Lannemezan créée en 1274), et donc la circulation est-ouest en piémont. Elle doit composer avec d'autres pouvoirs : l'Eglise, les rois de France, et la population. Cette dernière obtient en 1300 une charte de droits politiques et civils qui donne au futur pays des Quatre-Vallées son socle juridique. En raison de son caractère pivot (stratégique), le territoire continue d'être disputé, notamment entre les maisons de Foix-Béarn et d'Armagnac.

**En 1475, le Pays des Quatre-Vallées** (Aure, Magnoac, Neste et Barousse) est intégré au domaine royal (Louis XI en devient le principal seigneur). Dès lors l'assemblée représentant les communautés et la noblesse locales acquiert un rôle déterminant, notamment celui de répartir entre tous le montant de l'impôt versé au roi, ce qui est l'essence d'un pays d'états. La population des Quatre-Vallées conserve des privilèges (exceptions au droit commun) comme le port d'arme, l'exemption de service militaire hors des vallées, et les exonérations d'impôts, qui sont méthodiquement réduits au fur et à mesure de la normalisation de la monarchie et de sa centralisation.

**Du Moyen Age à la Révolution**, les vallées se complètent en termes d'exploitation et de valorisation des ressources qui sont en partie commercialisées : bois et forêts, polyculture, pastoralisme (fromage, viande et laine), marbres et ressources minières, eau. Les débouchés sont en Espagne et dans les villes du piémont. Les bourgs de la vallée d'Aure sont le centre économique. Lannemezan un marché d'importance. La Barthe et Castelnau-Magnoac les centres politiques et judiciaires. Pays « pauvre » dans l'ensemble et très inégalitaire, il n'en conserve pas moins des éléments architecturaux et artistiques remarquables. Le pouvoir est aux mains d'une bourgeoisie, faite de propriétaires fonciers, de négociants et de notables qui contrôlent les communautés et administrent le pays. Pas d'élections démocratiques ni de contestation du principe monarchique. Sans compter les règles de successions qui privilégient le fils aîné.

**La Révolution française** met un terme à ce régime d'exception et fait entrer ces populations dans une normalité (fin des privilèges, égalité formelle et politique, citoyenneté, conscription, impôts) qu'elles rejettent plus qu'elles n'y adhèrent et qu'elles tentent de contourner. Le Pays des Quatre-Vallées est alors rattaché à la Bigorre pour former l'actuel Département des Hautes-Pyrénées.

**Le XIXe siècle** est marqué par l'intégration progressive du territoire à la République en même temps que son ouverture à l'extérieur et le développement de nouvelles activités en lien avec l'industrialisation (papeterie, filatures, mines, hydroélectricité, chimie et métallurgie dans les vallées et sur le plateau, canal de la Neste...) et les mobilités (route des cols, train, tourisme, thermalisme...). Des formes de dissidences et des révoltes locales émaillent cette période.

**Au XXe siècle**, le pays des Nestes est une terre d'émigration vers les Amériques, l'Afrique du Nord mais aussi une terre d'accueil pour les Espagnols (migrations économiques et politiques) et une zone de refuge et de résistance durant la seconde guerre mondiale. Les solidarités historiques et la complémentarité entre les composantes du territoire ont demeuré. La décentralisation a permis la mise en place de nouveaux lieux de concertation et de construction de ces solidarités. Le Pays des Nestes aurait pu être la continuation du Pays des Quatre-Vallées mais les arbitrages politiques départementaux des années 90 (au moment de la Loi Voynet) en ont décidé autrement et ont écarté le Magnoac pour créer l'ensemble Coteaux.

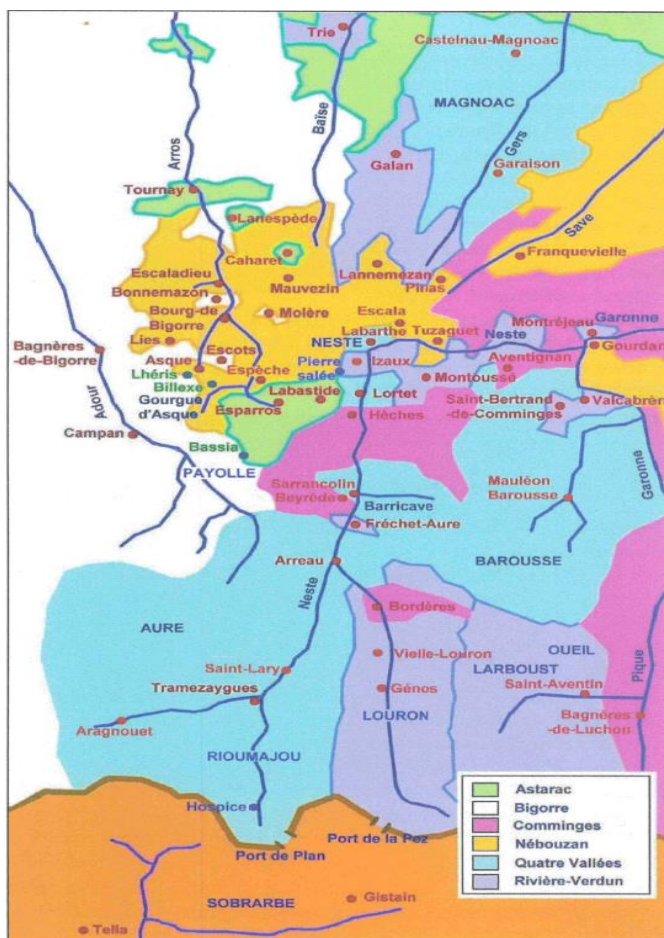


Illustration extraite de : BRAU, Jacques. *Pays des Nestes et de Comminges, des origines à nos jours*. Monhélios, 2014. (p 230).

## 2) Physionomie, ressources et risques

### Une diversité de paysages

Plusieurs régions naturelles composent le paysage du territoire :

- Au nord, une zone de Coteaux, avec un paysage vallonné ; cette zone est bordée au sud par le plateau de Lannemezan ;
- Au centre, une zone de piémont : Baronnies et vallée de la Barousse ;
- Au sud, l'espace montagnard : les altitudes augmentent jusqu'aux sommets des Pyrénées françaises (point culminant : Pic Long 3 192m) ; la vallée des Nestes est perpendiculaire à la chaîne pyrénéenne ; depuis Lannemezan, elle remonte jusqu'à Arreau puis se divise en 2 vallées : la vallée d'Aure et la vallée du Louron.

### Un patrimoine naturel exceptionnel

Le territoire est reconnu pour la richesse de son patrimoine naturel qui compte de nombreuses zones ou sites protégés :

- Le Parc National des Pyrénées
- La réserve naturelle nationale du Néouvielle
- Les réserves naturelles régionales d'Aulon et du Montious
- Le projet de Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées
- La Réserve Internationale de Ciel Etoilé : 1ère réserve européenne pour la préservation d'un ciel étoilé de qualité.

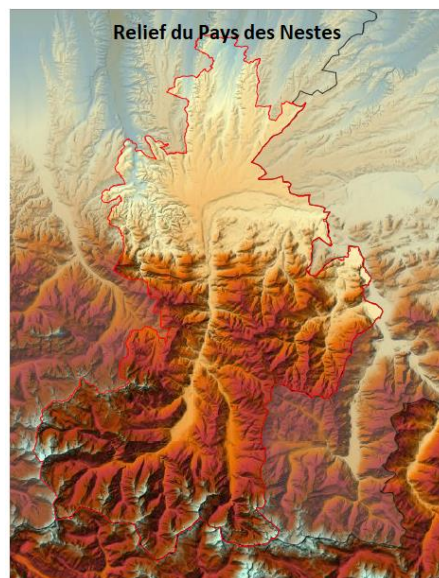
Le territoire compte de nombreux sites du réseau européen Natura 2000 :

- Zone spéciale de conservation : Tourbière de Clarens, vallées du Rioumajou et du Moudang, Garonne en Occitanie dont la Neste d'Aure et la Neste,...
- De nombreuses ZNIEFF de types 1 et 2

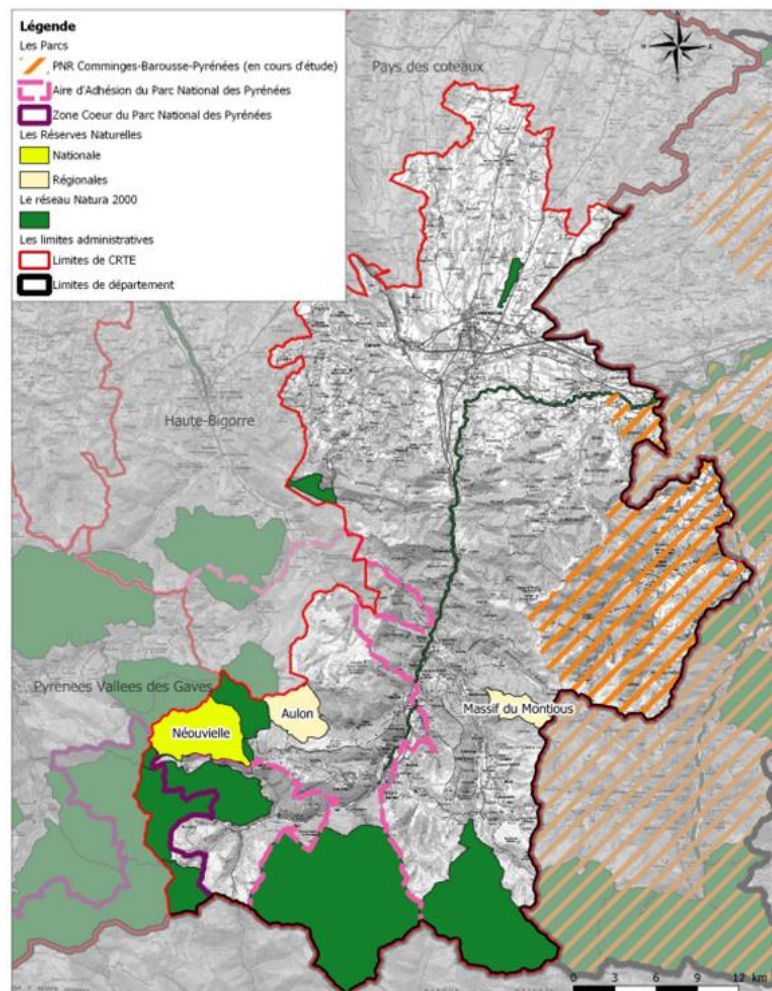
La richesse de ce patrimoine naturel est support à la promotion d'une offre d'activités de pleine nature large et diversifiée et héberge des événements majeurs comme le Tour de France, le Grand Raid des Pyrénées (trail) ou le Pyrénées Bike Festival (VTT), support de la coupe du monde de descente et d'enduro.

### Un patrimoine culturel riche

- Un grand site Occitanie « Pyrénées Aure Louron » : le site patrimonial remarquable d'Arreau et deux sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Chemins des Saint-Jacques de Compostelle (Hôpital Saint-Jean de la Combe d'Aragnouet et église Saint-Laurent de Jézeau)
- Un Pays d'Art et d'Histoire « Vallées d'Aure et du Louron »
- De nombreux sites d'intérêt patrimonial et espaces découvertes : Abbaye de l'Escaladieu, Château de Mauvezin, Grottes de Gargas, Grottes de Labastide, Gouffre d'Esparros...



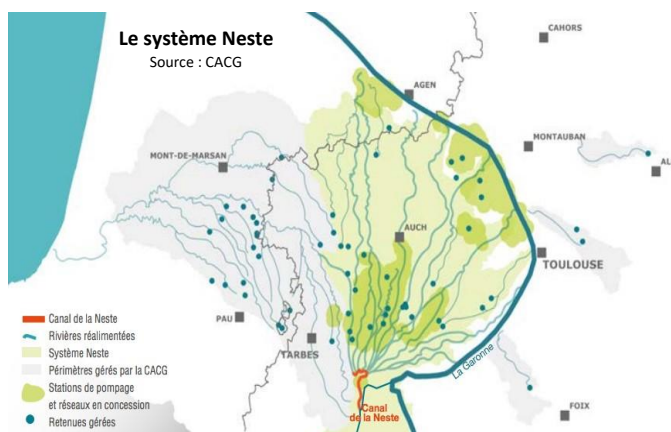
## Zones de protection de l'environnement sur le territoire Pays des Nestes



## L'eau : une ressource partagée

Le débit de la Neste et de ses affluents jusqu'à Sarrancolin conditionne l'irrigation des rivières de Gascogne. Son bassin versant est localisé presque entièrement dans le département des Hautes-Pyrénées et correspond au territoire du Pays des Nestes.

L'ensemble hydrographique appelé « système Neste » permet de répondre à une demande en eau d'irrigation durant la saison estivale très importante en aval (Pays des Coteaux et département du Gers). Le territoire est donc caractérisé par des liens d'usage, créés tant par le système hydrographique (le canal et les retenues), que par les échanges entre acteurs locaux pour la bonne gestion de l'eau (irrigation, alimentation en eau potable...).

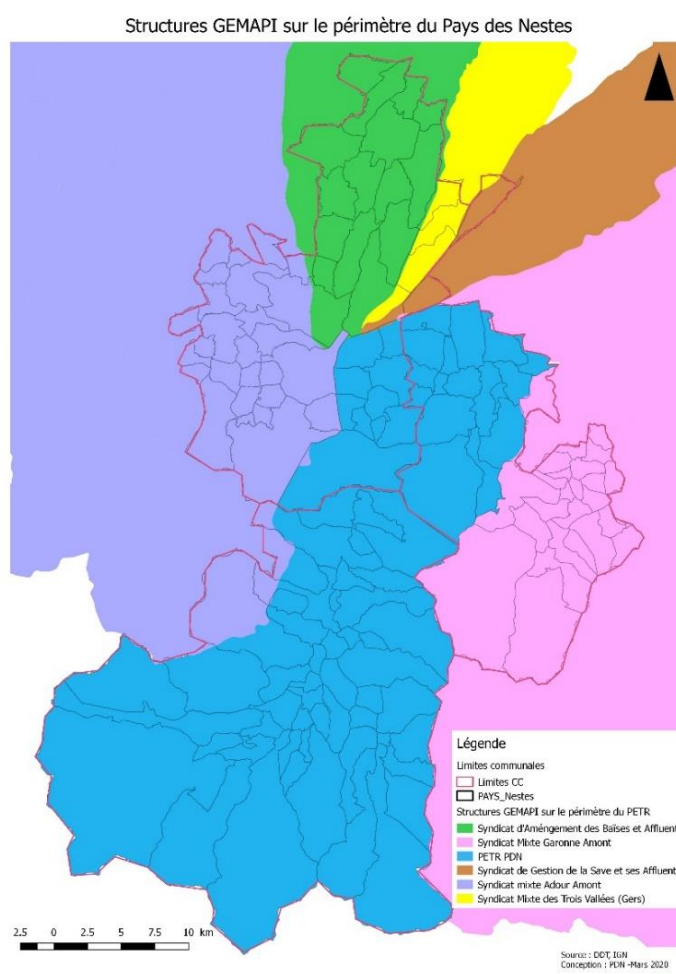


Le PETR du Pays des Nestes est concerné par plusieurs outils de planification abordant la gestion quantitative de l'eau et des zones humides :

- Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Neste et Rivières de Gascogne est en cours d'élaboration
- Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vallée de la Garonne est dans sa phase de mise en œuvre
- Un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau Garonne Amont (PTGA) est en cours de réalisation

En 2019, les 3 EPCI<sup>1</sup> qui composent le PETR du Pays des Nestes ont transféré la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) qui a pour but d'améliorer la protection de la population contre les inondations. Pour cela, des études et des travaux de prévention et de protection au bord de rivières et aussi des actions fondées sur la nature (restauration de la biodiversité) sont réalisées ou en cours avec la prise en compte du changement climatique.

6 syndicats GEMAPI interviennent sur le territoire du Pays des Nestes.



<sup>1</sup> EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale (les communautés de communes).

### La forêt : une ressource à valoriser et à protéger

La forêt est présente sur 60 % du territoire du Pays des Nestes. Composante essentielle du paysage, la forêt descend au plus proche des villages, pouvant donner un sentiment d'enfermement aux habitants. Historiquement le bois a été exploité par de petites unités artisanales (scieries notamment).

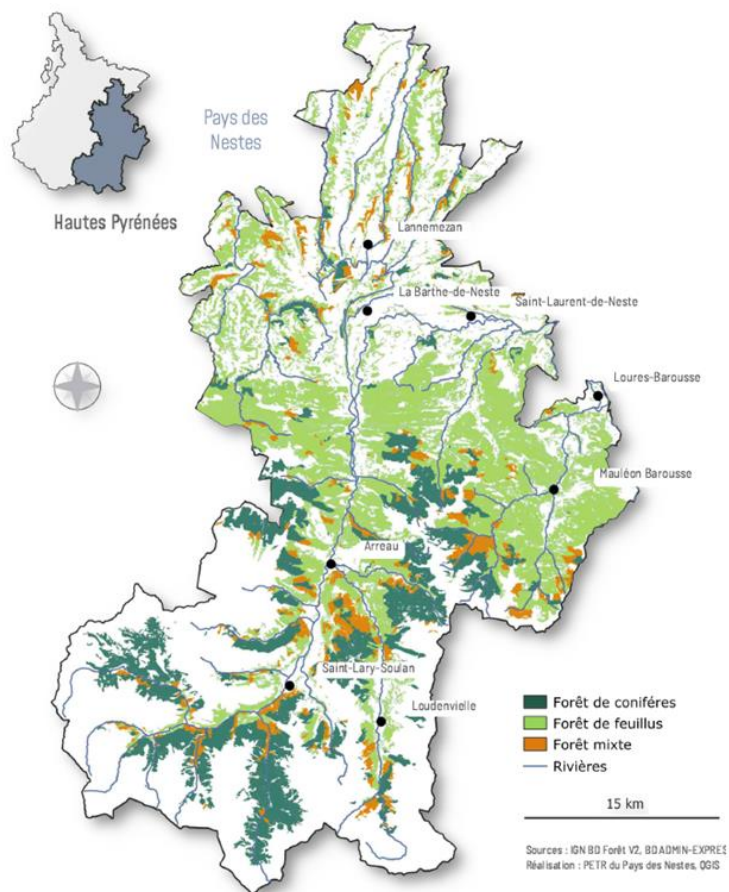
Cette activité a été confrontée à de multiples problèmes : événements climatiques (tempêtes et sécheresses) qui ont affecté les récoltes de bois, morcellement des parcelles forestières, problèmes d'accessibilité et de desserte, engins coûteux nécessaires. En conséquence, elle a périçité (2 scieries persistent).

A l'échelle du massif des Pyrénées, le constat est que l'aval de la filière a tendance à utiliser des bois récoltés en dehors du massif alors que les bois locaux sont de bonne qualité.

Aujourd'hui la forêt regagne du terrain. Elle constitue un atout pour le tourisme du territoire (randonnée, cueillette, chasse...). Par ailleurs, des démarches sont en cours (plans de développement de massif) pour favoriser une meilleure gestion de la ressource forestière ainsi que la structuration de la filière bois. Suite à la crise de 2020, les questions de circuits courts dans la filière bois sont apparues comme importante et l'utilisation du bois local apparaît comme un enjeu pour la filière locale.

Pour répondre à ces enjeux le PETR du Pays des Nestes s'est engagé depuis 2014 dans l'animation d'une Charte Forestière du Territoire. Elle permet de travailler en collaboration avec les Communautés de Communes et les communes sur les 4 aspects de la forêt : économique, écologique, social et culturel.

### Les forêts du Pays des Nestes



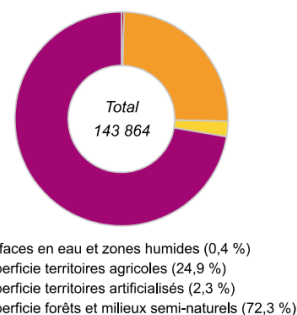
### Occupation des sols et artificialisation

Le territoire est très majoritairement composé de forêts et milieux semi-naturels (72,3%) et de terres agricoles (24,9%). La superficie du territoire artificialisée représente 2,3%, les surfaces en eau et zones humides 0,4%.

L'artificialisation progresse deux fois moins vite sur le territoire qu'au niveau régional (0,17% de la surface totale artificialisée entre 2011 et 2021 contre 0,38% au niveau régional).

50,4% des surfaces artificialisées ces dix dernières années sont destinées aux activités économiques (26,6 en Occitanie).

Occupation du sol (en hectares)  
PETR du Pays des Nestes



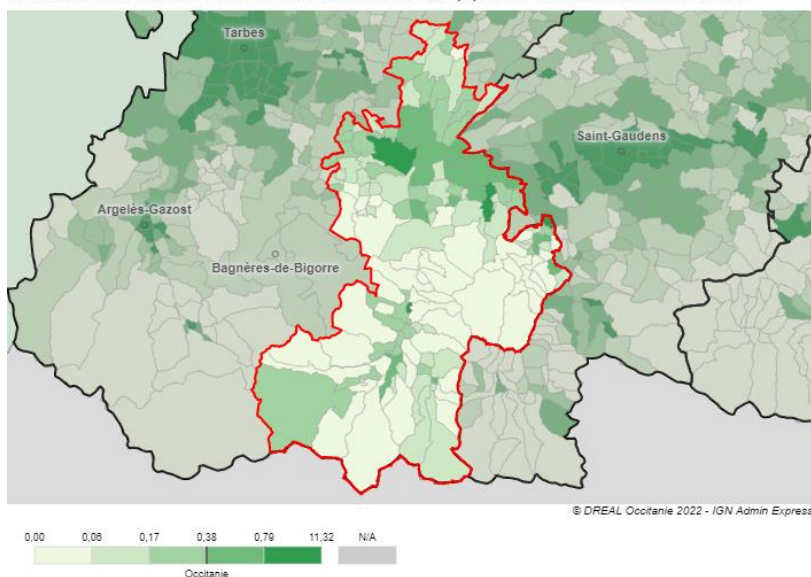
Source : SDES + Union européenne - SDES, Corine Land Cover, 2018 - 2018

### Indicateurs d'artificialisation entre 2009 et 2019

Indicateurs	CCAL	CCNB	CCPL	PETR	Occitanie
Flux artificialisation 2011 - 2021 (ha)	72,7	76,4	99,3	<b>248,4</b>	27739,6
Part de la surface totale du territoire artificialisée entre 2011 et 2021 (%)	0,1	0,25	0,23	<b>0,17</b>	0,38
Part des surfaces artificialisées pour l'activité économique entre 2009 et 2019 (%)	61	53,3	40,4	<b>50,4</b>	26,6

Source : Observatoire national de l'artificialisation - Plan national Biodiversité

Part de la surface totale du territoire artificialisée entre 2011 et 2021 (%) - Source : Observatoire de l'artificialisation des sols



Les communes du territoire les plus concernées par l'artificialisation entre 2011 et 2021 sont Montégut, Loures-Barousse et Pailhac (valeur supérieure à 1%).

Les 10 premiers	Valeur (%)
Montégut	4,96
Loures-Barousse	1,68
Pailhac	1,06
Capvern	0,83
Nestier	0,77
Bourisp	0,76
Mazères-de-Neste	0,75
Estarvielle	0,69
Lannemezan	0,68
Antichan	0,64

### Les risques naturels et technologiques

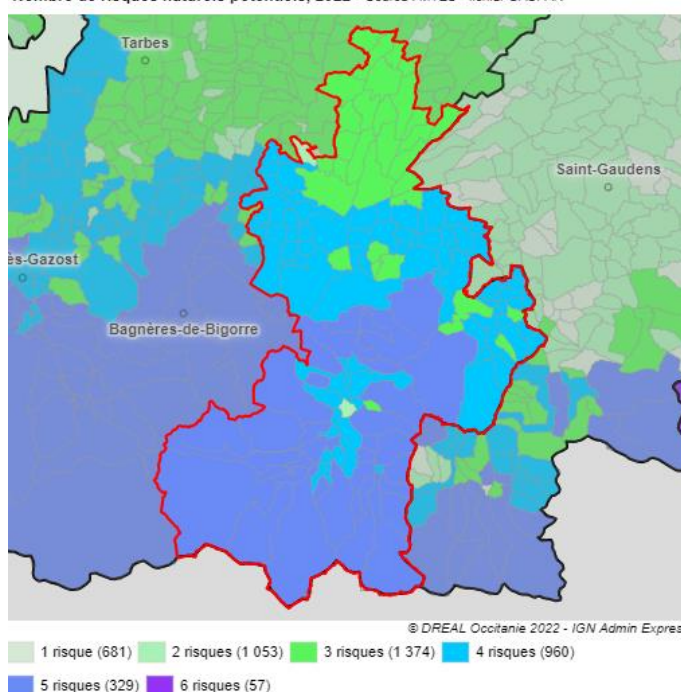
Quasiment toutes les communes du territoire sont concernées par les risques d'inondation (135/146). Les crues survenues en 2013 ont particulièrement touché les vallées des Nests.

Au sud du territoire, à l'image des territoires de montagne, la majorité des communes sont concernées par au moins 5 risques (inondations mais aussi avalanches, mouvements de terrain, feux de forêts, etc.).

Sur le bassin versant de la Neste, en 2014, la population en zone inondable est estimée à 1 686 personnes sur 14 000 habitants permanents soit 12% de la population du bassin. 37 des 75 communes, surtout dans les zones touristiques, sont concernées par le risque inondation. Les principales communes vulnérables sont Vielle-Aure, Mazères-de-Neste, Sarrancolin, Arreau, Vignec, Guchen, Bizous, Saint-Lary, Bordères-Louron, Lortet.

Concernant les risques technologiques, la plupart des communes le long de la Neste sont concernées par le risque de rupture de barrage (Cap de Long). Les communes autour de la ville de Lannemezan sont également soumises au risque industriel (l'usine Arkema est classée SEVESO 3).

Nombre de risques naturels potentiels, 2022 - Source : MTEs - fichier GASPAR



### Indicateurs des risques industriels

Libellé	Nombre de sites industriels faisant l'objet d'un PPRT 2019	Nombre de plans de prévention des risques technologiques (PPRT) couvrant la commune 2019	Nombre d'établissements classés SEVESO III 2019
Lannemezan	4	1 - 1	1
Avezac-Prat-Lahitte	0	1 - 1	0
La Barthe-de-Neste	0	1 - 1	0
Capvern	0	1 - 1	0

Source : Ministère de la transition écologique et solidaire (MTEs), BRGM

### 3) Caractéristiques de la population

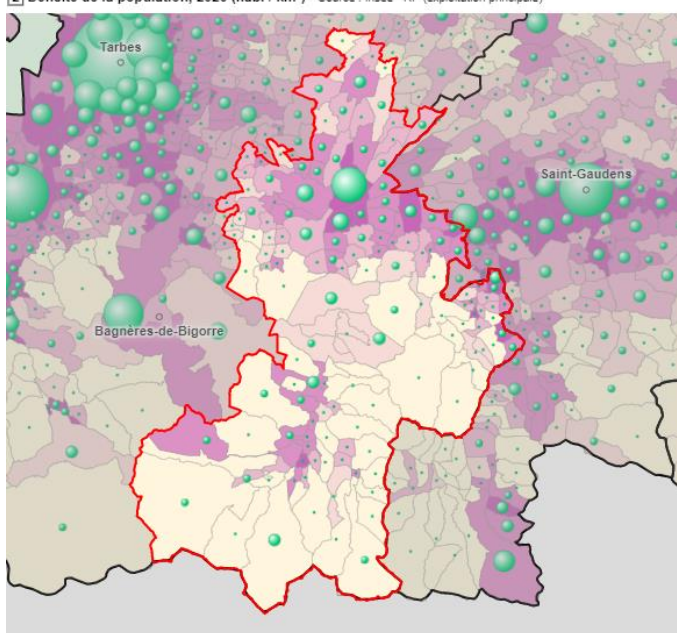
#### Un territoire majoritairement rural

Le territoire du Pays des Nestes est vaste de 1397 km<sup>2</sup> et compte 31920 habitants en 2020. Il s'agit d'un territoire rural très peu dense avec 22,8 habitants au km<sup>2</sup> (la densité régionale est de 82,1).

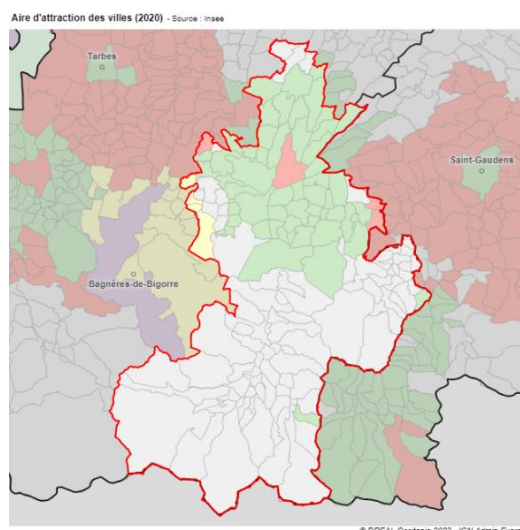
#### Populations - superficie - densité

Indicateurs	CCAL	CCNB	CCPL	PETR	Occitanie	
Population totale (légal) (hab.)		7058	7451	18158	<b>32667</b>	6097513
Population comptée à part		152	159	436	<b>747</b>	123544
Population municipale (statistique)		6906	7292	17722	<b>31920</b>	5973969
Superficie (km <sup>2</sup> )		664	304	430	<b>1397</b>	72724
Densité de population (hab./km <sup>2</sup> )		10,4	24	41,3	<b>22,8</b>	82,1

- 1 Population municipale, 2020 (hab.) - Source : Insee - RP (exploitation principale)  
 2 Densité de la population, 2020 (hab. / km<sup>2</sup>) - Source : Insee - RP (exploitation principale)



Les 10 premiers	Population 2020
Lannemezan	5803
Capvern	1266
La Barthe-de-Neste	1230
Saint-Laurent-de-Neste	955
Saint-Lary-Soulan	838
Arreau	772
Galan	698
Loures-Barousse	626
Hèches	613
Avezac-Prat-Lahitte	601

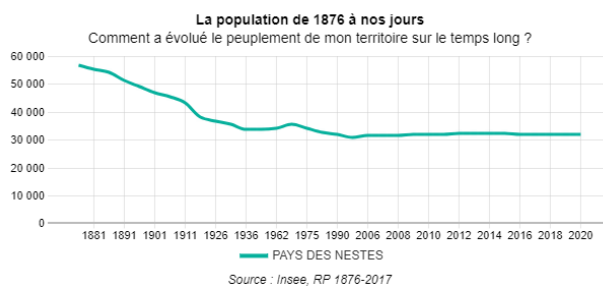


Selon la typologie du zonage en aires d'attraction des villes, plus de la moitié (56%) des communes du territoire sont isolées (hors influence des pôles). 54 communes (37%) appartiennent à la couronne de l'aire de Lannemezan et 10 communes (6,8%) à d'autres couronnes (5 à l'aire de Bagnères-de-Bigorre, 1 à l'aire de Tarbes, 2 à l'aire de Saint-Gaudens et 1 à l'aire de Bagnères-de-Luchon).

#### Une population qui se stabilise après l'exode rural

La fin du XIX<sup>ème</sup> et le début du XX<sup>ème</sup> siècle sont marqués par un exode rural massif qui fait perdre au territoire une grande partie de sa population (qui était de près de 57 000 habitants en 1876). Malgré un léger rebond dans les années 60, la population se stabilise depuis les années 2000 autour de 32 000 habitants.

Sur la période 2014-2020, les variations annuelles de la population sont en effet relativement faibles (- 258 habitants, soit -0,13% en moyenne par an) et s'expliquent essentiellement par un solde naturel déficitaire (-1352 habitants) compensé par un solde migratoire apparent positif (+ 1094 habitants) en particulier sur la CCNB (+632) et dans une moindre mesure sur la CCPL (+482). A noter que le solde migratoire est négatif sur la CCAL (-19).



## Evolution de la population municipale

Indicateurs	CCAL	CCNB	CCPL	PETR	Occitanie	
Population 2020		6906	7292	17722	<b>31920</b>	5973969
Population 2014		7055	7223	17900	<b>32178</b>	5730753
Population 2009		7238	7089	17511	<b>31838</b>	5473597
Evolution de population entre 2014 et 2020		-149	69	-178	<b>-258</b>	243216
Evol. de la pop. en moy an. 2014-2020		-0,36	0,16	-0,17	<b>-0,13</b>	0,7
Solde naturel 2014-2020 (nb)		-130	-562	-660	<b>-1352</b>	11282
Solde migratoire apparent 2014-2020 (nb)		-19	631	482	<b>1094</b>	231934

Source : Insee - RP (exploitation principale)

Le déficit du solde naturel s'explique par un taux de mortalité relativement élevé (avec une moyenne annuelle de 13,5 décès pour 1000 habitants sur la période 2013-2019 contre 9,8 ‰ au niveau régional), combiné à un faible taux de natalité (6,8 ‰ sur le territoire du Pays des Nestes contre 10,4 ‰ sur le plan régional).

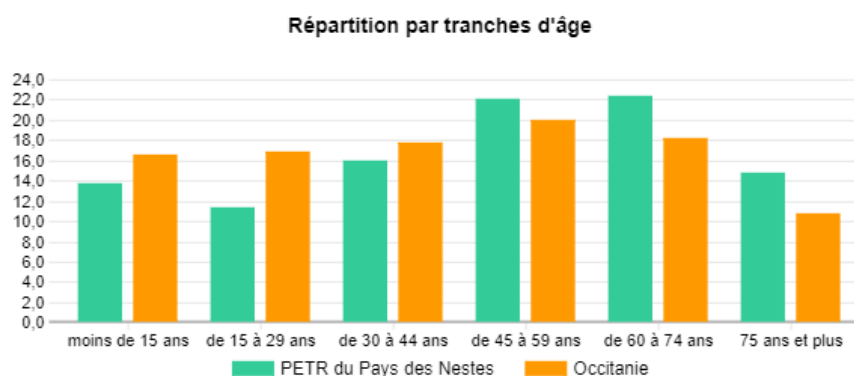
## Une population vieillissante

La répartition par tranches d'âges montre clairement un écart de profil entre la population du territoire du Pays des Nestes et celle de la région Occitanie : la part des tranches d'âges plus jeunes et plus âgées sont inversées, ce qui illustre bien un vieillissement plus marqué de la population du Pays des Nestes.

Ce phénomène est particulièrement marqué sur

la CCNB où la part des plus de 60 représente plus de 40% en 2019 (37,1% sur le PETR) alors qu'elle est inférieure à 30% au niveau régional (28,9%).

En 2019, l'indice de vieillissement (nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans) est de 163 sur le Pays des Nestes contre 100 en Occitanie.



Source : Insee - RP (exploitation principale) - 2019

## Âge de la population

Indicateurs	CCAL	CCNB	CCPL	PETR	Occitanie	
Part de la population âgée de moins de 20 ans (%)		17,7	18,1	17,9	<b>17,9</b>	22,5
Part de la population âgée de 60 ans ou plus (%)		32,4	41,2	37,2	<b>37,1</b>	28,9
Indice de jeunesse		54,8	43,8	48,1	<b>48,3</b>	77,7
Indice de vieillissement		142	182	163	<b>163</b>	100

Source : Insee - RP (exploitation principale) - 2019

**A noter :** deux projets d'habitats inclusifs (Bize et Bertren) et deux espaces de convivialité à destination des séniors (Lannemezan et Arreau) sont en cours d'élaboration sur le territoire.

## Des ménages qui se nucléarisent

Le territoire compte 15099 ménages pour 30548 personnes (population des ménages). La taille moyenne des ménages sur le Pays des Nestes est égale à celle de la région (environ 2 personnes en moyenne par ménage).

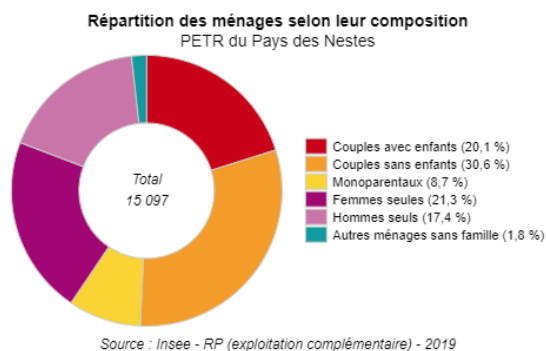
## Ménages

Indicateurs	CCAL	CCNB	CCPL	PETR	Occitanie	
Nombre de ménages (nb)		3426	3350	8323	<b>15099</b>	2761398
Population des ménages		6835	6890	16823	<b>30548</b>	5794890
Taille moyenne des ménages		2	2,1	2	<b>2</b>	2,1

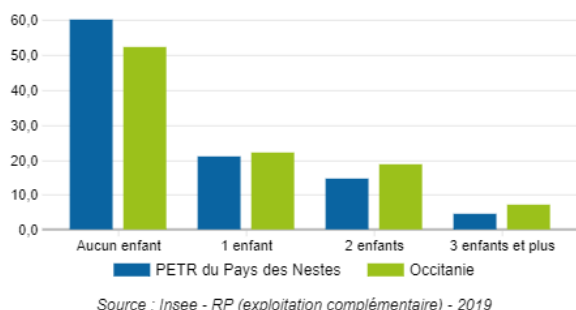
Source : Insee - RP (exploitation principale) - 2019



La composition des ménages diffère assez peu du profil régional (moins d'1% d'écart), si ce n'est pour les couples dont la part des sans enfant est un peu plus élevée sur le Pays des Nestes (30,6 contre 27,2%) et la part avec des enfants un peu moindre (20,1 contre 22,6% en Occitanie).



**Part des familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans**



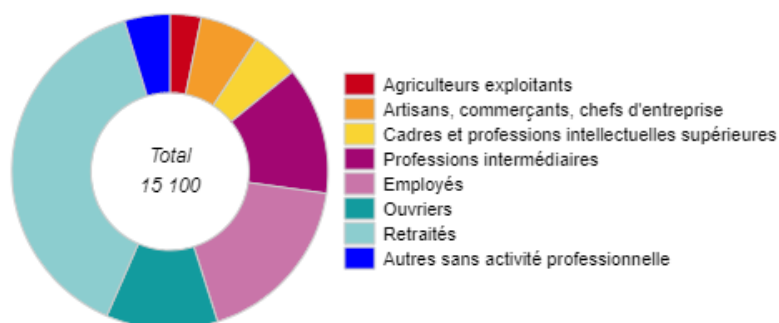
La part des familles selon le nombre d'enfants de moins de 25 ans confirme ces écarts : plus de familles sans enfants sur le pays des Nestes et plus de familles avec 1 à 3 enfants de moins de 25 ans en Occitanie.

### Profil sociologique des ménages

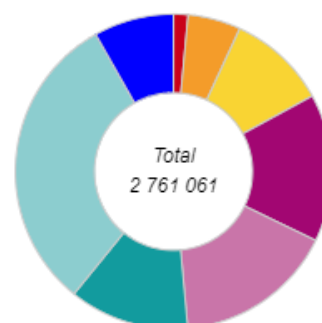
La répartition des ménages selon les CSP montre un profil assez distinct du niveau régional, en particulier en ce qui concerne les « agriculteurs exploitants » (3,2% sur le Pays des Nestes contre seulement 1,5% en Occitanie), mais surtout pour les « Cadres et professions intellectuelles supérieures » qui sont sous-représentés sur le Pays des Nestes (4,9% contre 10,1%) et les retraités qui sont sur-représentés (38,8 contre 31%). On note également une différence significative sur la catégorie des « Autres sans activité professionnelle » dont la part est plus marquée au niveau régional (8,6% contre 4,6 sur le PETR).

### Répartition des ménages selon la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence

PETR du Pays des Nestes



Occitanie



Source : Insee - RP (exploitation complémentaire) - 2019

### Revenus

Le territoire du Pays des Nestes compte 14 409 foyers fiscaux en 2020. La part des foyers imposés est plus élevée que sur la Région Occitanie sur la CCAL, moins élevée sur la CCNB et la CCPL. Le taux de pauvreté quant à lui est plus important sur la CCNB, que sur la CCAL et la CCPL, bien qu'inférieur à la moyenne régionale

#### Revenus

Indicateurs	CCAL	CCNB	CCPL	Occitanie
Nombre de ménages fiscaux en 2020	3 035	3 239	8 135	2 666 792
Part des ménages fiscaux imposés en 2020	46,1%	43%	42,8%	45,9%
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2020	20 850 €	21 050 €	21 300 €	21 420 €
Taux de pauvreté en 2020	14,6%	16,1%	14,5%	16,8%

## 4) Economie et emplois

### Un territoire moins touché par le chômage mais des disparités territoriales

Le Pays des Nestes compte 13861 actifs, soit 43,4% de la population. Ce taux légèrement inférieur à la moyenne régionale (45,2%) s'explique par la part élevée de retraités (29,4 contre 21,3%) et le faible taux de chômage (10,1% contre 14,5% en Occitanie). On peut cependant constater deux profils territoriaux bien distincts :

1. Le territoire de la CCAL (les vallées de montagne) qui dispose d'un ratio de dépendance économique<sup>2</sup> très bas (108,1) marqué par un taux d'activité élevé (51,3%), un taux de chômage bas (6,3%) et une part de retraités proche de la moyenne régionale (23,7% contre 21,3 en Occitanie).
2. Les territoires de la CCNB et de la CCPL (le piémont), où l'on observe à contrario un ratio de dépendance économique fort (respectivement 180,5 et 171,3) avec des taux d'activité inférieurs à la moyenne régionale (40,3% et 41,5%), un taux de chômage presque deux fois plus élevé que les vallées (plus de 11%) et une part de retraités beaucoup plus importante (égale ou supérieure à 30%).

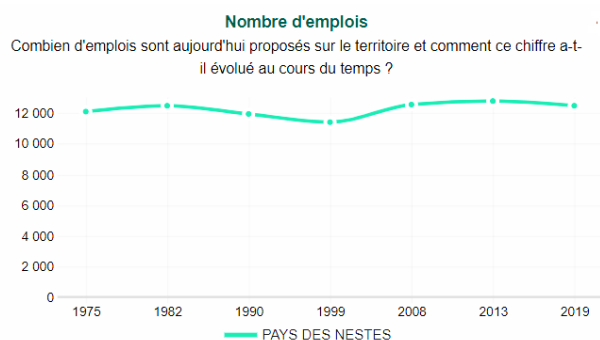
#### Actifs - Inactifs

Indicateurs	CCAL	CCNB	CCPL	PETR	Occitanie
Population active totale	3554	2928	7380	<b>13861</b>	2680693
Taux d'activité (pop. active / pop. totale) (%)	51,3	40,3	41,5	<b>43,4</b>	45,2
taux de chômage (chômeurs / pop. active) (%)	6,3	11,5	11,3	<b>10,1</b>	14,5
Population inactive	3374	4335	10385	<b>18095</b>	3252492
Ratio inactifs sur actifs (%)	94,9	148,1	140,7	<b>130,5</b>	121,3
Part des retraités dans la pop. totale (%)	23,7	34,3	29,5	<b>29,4</b>	21,3
Ratio de dépendance économique (inactifs + chômeurs / actifs occupés) (%)	108,1	180,5	171,3	<b>156,3</b>	158,9

Source : Insee - RP (retraitements DREAL) - 2019

### L'emploi stable

Le nombre d'emplois du territoire s'établit à 12476 en 2019. Ce chiffre est relativement stable depuis une dizaine d'années après un léger creux dans les années 90 (11404 emplois en 1999).



Source : Insee, RP

### Le secteur tertiaire prédominant

Le profil des emplois locaux est marqué par une prédominance des services principalement non marchands (40,9%), ce qui est aussi le cas mais dans une moindre mesure au niveau régional (34,6%). Il s'agit des activités dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'action sociale et de l'administration.

Les emplois relevant des services marchands représentent près du quart du total des emplois (25,7%) mais sont moins présents qu'au niveau régional (31,8%). Il s'agit principalement des services rendus aux entreprises et aux particuliers, de l'hébergement-restauration, des activités immobilières, des transports.

#### Répartition de l'emploi par secteurs économiques

	CCAL		CCNB		CCPL		PETR		Occitanie	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Agriculture	165	4,5%	167	10,8%	326	4,5%	<b>658</b>	<b>5,3%</b>	83114	3,7%
Commerce	473	12,9%	83	5,4%	801	11,1%	<b>1356</b>	<b>10,9%</b>	295488	13,0%
Construction	252	6,9%	85	5,5%	372	5,1%	<b>710</b>	<b>5,7%</b>	157053	6,9%
Industrie	255	6,9%	151	9,7%	1027	14,2%	<b>1433</b>	<b>11,5%</b>	227770	10,0%
Services marchands	1648	44,8%	264	17,0%	1294	17,9%	<b>3207</b>	<b>25,7%</b>	724003	31,8%
Services non marchands	884	24,0%	800	51,6%	3423	47,3%	<b>5106</b>	<b>40,9%</b>	787885	34,6%
Total	3677	100,0%	1550	100,0%	7243	100,0%	<b>12470</b>	<b>100,0%</b>	2275313	100,0%

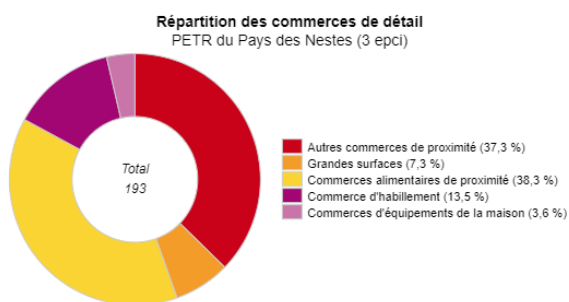
Source : Insee - RP (exploitation complémentaire) - 2019

<sup>2</sup> Le taux de dépendance économique est le rapport entre la population des jeunes et des personnes âgées (moins de 20 ans et 60 ans et plus) et la population en âge de travailler (20 à 59 ans). Il est défavorable lorsqu'il est supérieur à 100 (ou « fort »), c'est-à-dire lorsqu'il y a davantage de jeunes et seniors que de personnes en âge de travailler.

En comparaison du profil régional, les emplois locaux sont un peu plus spécialisés dans les secteurs de l'industrie (11,5 contre 10%) et de l'agriculture (5,3% contre 3,7% en Occitanie) et moins dans ceux du commerce (10,9 contre 13%) et de la construction (5,7 contre 6,9%).

Ce profil général peut être nuancé au regard de la répartition territoriale qui fait apparaître une prédominance des services marchands sur la CCAL (44,8%), une industrie plus présente sur la CCPL (14,2%) et un secteur agricole plus marqué sur la CCNB (10,8%) au détriment du commerce (5,4%).

**Les commerces de détail** représentent 193 établissements (et 1356 emplois) sur le Pays des Nestes. La plus grande part sont des commerces alimentaires (38,3%) et de proximité (37,3%). Les commerces d'habillement représentent 13,5% de l'ensemble, les grandes surfaces 7,3% et l'équipement de la maison 3,6%.



### Une agriculture dominée par les filières longues et perdant des fermes

Avec plus de 27292ha de surface agricole utile en 2020, hors espaces pastoraux, le Pays des Nestes est un territoire résolument agricole. La partie montagnarde est fortement dominée par le pastoralisme et l'élevage d'herbivores, tandis que la partie coteaux et plaine présente une plus grande diversité de systèmes d'exploitation : grandes cultures, maraichage et arboriculture, volailles... La population agricole poursuit sa diminution (287 exploitations en moins sur la période 2010-2020), et compte aujourd'hui 867 exploitations (y compris exploitants agricoles hors cadres habituels : retraités, pluriactifs avec atelier agricole marginal, etc.).

#### Part de la Surface Agricole Utilisée

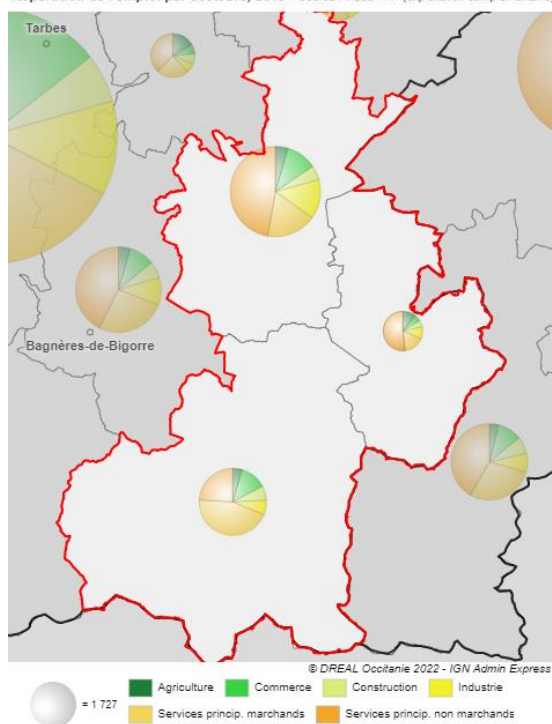
Indicateurs	PETR	Occitanie
Part de la SAU en céréales (%)	15,8	22
Part de la SAU en oléagineux (%)	2,3	9,8
Part de la SAU en protéagineux (%)	0,2	1,4
Part de la SAU en fourrage (%)	7,4	14,8
Part de la SAU toujours en herbe (%)	73,1	38,3
Part de la SAU en vigne (%)	0	8,1
Part de la SAU en fruits (%)	0,1	1,4
Part de la SAU en légumes (%)	0,1	0,7

Source : Agreste - 2020

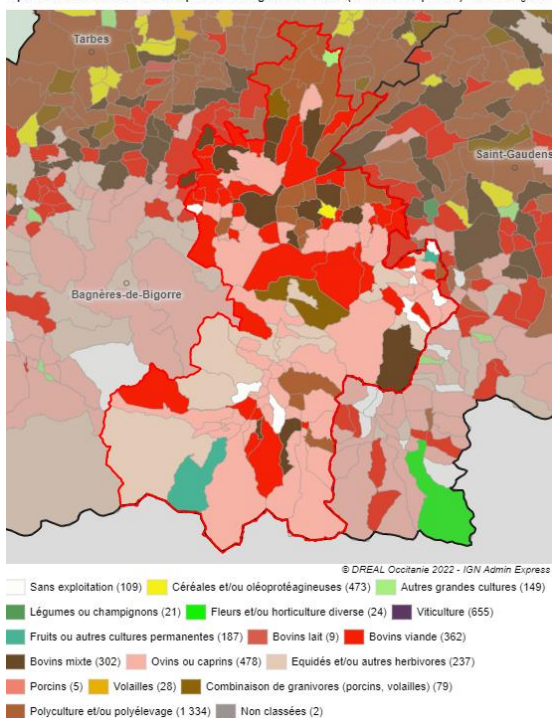
La SAU se maintient (seulement 220 ha de baisse sur la même période). Elle est essentiellement utilisée pour l'herbe (73,1%), les céréales (15,8%) et le fourrage (7,4%).

Les exploitations se sont agrandies, tant en surface qu'en cheptel, permettant le maintien des surfaces en agriculture et l'amélioration de la production brute standard moyenne. 1389ha sont utilisés en bio (5,1%), ce qui est trois fois moins qu'au niveau régional (15,5%).

Répartition de l'emploi par secteurs, 2019 - Source : Insee - RP (exploitation complémentaire)



Spécialisation territoriale de la production agricole en 2020 (OTEX en 17 postes) - Source : Agreste



### Nombre de têtes de bétail

Indicateurs	PETR	Occitanie
Nombre de vaches laitières	1161	113345
Nombre de vaches nourrices	14148	497438
Nombre de caprins	1650	189283
Nombre de brebis lait	827	707595
Nombre de brebis viande	27072	711031
Nombre de porcins	4913	416925
Nombre de volailles	63699	11521060

Source : Agreste - 2020

### Production brute standard et démarches de qualité et d'origine

Indicateurs	PETR	Occitanie
Production brute standard moyenne par exploitation, en milliers d'euros	47,9	92,1
Proportion d'exploitations avec SIQO	20-30	45
Proportion de la SAU en AB	5,1	15,5

Source : Agreste – 2020

La production agricole est surtout spécialisée dans les ovins ou caprins, en particulier brebis viande (communes du piémont et des vallées), les bovins viande ou mixte et la polyculture et/ou polyélevage (communes du piémont et des coteaux). Les volailles sont bien présentes, notamment avec des ateliers inscrits dans des filières longues.

L'amélioration du revenu des agriculteurs passe généralement par la valorisation de la production ou la diversification sur la ferme.

De nombreux signes officiels de qualité ou d'origine (SIQO) existent sur le territoire ou sont en émergence, bien que leur proportion reste faible (entre 20 et 30% selon les derniers chiffres).

Le territoire reste ainsi dominé par des producteurs primaires n'assurant pas la transformation et la commercialisation : éleveurs naisseurs, commercialisation des céréales en coopératives, etc.

Depuis 2019, le PETR du Pays des Nestes porte une Projet Alimentaire Territorial (PAT) de niveau 1 qui se poursuit pour une période de 5 ans vers un PAT de niveau 2.

**A noter : un projet d'espace test agricole est en cours sur le Département des Hautes Pyrénées ainsi qu'un magasin de producteurs sur la commune de Lannemezan.**

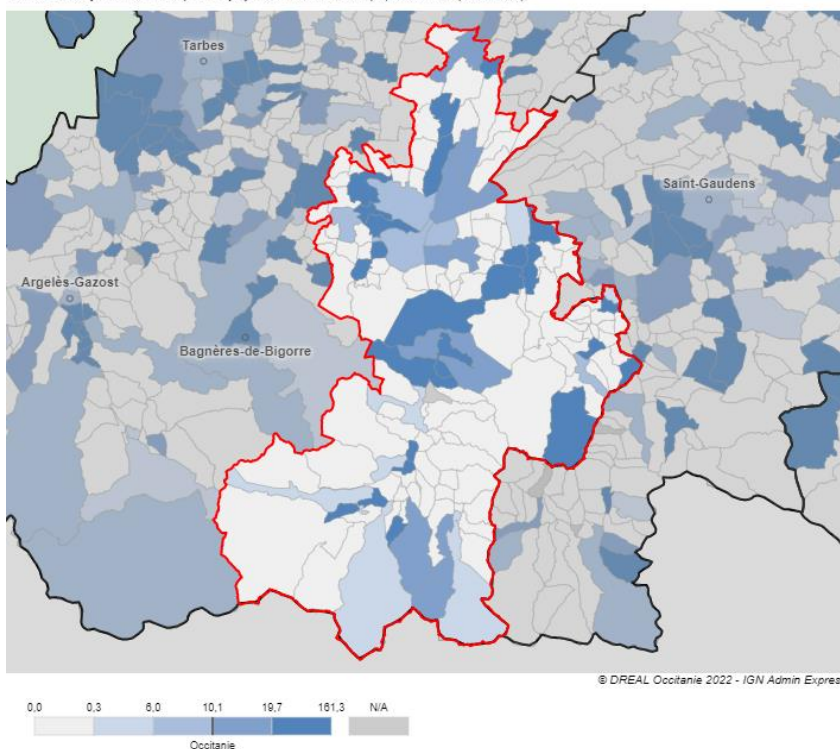
### L'industrie se maintient

Jadis réputée pour ses activités d'électrometallurgie et d'électrochimie, la vallée des Nestes a conservé une forte empreinte industrielle jusqu'aux années 1990, notamment entre Lannemezan et Beyrède.

Après avoir connu une longue phase de désindustrialisation (fermeture de l'arsenal et de l'usine d'électrochimie d'Alcan-Péchiney en 2008), la mise en place de nombreux partenariats a permis d'attirer de nouvelles entreprises sur le plateau de Lannemezan (ex. filiale d'Alcan Carbone Savoie - fabrication de cathodes, Knauf Insulation - leader mondial de l'isolation).

Des PME sont également très actives (ex. usine chimique d'Arkéma, Prugent ébénisterie, PSI - traitement des déchets industriels), etc. Le PETR du Pays des Nestes a été sélectionné en 2018 « territoire d'industrie » avec deux autres territoires : la Communauté de Communes Cœur de Garonne et le PETR Pays Comminges Pyrénées.

Part de l'emploi industriel, 2019 (%) - Source : Insee - RP (exploitation complémentaire)

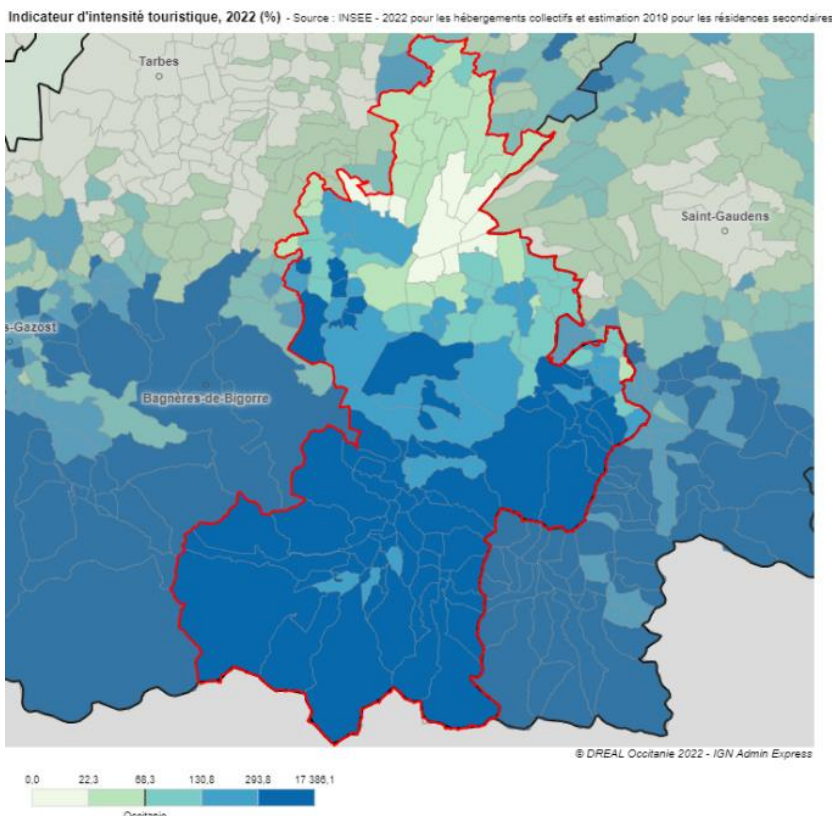


### Une forte intensité touristique

L'intensité touristique (c'est-à-dire le rapport entre le nombre de lits touristiques et la population résidente à l'année) du Pays des Nestes est particulièrement marquée (316,5% contre 68,3% en Occitanie) et surtout dans le sud (vallées d'Aure et du Louron) en raison de la présence des stations de montagne et du thermalisme.

Dans le cadre de la politique touristique départementale, le territoire du Pays des Nestes est couvert par 3 pôles : les pôles « Vallée d'Aure - Saint-Lary - Néouvielle » et « Vallée du Louron - Peyragudes », qui constituent un « superpôle d'attraction » ainsi que le pôle « Coteaux - Nestes - Baronnies - Barousse » classé en « pôle d'animation ».

Le Pays des Nestes comporte 5 stations de montagne : 4 stations de ski alpin ayant toutes réalisé une étude prospective climatique et 1 station de ski de fond. Ces stations ont toutes initié des démarches de diversification vers un tourisme 4 saisons.



#### Hébergements collectifs touristiques (nombre par catégories)

Indicateurs	PETR	Occitanie
Nb d'hôtels (nb)	28	1854
Nb de chambres d'hôtels (nb)	655	60601
Nb de campings (nb)	22	1367
Nb d'emplacements de camping (nb)	1891	161661
Nb autres hébergements* (nb)	39	575
Nb de lits autres hébergements* (nb)	9483	137839

Source : INSEE - 2022

Concernant les hébergements collectifs touristiques, le territoire du Pays des Nestes compte 28 hôtels (655 chambres), 22 campings (1367 emplacements) et 39 autres hébergements (9483 lits).

Il faut ajouter à ces lits les résidences secondaires et logements occasionnels au nombre de 15 077 (47% du parc des logements).

Le nombre important de ces hébergements collectifs est également liée à la présence des deux stations thermales d'envergure à Capvern les bains et Saint-Lary-Soulan.

Le Pays des Nestes est engagé depuis 2021 dans le

Plan Avenir Montagne Ingénierie qui a vocation à accompagner les territoires de montagne lauréats vers une stratégie de développement touristique adaptée aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique.

#### Les nouveaux modèles d'économie

Ces dernières années, de nouveaux espaces et modes de travail sont apparus sur le territoire : En effet, des espaces de coworking ont vu le jour comme à St Lary Soulan, à Bordères-Louron et à la zone « Pic Pyrénées Innovation » de St Laurent de Neste.

Des tiers-lieux, mêlant espaces d'activités économiques et des activités vecteur de lien social sont créés ou sont en cours comme la Soulane à Jézeau et le 23 à Anères.

Enfin, le territoire compte deux Fablab : le Fablab textile de la Soulane à Jézeau et le Fablab Sapiens à Saint Laurent de Neste sur la fabrication d'objets.



## 5) Parc des logements

### Beaucoup de résidences secondaires et de propriétaires

#### Les logements existants

Indicateurs	CCAL	CCNB	CCPL	PETR	Occitanie	
Nombre total de logements	15824	5359	11192	<b>32374</b>	3630251	Le Pays des Nestes compte 32 374 logements en 2019 (dont près de la moitié sur le territoire de la CCAL).
Part des logements individuels (%)	41,2	93,3	80,5	<b>63,4</b>	61,8	
Part des logements collectifs (%)	58,8	6,7	19,5	<b>36,6</b>	38,2	
Part des logements en résidences principales (%)	21,7	62,5	74,4	<b>46,6</b>	76,1	
Part des résidences secondaires (%)	74,8	27,8	15,7	<b>46,6</b>	15,5	
Part des logements vacants (%)	3,6	9,7	10	<b>6,8</b>	8,4	

Source : Insee - RP (exploitation principale) - 2019

On observe ici encore deux

profils bien distincts :

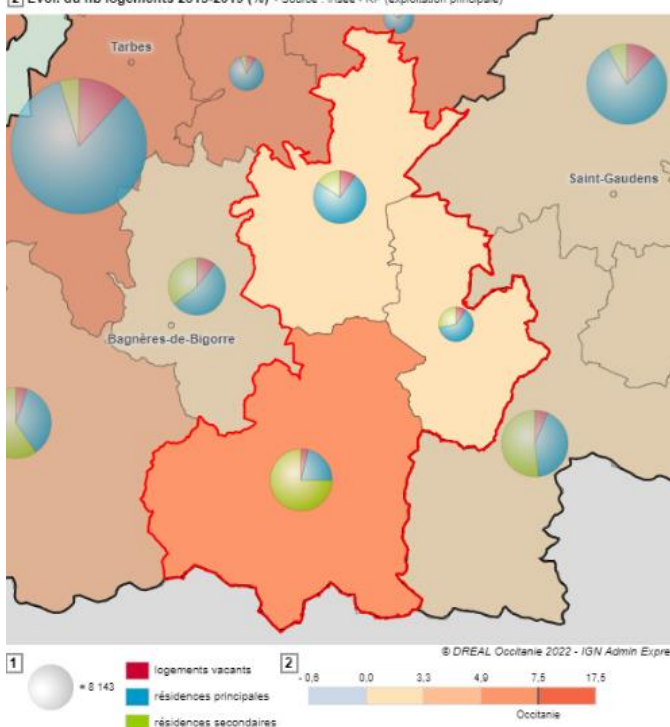
1. Les territoires du piémont (CCNB et CCPL), qui comptent une majorité de logements individuels et de résidences principales, et une part importante de logements vacants.
2. Le territoire des vallées (CCAL), qui compte à l'inverse une majorité de logements collectifs et de résidences secondaires (5 fois plus qu'au niveau régional) et peu de logements vacants.

On note également une part importante de propriétaires occupants (72%) et une faible part de locataires.

La part des résidences principales occupée par un locataire HLM est deux fois moindre qu'au niveau régional.

Le parc social représente au total un peu moins de 800 logements, près des trois quarts sont gérés par l'OPH.

1 Répartition des logements par type d'occupation, 2019 - Source : Insee - RP (exploitation principale)  
2 Evol. du nb logements 2013-2019 (%) - Source : Insee - RP (exploitation principale)



#### Résidences principales et leur occupation

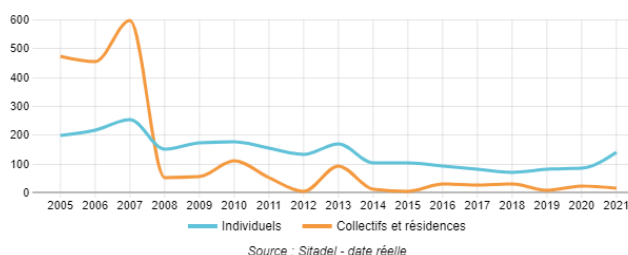
Indicateurs	CCAL	CCNB	CCPL	PETR	Occitanie
Nb. résidences principales	3426	3350	8323	<b>15099</b>	2761398
Part des RP occupées par un propriétaire (%)	61,8	80,3	72,8	<b>72</b>	59
Part des RP occupées par un locataire (%)	28	15,8	19,2	<b>20,4</b>	29,5
Dont part des RP occupées par un locataire HLM (%)	4,9	0,7	5,2	<b>4,2</b>	9
Part des RP occupées gratuitement (%)	5,3	3,2	2,8	<b>3,4</b>	2,4

Source : Insee - RP (exploitation principale) - 2019

Le logement des saisonniers est identifié comme un enjeu prioritaire du Plan Avenir Montagnes, une étude menée par la DDT 65 est en cours sur la communauté de commune Aure-Louron qui montre que les 230 saisonniers interrogés font remonter de grosses difficultés dans la recherche de leur logement et que 76% des employeurs de la CC Aure Louron ont connu un refus d'embauche de la part de saisonniers faute de solution de logement.

L'évolution des mises en chantier montre une tendance à la baisse depuis plus de dix ans qui est particulièrement marquée pour les logements collectifs et résidences. Un léger rebond semble s'opérer sur la mise en chantier des logements individuels en 2021.

Evolution des mises en chantier de logements



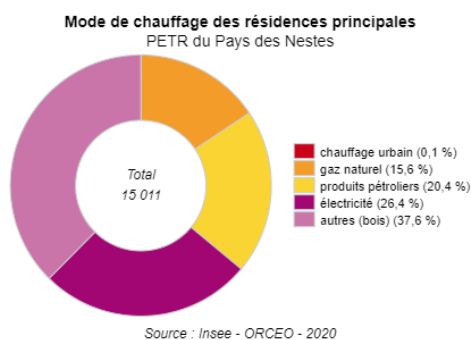
Source : Sitadel - date réelle

### Le chauffage au bois très présent

Sur le Pays des Nestes, le mode de chauffage privilégié des résidences principales est le bois (à 37,6% contre seulement 14,2% en Occitanie).

Vient ensuite l'électricité (26,4%), puis les produits pétroliers tels que le fioul (20,4%) et enfin le gaz naturel (15,6%).

Au niveau régional l'électricité (46,5%) et le gaz (26,4%) sont prédominants.



### Des logements à isoler

La consommation de chauffage résidentiel par habitant sur le Pays des Nestes (6,3 MWh/hab.) est près de deux fois plus élevée qu'au niveau régional (3,3 MWh/hab.)

La part des ménages en précarité énergétique logement (21,5%) est également bien plus marquée que la moyenne occitane (13,6%).

### La consommation de chauffage des résidences principales (RP)

Indicateurs	PETR du Pays des Nestes	Occitanie
Consommation d'énergie pour le chauffage résidentiel (MWh)	200864	19517224
Consommation de chauffage résidentiel par habitant (MWh/hab.)	6,3	3,3
Nombre de ménages en précarité énergétique logement*	3196	372011
Part des ménages en précarité énergétique logement (%)*	21,5	13,6

Source : Insee - ORCEO – 2020 / \*@GEODIP/ONPE/2022

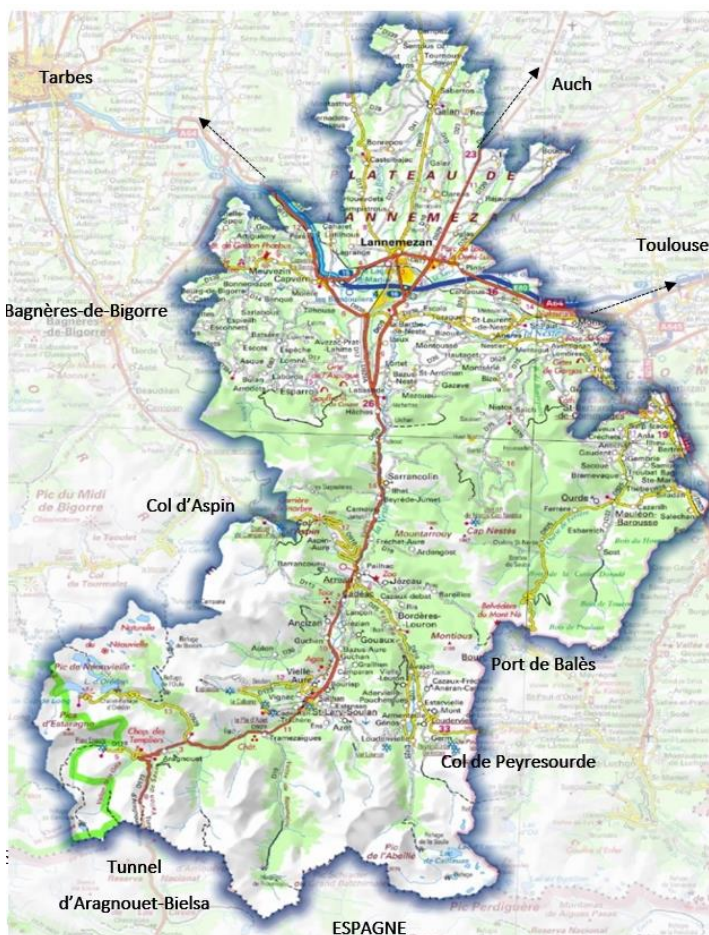
**A noter :** plus de trente projets de construction et réhabilitation de logements communaux devraient se concrétiser sur les prochaines années.

## 6) Accessibilité, mobilité, équipements

### Le territoire est accessible grâce à des infrastructures bien développées :

Le territoire du Pays des Nestes constitue un carrefour : entre Atlantique et Méditerranée, entre capitales régionales, entre montagnes et plaines, entre France et Espagne. Les infrastructures y sont assez bien développées :

- Au centre du territoire, l'A64 traverse le territoire d'est en ouest ; 2 sorties d'autoroute le desservent (Capvern, Lannemezan) et la RD 929 constitue un second axe majeur, nord-sud, reliant le piémont à la montagne ;
- 3 gares SNCF sur le territoire : Lannemezan, Capvern-les-Bains, Loures-Barousse qui permettent une desserte nationale et régionale (Intercités et TGV Arc Atlantique, TER Midi-Pyrénées Toulouse/Tarbes – Bayonne) et un projet de réouverture de la ligne Montréjeau-Luchon ;
- L'aéroport de Tarbes-Lourdes-Pyrénées propose des vols réguliers vers les capitales européennes.
- Deux lignes de bus régionales régulières et des lignes de transport à la demande ou d'intérêt local à vocation touristique et culturelle sont également mises en place par les communautés de communes, en partenariat avec la Région aux périodes clés de l'année.
- 12 bornes de recharge électriques
- Un territoire peu pourvu en aménagements cyclables structurants (V81, V82, V83 et projet de voie verte Lannemezan-Arreau)
- Le fond de vallée permet de rejoindre l'Espagne par le tunnel d'Aragnouet-Bielsa.



### Des trajets domicile-travail dominés par la voiture

Avec un taux de motorisation de 91% (contre 84% au niveau national), le Pays des Nestes est résolument tourné vers la voiture individuelle.

Les trajets domicile-travail sont importants du fait des problèmes d'accès aux logements permanents qui obligent les travailleurs à loger loin de leur travail en vallées : 70% des actifs travaillent dans une autre commune que leur résidence (contre 60% au niveau régional), et l'offre scolaire (RPI, collèges, lycée...) entraîne également de nombreux déplacements au quotidien.

Les offres collectives (autopartage, covoiturage, transports en commun) sont peu présentes et peu utilisées.

#### Les modes de déplacements des actifs vers leur lieu de travail

Indicateurs	PAYS DES NESTES	Occitanie
Part des déplacements domicile-travail en voiture (%)	83,2	78,5
Part des déplacements domicile-travail en transports en commun (%)	1,4	6,8
Part des déplacements domicile-travail en deux roues (%)	1,8	4,3

Source : Insee, RP - 2019

Les déplacements des actifs vers le lieu de travail se font essentiellement en voiture (à 83,2%). La part des transports en communs (1,4%) est largement inférieure à la moyenne régionale (6,7%). La part de déplacements domicile-travail en deux roues (1,8%), bien qu'inférieure à la part régionale (4,3%) est supérieure à la part des déplacements en transports en commun sur le territoire.

La part du vélo dans les déplacements domicile travail représente 0,9% (2,7% au niveau régional).

Le territoire bénéficie de très peu d'aménagements cyclables sécurisés (7km de linéaires d'aménagements cyclables sécurisés<sup>3</sup>), et la pratique du vélo y est surtout lié à la pratique sportive (Tour de France, grands cols, VTT de montagne).

<sup>3</sup> Source Géovélo - Open street map 2021



### Etablissements scolaires

Indicateurs	CCAL	CCNB	CCPL	PETR
Nombre de lycées (nb)	0	0	1	1
Nombre de collèges (nb)	1	2	1	4
Nombre d'écoles élémentaires (nb)	3	5	11	19
Nb d'école(s) élémentaire(s) RPID* (nb)	5	2	7	14
Nombre d'écoles maternelles (nb)	0	0	0	0
Nb d'école(s) maternelle(s) RPID* (nb)	1	0	1	2

Source : INSEE - BPE - 2021

Plusieurs initiatives et démarches existent sur le territoire visant à la transition des mobilités : covoiturage du quotidien sur les CCPL et CCNB, mise en place de parking de covoiturage, le programme MOBY porté la CCNB sur l'écomobilité scolaire ...

En tant que lauréat du programme AVELO2 financé par l'ADEME, le PETR a engagé l'élaboration d'un schéma directeur vélo. Le Pays des Nestes porte également un projet de voie verte sur l'ancienne voie ferrée entre Arreau et Lannemezan. La

présence d'acteurs industriels du cycle sur le territoire ou à proximité immédiate, notamment avec le futur aménagement du CM10 à Lannemezan, offre des perspectives favorables pour le développement des usages du vélo au quotidien. Par ailleurs, des réflexions sur la mobilité touristique sont en cours.

La mobilité touristique est également identifiée comme un enjeu fort dans le cadre du Plan Avenir Montagnes et fera l'objet d'une étude spécifique « Mobilité et gestion des flux ».

### Equipements et services

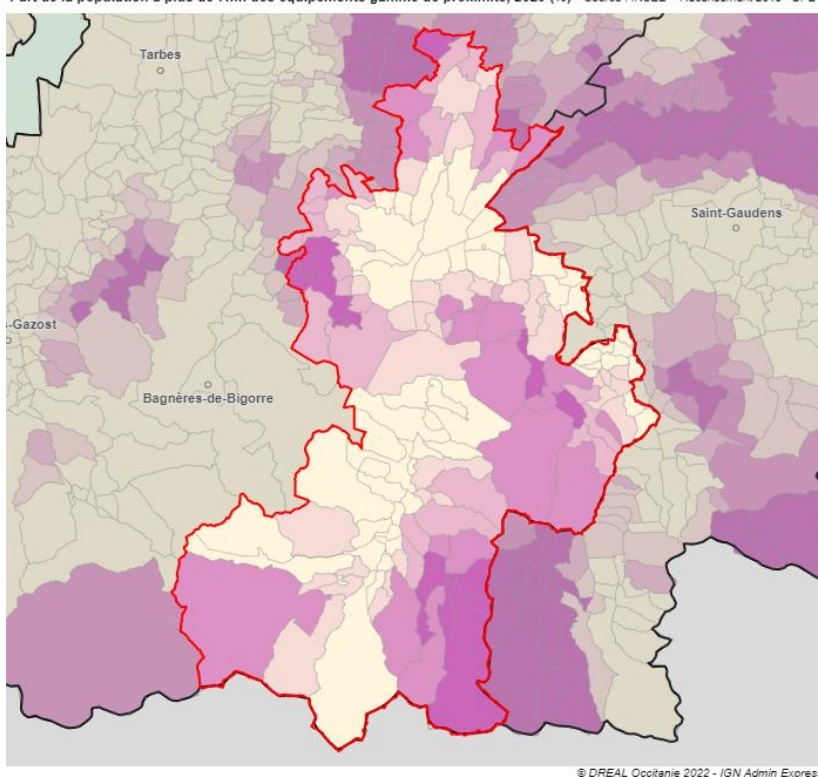
Le Pays des Nestes est relativement bien couvert en équipements et services mais l'accès à ceux-ci est impacté par le caractère rural et montagnard du territoire :

- Pour les équipements de la gamme de proximité<sup>4</sup> : plus de 20% des habitants se trouvent à plus de 7mn (alors qu'ils ne sont que 6,9% en moyenne en Occitanie). Il s'agit des habitants des communes éloignées des principaux bourgs et axes routiers : vallées des Baronnies, de la Neste, de la Barousse, du Luron, Aragnouet en vallée d'Aure...
- Pour les équipements de la gamme intermédiaire : 18,6% des habitants se trouvent à plus de 15mn (5,2% en Occitanie). Le profil de la carte est assez similaire à celui de la gamme de proximité.
- Pour les équipements de la gamme supérieure : 19,2% des habitants se trouvent à plus de 30mn (3,5% en Occitanie). Il s'agit surtout des habitants de la CCAL (86,9% se trouvent à plus de 30mn), car ils sont les plus éloignés du plateau de Lannemezan qui concentre ce type d'équipement (lycée, hôpital, gare...)

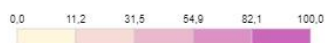
Les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Chaque communauté de commune dispose d'un

Part de la population à plus de 7mn des équipements gamme de proximité, 2020 (%) - Source : INSEE - Recensement 2018 - BPE



© DREAL Occitanie 2022 - IGN Admin Express



### Accès aux équipements

Indicateurs	CCAL	CCNB	CCPL	PETR	Occitanie
Part de la population à plus de 7mn des équipements gamme de proximité (%)	23,6	17,5	21,1	20,8	6,9
Part de la population à plus de 15mn des équipements gamme intermédiaire (%)	24,2	15,5	17,6	18,6	5,2
Part de la population à plus de 30mn des équipements gamme supérieure (%)	86,9	1,3	0,1	19,2	3,5

Source : INSEE - BPE - 2020

<sup>4</sup> Dans la Base Permanente des Equipements, 112 équipements sont retenus, qui se répartissent en trois gammes : gamme de proximité (28 équipements) ; gamme intermédiaire (37 équipements) ; gamme supérieure (47 équipements). Pour la composition des gammes en équipements, voir <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3568650?sommaire=3568656>

collège mais le territoire compte un seul Lycée qui se trouve à Lannemezan.

Pas d'établissement d'enseignement supérieur sur le territoire (les pôles universitaires les plus proches sont Tarbes et Toulouse).

### Des équipements et services à développer pour répondre aux défis du vieillissement

Comme vu précédemment, le vieillissement de la population est un enjeu fort pour le territoire.

La part des 75 ans et plus vivant seules à leur domicile est de 41,7%, soit 1740 personnes (dont les trois quarts sont des femmes).

#### Personnes de 75 ans et plus vivant seule ou en établissement

Indicateurs	CCAL	CCNB	CCPL	PETR	Occitanie
Nombre de personnes de 75 ans et plus vivant seules (personnes)	315	382	1043	<b>1740</b>	229711
Part des personnes de 75 ans et plus vivant seules (%)	44,2	37,7	42,7	<b>41,7</b>	39,8
Part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées (%)	6,3	18,8	9,8	<b>11,6</b>	9,2

Source : Insee, RP - 2019

La part des 75 ans et plus vivant dans un établissement pour personnes âgées est de 11,6% (9,2% en Occitanie).

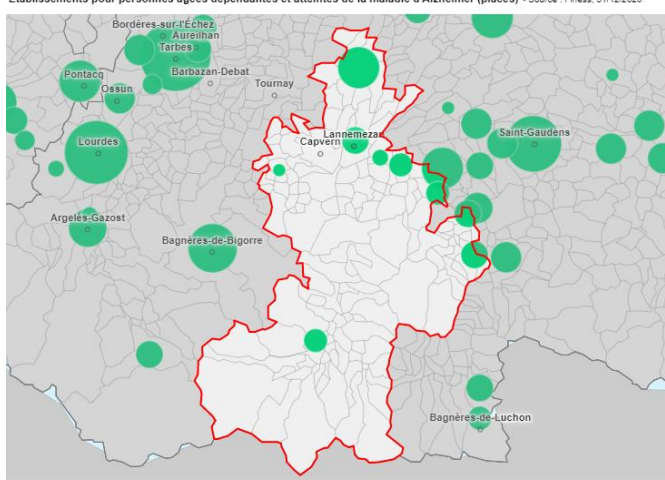
Le territoire compte 602 places d'EHPAD mais aucune place en établissements pour personnes âgées autonomes, bien qu'une offre de logements « inclusifs » tende à se développer.

#### Un accès aux soins inégal

7,1% de la population du PETR se trouve à plus de 20 mn d'un service de santé (ce qui est cinq fois supérieur à la moyenne régionale de 1,5%). Ce chiffre monte à 12,7% pour la CCAL.

Le territoire de la CCAL dispose néanmoins d'une densité importante de médecins généralistes (24,6 pour 10 000 habitants) au contraire de la CCPL (7,3 pour 10 000 habitants).

Nombre de places dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées  
Etablissements pour personnes âgées dépendantes et atteintes de la maladie d'Alzheimer (places) - Source : Finess, 31/12/2020



● = 110

© Observatoire des territoires, ANCT 2023 - IGN Admin Express

#### Accès aux services de soins de proximité

Indicateurs	CCAL	CCNB	CCPL	PETR	Occitanie
Part de la population à + de 20mn d'un service de santé (%)	12,7	5,4	5,6	<b>7,1</b>	1,4
Nombre de médecins généralistes libéraux au 31/12 (nb)*	17	7	13	<b>37</b>	5688
Densité de médecins généralistes lib. (pour 10 000 hab.) (nb)*	24,6	9,6	7,3	<b>11,6</b>	9,5

Source : INSEE - Recensement 2015 - BPE - 2020 / \* FNPS - 2021

A noter la création en cours de la CPTS<sup>5</sup> Neste-Pyrénées qui comprend 70 communes de la Neste, des Baronnies et certaines du plateau de Lannemezan. Sur ce territoire, près de 40% des médecins et 10% des infirmiers et des kinés sont âgés de 60 ans et plus. Une part supérieure à la région (33%)<sup>6</sup>.

<sup>5</sup> Communauté professionnelle territoriale de santé

<sup>6</sup> <https://www.cptsnestespyrenees.org/>

## Les équipements sportifs

292 équipements sportifs sont référencés dont 85 sites et espaces de sports de nature. Le Pays des Nestes se situe légèrement au-dessus de la densité régionale avec 9 équipements pour 1000 habitants (contre 6 en Occitanie), ce qui est surtout dû aux équipements à vocation touristique très présents sur le territoire de la CCAL (la densité des équipements y est trois fois supérieure à la moyenne régionale).

### Nombre et densité d'équipements sportifs

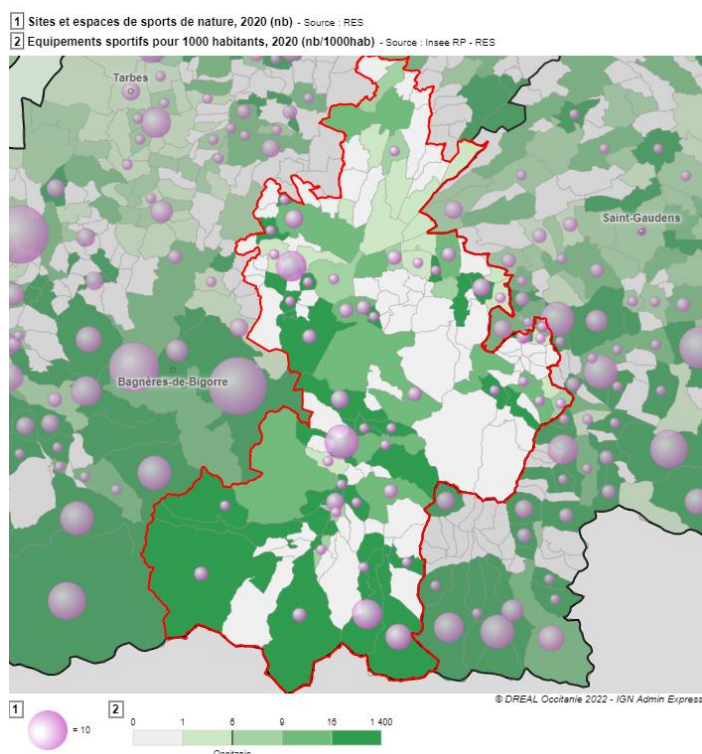
Indicateurs	CCAL	CCNB	CCPL	PETR	Occitanie
Equipements sportifs (y compris les bassins de natation) (nb)	124	49	119	292	35657
Equipements sportifs pour 1000 habitants (nb/1000hab)	18	7	7	9	6
Sites et espaces de sports de nature (nb)	44	16	25	85	6855

Source : RES - 2020

### Les types d'équipements sportifs

Indicateurs	PETR
Ensemble de court de tennis (nb)	61
Équipements sports de nature (nb)	51
Activités aquatiques et nautiques (nb)	33
Terrain de grands jeux (nb)	33
Salle non spécialisée (nb)	17
Boulodrome (nb)	12
Bassins de natation (nb)	9
Pas de tir (nb)	9
Salle multisports (nb)	9
Site d'activités aériennes (nb)	8
Activités de forme et de santé (nb)	6
Équipement & piste de ski (nb)	6
Équipement équestre (nb)	6
Plateau EPS (nb)	6
Salle ou terrain spécialisé (nb)	4
Mur et fronton (nb)	3
Salle de combat (nb)	3
Skate park & vélo Freestyle (nb)	3
Terrain ext. de petits jeux collectifs (nb)	3
Aire de sports de glaces (nb)	2
Parcours de golf (nb)	2
Parcours sportif/santé (nb)	2
Piste de sports mécaniques (nb)	2
Structure artificielle d'escalade (nb)	2
Bowling (nb)	0
Équipement de cyclisme (nb)	0
Équipement d'athlétisme (nb)	0
Plaine de jeux (nb)	0
Site de modélisme (nb)	0
Divers équipements (nb)	0
Total	292

Source : RES - 2020



**A noter :** plus de 63 projets sont programmés sur les prochaines années pour renforcer les équipements et services sur le territoire, notamment sur les équipements de loisirs et sportifs, la petite enfance et l'enfance.

## Accès au numérique

Compte-tenu des zones de montagnes difficiles à couvrir ainsi que certaines zones enclavées, la part de la surface couverte en 4G est inférieure de 18 points au niveau régional (77,1% contre 95%).

Cependant des efforts importants ont été entrepris par l'opérateur historique afin d'assurer le raccordement de la fibre optique qui est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire.

### Couverture 4G

Indicateurs	CCAL	CCNB	CCPL	PETR	Occitanie
Part surface couverte 4G (a minima 1 opérateur) (%)	72,4	58,9	97,2	77,1	95

Source : ARCEP - données du 3ème trimestre 2017, du 3ème trimestre 2019 et du 1er trimestre 2021 - 2021

## 7) Actions Culturelles et implication citoyenne

### Des lieux culturels qui s'étoffent

Le territoire compte plusieurs lieux de diffusion culturelle répartis sur le territoire. Ces lieux, vecteurs d'attractivité et de liens sociaux s'élargissent et se consolident.

- 5 cinémas : Le cinéma Agnès Varda à Capvern, le cinéma de la Maison du Savoir à Saint Laurent de Neste, le cinéma le Lary à Saint Lary Soulan et l'Arixo à Loudenvielle

**A noter** : la construction du nouveau cinéma à Lannemezan va débuter au printemps 2023 pour une ouverture en 2024

- 11 lieux de diffusion et de programmation culturelle :
  - Chez Lily à Germ
  - La Soulane à Jézeau
  - La Maison du savoir à Saint Laurent de Neste,
  - Le Café du village à Anères
  - Le centre culturel d'Ancizan avec les associations Aura et Entre les lignes
  - Le Paradiso à Sarrancolin avec l'association les Arts d'Aure
  - La salle de cinéma Agnès Varda à Capvern
  - L'Arixo à Loudenvielle
  - Le service culturel de Lannemezan
  - L'Abbaye de L'Escaladieu à Bonnemazon

Certains de ces lieux travaillent avec la scène nationale du Parvis, permettant ainsi que la programmation du Parvis puisse se déployer sur l'ensemble du territoire.

- 30 bibliothèques et médiathèques : réparties de manière équilibrée sur le territoire

Par ailleurs, le PETR du Pays des Nestes élabore trois fois par an un agenda culturel permettant de mettre en avant la programmation de l'ensemble des acteurs culturels du territoire.

**A noter** : des projets liés au développement culturel et patrimonial sont prévus les prochaines années comme par exemple la création d'un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine pour le Pays d'Art et d'Histoire ou bien encore la réhabilitation du musée de la Mine à Vielle-Aure.



### Implication citoyenne

Les habitants du Pays des Nestes se mobilisent plus que la population régionale lors des élections, notamment lors des élections municipales avec un taux de participation de 65%, ce qui démontre un bon intérêt pour la sphère de l'action publique.

#### Taux de participation au 1er tour des élections municipales

Indicateurs	PETR du Pays des Nestes	
		Occitanie
Taux de participation au 1er tour des élections municipales (%)	65,4	49,8
Taux de participation au 1er tour des élections présidentielle- 1er tour (%)	79	78,2

Source : DataGouv.fr - 2020

Pour renforcer l'implication et la participation citoyenne sur le territoire, le PETR du Pays des Nestes mettra en place un Conseil de développement en 2023. Ce conseil, composé de personnes bénévoles impliquées dans la vie locale, sont des lieux de dialogue et de propositions citoyennes.

## 8) Consommation et production d'énergie

Le profil énergétique du territoire se distingue de l'espace régional par trois faits marquants :

1. Une consommation énergétique par habitant deux fois plus importante (38,1 MWh/hab contre 18,6 en moyenne en Occitanie). Cette surconsommation est à imputer aux activités industrielles sur la CCPL (47,3 MWh/hab) mais aussi aux activités touristiques sur la CCAL (31,9 MWh/hab).
2. Une part plus importante de production d'énergie renouvelable (46% contre 25,2%) qui est essentiellement due à la production hydraulique sur le territoire de la CCAL.
3. De plus fortes émissions de gaz à effet de serre énergétiques par habitants (6,2 tonnes équivalent CO2 contre 3,1) en lien avec les activités industrielles sur la CCPL.

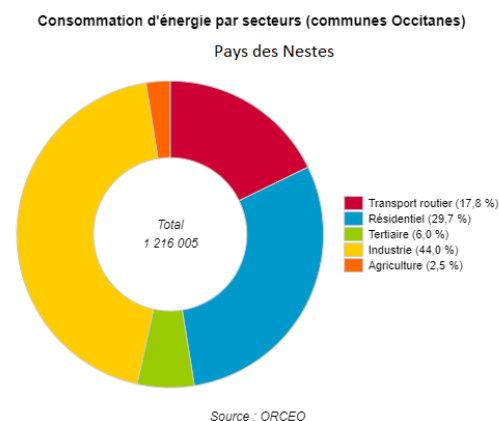
### Energie - vue d'ensemble

Indicateurs	CCAL	CCNB	CCPL	PETR	Occitanie
Consommation d'énergie (MWh)	221237	154092	840676	<b>1216005</b>	110488789
Consommation d'énergie par habitant (MWh/hab.)	31,9	21,2	47,3	<b>38,1</b>	18,6
Facture énergétique (Millions d'euros)	27	16	61	<b>105</b>	12462
Facture énergétique par habitant (Euros)	3896	2260	3442	<b>3272</b>	2100
Production d'énergie renouvelable (MWh)	457067	29642	73226	<b>559934</b>	27811083
Part de la production EnR dans la consommation d'énergie (%)	206,6	19,2	8,7	<b>46</b>	25,2
GES énergétiques (Milliers de teqCO2)	23	26	147	<b>197</b>	18123
GES énergétique par habitant (teqCO2/hab.)	3,3	3,6	8,3	<b>6,2</b>	3,1

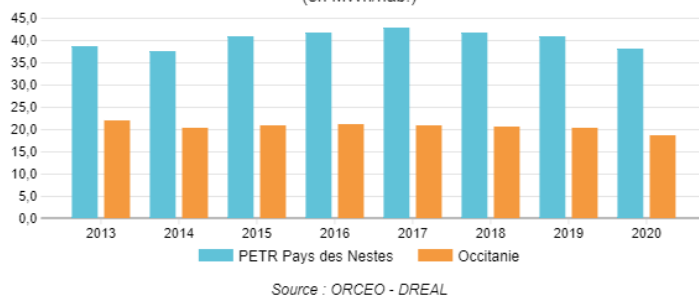
Source : ORCEO-DREAL - 2020

### Une consommation d'énergie alourdie par l'activité industrielle...

La consommation d'énergie par habitant enregistre une tendance à la baisse depuis 2018 mais reste beaucoup plus importante que la moyenne



Evolution de la consommation d'énergie par habitant (en MWh/hab.)



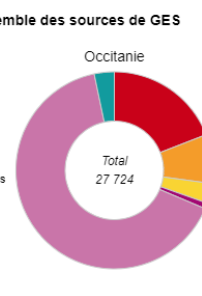
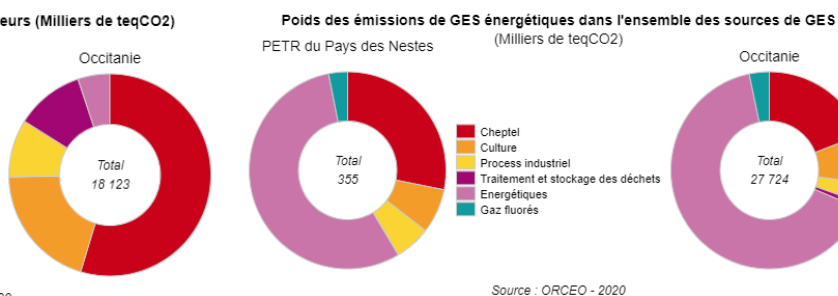
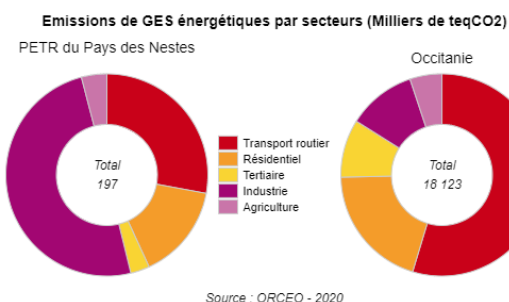
régionale.

Ce phénomène s'explique en grand partie par l'activité industrielle qui représente 44% de la consommation énergétique du territoire (soit près du triple de la part de l'industrie dans la consommation énergétique en Occitanie qui est de 15%).

### ... Tout comme les émissions de gaz à effet de serre

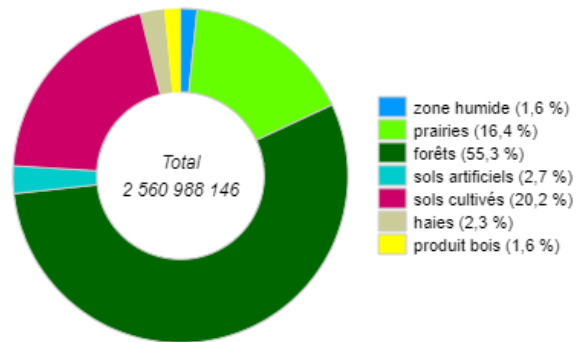
On retrouve le poids de l'industrie dans la production de GES énergétiques (49,7%).

La part des émissions énergétiques est majoritaire dans l'ensemble des sources (55,5%), mais elle doit néanmoins être relativisée au regard des autres sources d'émissions, en particulier le cheptel qui représente plus du quart de l'ensemble des émissions (28,2%).



Le cheptel émet beaucoup de CO2 mais les prairies qui l'accueillent constituent également un puit de stockage non négligeable (16,4% des stocks de Carbone par type de sols sur le territoire), tout comme les sols cultivés (20,2%) mais surtout la forêt, très présente en Pays des Nestes, et qui représente plus de la moitié des stocks du territoire (55,3% des stocks par type de sols).

Stock de carbone séquestré par type de sols - source DREAL Occitanie Occitanie



Source : DREAL Occitanie

### La production d'énergie renouvelable

Si la part des EnR dans la production d'énergie du Pays des Nestes est plus importante qu'au niveau régional, cela s'explique essentiellement par la présence des usines hydroélectriques (79,7% de la production d'EnR).

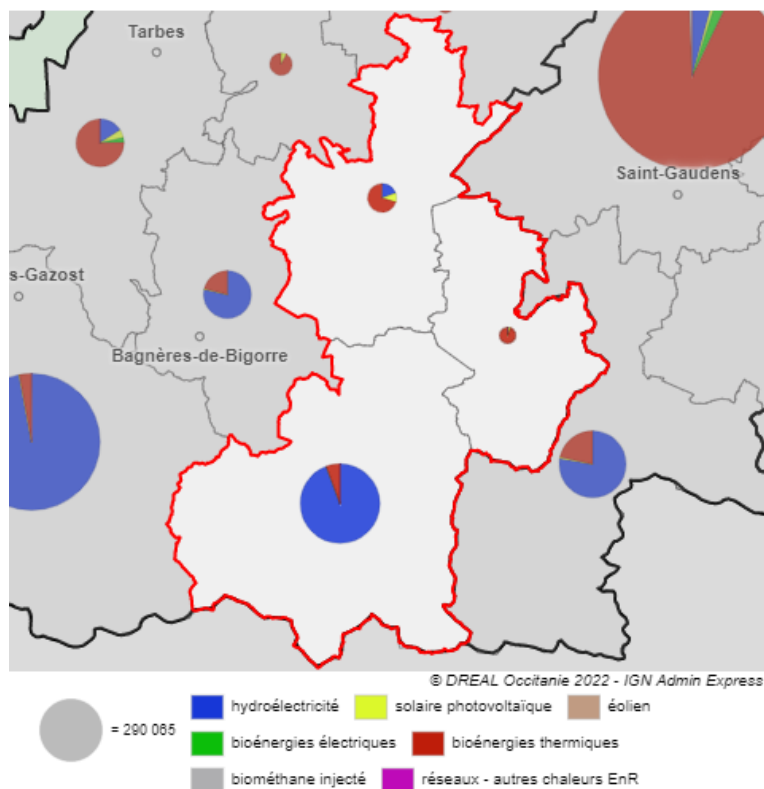
La seconde source d'énergie renouvelable du territoire (18,8% de la production), est liée aux bioénergies thermiques, c'est-à-dire essentiellement au bois-énergie.

La part du solaire photovoltaïque est bien inférieure à la moyenne régionale (1,5% contre 9,8).

Les autres sources de production d'EnR ne sont pas du tout représentées (éolien, bioénergies électriques, biométhane injecté). Des projets sont néanmoins en cours pour développer une filière de production d'hydrogène vert.

La CCPL porte un projet de charte ENR et de schéma directeur multi-énergie « PERLA ». Aussi, des parcs photovoltaïques ont été installés ou sont en cours.

Production EnR par source, 2020 (MWh) - Source : ORCEO

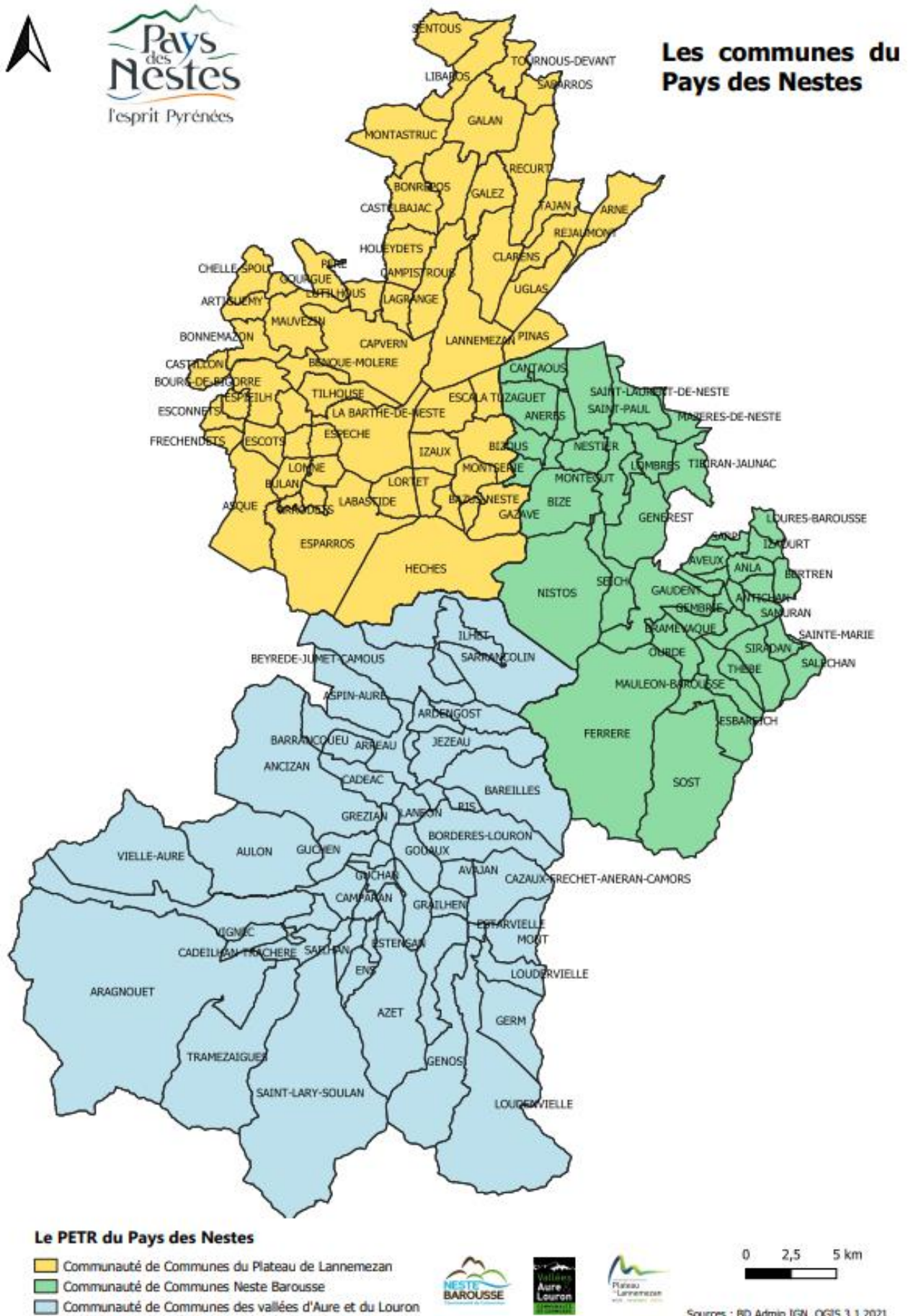


### Production d'énergie renouvelable

MWh	CCAL	CCNB	CCPL	PETR	Occitanie
Hydroélectricité	431048	831	14189	<b>446068</b>	10373472
Solaire photovoltaïque	90	999	7503	<b>8591</b>	2724836
Eolien	0	0	0	<b>0</b>	3529043
Bioénergies électriques	0	0	0	<b>0</b>	467347
Bioénergies thermiques	25928	27812	51534	<b>105274</b>	10635268
Biométhane injecté	0	0	0	<b>0</b>	48169
Total	457067	29642	73226	<b>559934</b>	27778134

Source : ORCEO - 2020

Annexe 3 : Carte des communes du PETR du Pays des Nests



#### Annexe 4 : Liste des communes du PETR du Pays des Nestes

Code	Libellé	Population municipale 2020	Code	Libellé	Population municipale 2020
65003	Adervielle-Pouchergues	147	65175	Ferrère	39
65006	Ancizan	268	65179	Fréchendets	27
65009	Anères	171	65180	Fréchet-Aure	14
65012	Anla	78	65183	Galan	698
65014	Antichan	40	65184	Galez	172
65017	Aragnouet	249	65186	Gaudent	35
65023	Ardengost	12	65190	Gazave	71
65028	Arné	198	65193	Gembrie	92
65031	Arreau	772	65194	Générest	95
65034	Arrodets	21	65195	Génos	141
65037	Artiguemy	87	65199	Germ	35
65039	Aspin-Aure	40	65205	Gouaux	54
65041	Asque	120	65207	Gourgue	64
65046	Aulon	98	65208	Grailhen	23
65050	Avajan	80	65209	Grézian	76
65051	Aventignan	208	65211	Guchan	149
65053	Aveux	42	65212	Guchen	327
65054	Avezac-Prat-Lahitte	601	65217	Hautaget	57
65058	Azet	143	65218	Hèches	613
65064	Bareilles	46	65224	Houeydets	280
65066	Barrancoueu	33	65228	Ilhet	121
65071	Batsère	32	65229	Ilheu	48
65075	Bazus-Aure	137	65230	Izaourt	256
65076	Bazus-Neste	61	65231	Izaux	199
65081	Benqué-Molère	136	65234	Jézeau	96
65087	Bertren	169	65069	La Barthe-de-Neste	1230
65092	Beyrède-Jumet-Camous	226	65239	Labastide	151
65093	Bize	210	65241	Laborde	86
65094	Bizous	128	65245	Lagrange	241
65096	Bonnemazon	68	65255	Laçon	30
65097	Bonrepos	191	65258	Lannemezan	5803
65099	Bordères-Louron	139	65274	Libaros	139
65105	Bourg-de-Bigorre	196	65277	Lombrès	91
65106	Bourisp	173	65278	Lomné	31
65109	Bramevaque	31	65279	Lortet	215
65111	Bulan	62	65282	Loudenvielle	295
65116	Cadéac	298	65283	Loudervielle	48
65117	Cadeilhan-Trachère	43	65287	Loures-Barousse	626
65124	Campan	55	65294	Lutilhous	216
65125	Campistrous	313	65305	Mauléon-Barousse	98
65482	Cantaous	440	65306	Mauvezin	233
65127	Capvern	1266	65307	Mazères-de-Neste	338
65128	Casteljac	140	65309	Mazouau	15
65135	Castillon	82	65317	Mont	35
65139	Cazarilh	53	65318	Montastruc	231
65140	Cazaux-Debat	31	65319	Montégut	134
65141	Cazaux-Fréchet-Anéran-Camors	60	65322	Montoussé	251
65143	Chelle-Spou	110	65323	Montsérié	84
65150	Clarens	495	65327	Nestier	170
65154	Créchets	55	65329	Nistos	208
65157	Ens	20	65347	Ourde	45
65158	Esbareich	80	65354	Pailhac	75
65159	Escala	354	65356	Péré	60
65162	Esconnets	33	65363	Pinas	454
65163	Escots	40	65376	Recurt	217
65165	Esparros	180	65377	Réjaumont	155
65166	Espèche	50	65379	Ris	14
65167	Espieilh	25	65381	Sabarros	34
65171	Estarvielle	43	65382	Sacoué	80
65172	Estensan	38	65384	Sailhan	173
			65385	Saint-Arroman	96



<b>Code</b>	<b>Libellé</b>	<b>Population municipale 2020</b>
65388	Saint-Lary-Soulan	838
65389	Saint-Laurent-de-Neste	955
65394	Saint-Paul	319
65398	Saléchan	245
65402	Samuran	25
65405	Sarlabous	78
65407	Sarp	108
65408	Sarrancolin	560
65416	Seich	86
65419	Sentous	68
65427	Siradan	285
65431	Sost	96
65437	Tajan	131
65441	Thèbe	79
65444	Tibiran-Jaunac	323
65445	Tilhouse	230
65449	Tournous-Devant	87
65450	Tramezaïgues	39
65453	Troubat	75
65455	Tuzaguet	436
65456	Uglas	285
65465	Vielle-Aure	317
65466	Vielle-Louron	82
65471	Vignec	213